



LUTOPIK

Magazine trimestriel - Numéro 15 - Été 2017 - 5 €

POLITIQUE DES DROGUES

AGRICULTURE À CUBA

MINEURS ISOLÉS

PHILOMOBILE

DES ANIMAUX
ET DES HOMMES



SOMMAIRE

4. SUR LES ROUTES DE LA PHILO

DOSSIER ANIMAUX

6. DES ANIMAUX ET DES HOMMES

8. ENTRETIEN AVEC FLORENCE BURGAT

12. VERS UN ANTISPÉCISME POLITIQUE ET SOCIAL ?

14. L'UTOPIE VÉGANE

18. ÉLEVAGE INTENSIF : QUAND LE LIEN ÉLEVÉUR-ANIMAL SE PERD

20. LOUPS ET ÉLEVÉURS PEUVENT-ILS COHABITER ?

24. ABATTAGE, LE TABOU DE L'ÉLEVAGE

30. COMBATS DE COQS : LA CRUAUTÉ PAR TRADITION

32. LA CHASSE, ENTRE RÉGULATION ET DÉSÉQUILIBRES

35. QUAND ILS ARRIVENT EN VILLE

37. COMPAGNONS DE VIE

38. LA ZOOTHÉRAPIE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

40. PORTFOLIO : À CUBA

44. MINEURS ÉTRANGERS : DANS L'ATTENTE D'UNE VIE NOUVELLE

47. LE COIN DES COPAINS

DOSSIER DROGUES

48. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DES DROGUES

52. LE CANNABIS, UNE RÉPRESSION FACILE ET DOGMATIQUE

55. ENTRETIEN AVEC VINCENT BENSO

Édité par l'association Lutopik Magazine · 2 Sous-la-Côte 25340 Fontaine-lès-Clerval · Imprimé par Le Ravin Bleu · 7 rue Marie Pia 91480 Quincy-sous-Sénart

Directeur de la publication : Guillaume Clerc · Directrice de la rédaction : Sonia Pignet ·

N° CPPAP : 1021 D 91975 · N° ISSN : 2268-7467 · Dépôt légal : Juin 2017

Ont participé à ce numéro : Clément Barraud, Aude Deraedt, Anne-Lise Vuillemin, Tommy Dessine, Laurine Lestrat, Rob, Claire Cordel, Le Poisson, Marie Minary . Merci également aux relecteurs, à Jean-Luc et Michel du Ravin Bleu, et aux acteurs des logiciels libres, à commencer par Scribus.

Photo de Une : une vache à l'abattoir d'Autun, quelques instants avant d'être étourdie à l'aide d'un matador (crédit: Guillaume Clerc).



ÉDITO

L'Homme est un animal doté d'une grande capacité d'adaptation : nous nous étalons presque partout, des glaces jusqu'aux déserts de sable. Dans les territoires colonisés, la nature est transformée. Forêts, parcelles agricoles, zones urbaines : tout l'espace est agencé. Depuis quelques centaines d'années, les humains se sont considérablement développés au détriment du monde animal, qui lui, décline dramatiquement. Il est désormais admis que les activités humaines opèrent un tel bouleversement que nous avons donné notre nom à la nouvelle ère géologique : l'anthropocène. Nous sommes directement responsables de la sixième extinction des espèces en cours, dont nous serons peut-être aussi les victimes.

La Terre est marquée par les Hommes, qui parviennent même à épuiser les poissons de la mer. Les prédateurs, qui pourraient nous tuer d'un coup de patte ou de griffes, ont presque tous été éradiqués et nous avons très vite exploité d'autres espèces pour notre confort. Il est plus facile d'avoir du bétail dans son champ que de chasser du gibier sauvage. Dans sa lancée, l'Homme a sélectionné les individus selon les critères qui lui convenaient le mieux, jusqu'à fabriquer des animaux disproportionnés, tout en muscles, en mamelles ou en laine. Nous les avons transformés au point qu'ils ne pourraient survivre dans leur milieu naturel. Et par là même, nous avons aussi perdu peu à peu ce lien avec la nature.

La quantité phénoménale de viande ou de produits d'origine animale ingurgitée dans nos sociétés modernes va de pair avec l'industrialisation de l'élevage, de la mise à mort et des préparations alimentaires. Ce changement d'échelle ne facilite pas la connexion entre notre assiette et les animaux, et encourage par la publicité des régimes alimentaires trop carnés et des souffrances inutiles. Certains éleveurs font l'effort d'accorder une vie plus heureuse à leurs bêtes, mais la finalité reste la même, et ils ne représentent qu'une infime partie de la production de viande. Du côté des consommateurs, certains font le choix de la qualité, de la rareté, voire de la complète abstinence. Ce choix est devenu possible avec la capacité de fabriquer la vitamine B12, indispensable à l'Homme et disponible dans la nature uniquement dans les produits d'origine animale.

Depuis quelques dizaines d'années, de plus en plus de gens prennent la mesure des dégâts engendrés par l'Homme sur le reste du vivant et des voix s'élèvent pour réclamer l'abolition de l'exploitation animale sous toutes ses formes. Elles invoquent un niveau de conscience ou de morale supérieures pour bouleverser radicalement des habitudes de vies ancestrales. Car pour les défenseurs de la cause animale, et selon une phrase attribuée à Gandhi, « *on reconnaît la grandeur et la valeur d'une nation à la manière dont elle traite ses animaux* ».

JE M'ABONNE À LUTOPIK

4 N° / AN

Remplissez ce bulletin ou envoyez-nous une demande sur papier libre.

Lutopik fonctionne sans publicités ni actionnaires. N'hésitez pas à nous soutenir, à abonner vos amis, à en parler... Merci !

Par Internet : rendez-vous sur www.lutopik.com à la page abonnement

Abonnement simple
1 an : 20€

Abonnement soutien
1 an : 30€ ou plus

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Je commence mon abonnement au n° : _____

Renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné de votre chèque (à l'ordre de Lutopik Magazine)
Lutopik Magazine - 2 Sous-la-Côte - 25340 Fontaine-lès-Clerval / contact@lutopik.com

SUR LES ROUTES DE LA PHILO

À bord de la Philomobile, son camion jaune, Laurence Bouchet propose de la philosophie dans les villes et les villages. À l'opposé du cours magistral, la pratique que propose cette disciple de Socrate repose sur le questionnement et l'échange, pour permettre à chacun·e de prendre conscience de sa posture existentielle et d'avancer des arguments dans la discussion.

« C'est l'histoire d'un samouraï au Moyen-Âge, très fier de sa bravoure et de son statut. Un jour, il se questionne : "qu'est-ce que l'Enfer et le Paradis ?" Pour le savoir, il s'en va interroger un moine bouddhiste qui vit au sommet d'une montagne. Mais celui-ci refuse de répondre à "quelqu'un de si peu présentable". Face à cette offense, le samouraï s'énerve, jusqu'à sortir son sabre pour égorger le moine. C'est alors que celui-ci lui dit "Voilà ce qu'est l'Enfer". Interloqué, le samouraï range son sabre. "Voilà ce qu'est le Paradis", conclut le moine ». Ce conte bouddhiste introduit l'atelier philosophique proposé ce vendredi soir d'avril dans une salle communale de Saint-Laurent-des-Arbres, un village du Gard. Une douzaine de personnes sont venues, ou revenues, participer à cette séance animée par Laurence Bou-

chet, professeur de philosophie à mi-temps dans un lycée du Doubs, et « praticienne philosophe » ambulante le reste du temps.

UN TRAVAIL SUR SOI

La pratique philosophique qu'elle propose consiste à se confronter à soi et aux autres à travers une discussion encadrée par des règles simples mais strictes : ne parler qu'après avoir demandé et obtenu la parole, et répondre à ses questions, et uniquement celles-ci. En instaurant un climat d'écoute, ce cadre doit permettre à chacun·e de « se confronter à la pensée de l'autre pour développer la sienne », explique-t-elle. Au cours de ces ateliers, impossible de ressasser ses idées ou de faire du hors-sujet. La moindre tentative d'esquive est aussitôt repérée par Laurence qui n'hésite pas à interpeller le ou la

Laurence Bouchet arrête sa Philomobile dans les quartiers et villages de France où elle propose des ateliers et des consultations philosophiques.





contrevenante sur son attitude pour l'interroger.

À Jean-Daniel, qui lève la main après tout le monde à la question « *qui est d'accord avec ce qui vient d'être dit ?* », elle lui demande ainsi comment s'appelle cette attitude qui consiste à attendre de savoir ce que les autres pensent pour se positionner. Ce dernier reconnaît être souvent consensuel. Elle lui demande alors d'expliquer en quoi être consensuel peut être un inconvenient, puis un atout. « *Il y a une dimension très déroutante à la pratique de la philosophie, c'est le travail sur soi. Elle oblige à s'engager, à se positionner, à faire des choix et risquer la critique des autres. Si on est confus, si on n'a pas conscience de notre propre fonctionnement, on ne peut pas philosopher* », estime Laurence Bouchet. Avec la pratique, elle a appris à doser ses interventions, pour suffisamment remuer son interlocuteur, mais sans le fâcher au point qu'il quitte le groupe comme cela a pu arriver à ses débuts.

CONSTRUIRE DES ARGUMENTS

Dans notre petite salle, la question qu'elle pose ce soir-là est la suivante : « *la méthode du moine est-elle une bonne méthode pédagogique ?* » Au fil des échanges, une question émerge : « *pour être efficace, l'apprentissage doit-il être universel, ou s'adresser à la singularité de l'individu ?* » Durant une heure, la praticienne philosophe va inciter le groupe à produire des arguments, à les questionner, à émettre des objections. En un mot, à philosopher ! Les neurones chauffent et la concentration est à son comble, mais cela n'empêche pas quelques moments de rires. De gêne, parfois, lorsque quelqu'un se trouve confronté à une interrogation très personnelle ou qu'il prend conscience de son manque de clarté, ou des rires francs face à une idée qui peut sembler audacieuse. Pas de doute, il y a du plaisir partagé à débattre ainsi. Si l'animatrice apporte parfois quelques éclairages sur tel ou tel courant philosophique, c'est surtout le dialogue entre les idées présentes qui prime. En encourageant les participants à proposer des exemples concrets pour illustrer leurs propos, elle permet d'ancrer la théorie dans la pratique.

Cet atelier est le 4^{ème} auquel Nicole

participe. « *Je suis accro car ça m'éclaire sur ma façon de raisonner. On a là l'image de qui on est, et en même temps la possibilité de changer* », s'émerveille-t-elle. « *Au début, le cadre me gênait beaucoup, je me sentais trop contrainte. Mais c'est en prison qu'on découvre la liberté* », ajoute-t-elle. Freddy a eu plus de mal à accepter les règles, ce qui lui a valu quelques remarques de Laurence sur sa posture de grand maître et son besoin d'être au centre de l'attention. « *Il faut des règles bien sûr, mais celles-ci sont trop strictes. Il devrait y en avoir une supplémentaire : laisser la personne s'exprimer jusqu'au bout* », déplore-t-il. Si plusieurs participants ont de prime abord été « *déroutés* » par la démarche, beaucoup ont trouvé l'exercice « *enrichissant* ». Parfois aussi un peu « *lourd*. Ça demande beaucoup de concentration », constate Jean-Daniel. Pas facile, en effet, de suivre les idées de chacun avec attention pendant 1 h 30, tout en étant obligé de faire un travail sur soi avec les émotions que cela génère.

Pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre l'exercice de façon plus personnelle, Laurence propose également des « *consultations philosophiques* », à domicile ou dans la Philomobile, son camion aménagé avec banquettes, table, et petite bibliothèque. Proche de la « *psychanalyse existentielle* » de Sartre, la consultation philosophique doit permettre « *de regarder ce que généralement notre mauvaise foi nous empêche de regarder mais dont nous avons bien conscience* ». La démarche est la même que dans le cadre de l'atelier philosophique, mais la personne peut venir avec une question précise. « *Contrairement à une psychanalyse, la consultation philosophique n'a pas vocation à durer* », souligne Laurence. « *Il s'agit seulement d'acquiescer plus de lucidité sur soi-même afin d'assumer nos choix avec le plus d'authenticité possible* ».

PHILOSOPHE NOMADE

Depuis quelques mois, Laurence part en tournée dès que son emploi du temps au lycée lui en laisse l'occasion, parfois accompagnée « *d'apprentis philosophes* » de tous âges intéressés par la pratique philosophique. À l'invitation d'associations ou de com-

munes, elle gare son camion philo où la demande se fait entendre. Elle propose aussi des ateliers pour les enfants, et intervient également toutes les semaines depuis un an à la maison d'arrêt de Besançon. « *Au lycée, les élèves veulent une recette pour le bac. Moi je veux montrer qu'on peut faire de la philosophie autrement* », explique-t-elle avant de glisser un « *c'est trop bien la vie de philosophe nomade !* »

Sonia

Pour en savoir plus :

<http://www.laurencebouchet-pratiquephilosophique.com/philomobile>



DES ANIMAUX ET DES HOMMES

Tous les ans en France, 1,5 milliard d'animaux sont tués pour la boucherie, 30 millions par les chasseurs, 2,3 millions utilisés en laboratoires pour des expérimentations scientifiques et 100.000 animaux de compagnie sont abandonnés. À ces chiffres vertigineux, il faudra peut-être ajouter les milliards d'animaux menacés par ce que des scientifiques nomment la sixième extinction de masse : celle provoquée par l'Homme, responsable du changement climatique, de la pollution et de la destruction d'habitats de nombreuses espèces sauvages. La Terre perd ses espèces animales à un rythme inédit depuis la disparition des dinosaures. Déjà plus de 320 espèces de vertébrés terrestres ont disparu depuis le XVI^e siècle, et aujourd'hui 41 % des amphibiens et 26 % des mammifères sont menacés d'extinction.

Super-prédateur, l'Homme est-il condamné à détruire ou asservir toute forme de vie animale sur Terre ? Face à ce massacre, une partie de l'opinion se mobilise. La cause animale prend de l'ampleur et commence à se faire entendre jusque dans les instances gouvernementales. En Europe, les Pays-Bas comptent huit députés élus du parti animaliste, la Belgique a trois ministres du bien-être animal, et la Suisse, après avoir protégé juridiquement la dignité des animaux dès 1973, a expérimenté dans le canton de Zurich la création d'un poste d'avocat des animaux. En France, la cause animale est encore loin d'avoir atteint le sommet de l'État, lorsqu'elle n'est pas tout simplement tournée en ridicule. Le lobby agroalimentaire freine des quatre fers dès qu'il s'agit de faire évoluer le statut juridique des animaux, craignant que cela durcisse les conditions d'élevage. Cependant, la prise de conscience écologique, les vi-

déos de maltraitance dans les abattoirs et l'exemple de nos voisins européens commencent à faire bouger les lignes.

DÉFINIR L'ANIMAL

Trois partis politiques dédiés à la défense des animaux ont récemment vu le jour : le PACTE (Parti antispéciste citoyen pour la transparence et l'éthique), le Parti animaliste et Génération végétale, qui viennent chacun de présenter des candidats aux élections législatives. Pour Fabien Badariotti, candidat du parti animaliste dans la première circonscription du Haut-Rhin, « l'enjeu est de visibiliser la question animale auprès des autres partis pour les inciter à s'en emparer ». Leur programme est essentiellement de nature juridique et repose sur

la prise en compte des intérêts des animaux dans le droit. Car si ces derniers ne sont plus juridiquement considérés comme des biens meubles en France, mais comme des êtres dotés de sensibilité, ils restent la propriété de l'Homme qui peut continuer de les exploiter dans certaines conditions.

Cette question du droit des animaux traverse l'humanité depuis l'Antiquité, accompagnée de son corollaire alimentaire : est-il éthiquement possible de manger des animaux ? Dans la religion catholique, contrairement à l'islam ou au judaïsme, la mise à mort de l'animal n'est pas sacralisée, car la question de savoir si l'animal a une âme n'est pas résolue. Cette interrogation traversera la société plusieurs siècles durant, pour atteindre son paroxysme au XVII^e siècle, avec la thèse



de l'animal-machine de Descartes : le philosophe considère les animaux comme des assemblages mécaniques et chimiques, sans pensée ni conscience. Une conception de l'animal qui fera couler beaucoup d'encre, et alimentera des recherches scientifiques et philosophiques. Les animaux ont-ils une intelligence ? Une sensibilité ? Quelle est la part de réflexes et celle de réflexion ? L'Homme est-il vraiment de nature différente ?

En 1789, Jérémy Bentham, avocat et philosophe, écrit un texte qui fera date : « *Les Français ont déjà découvert que la noirceur de la peau n'est en rien une raison pour qu'un être humain soit abandonné sans recours au caprice d'un bourreau. On reconnaîtra peut-être un jour que le nombre de pattes, la pilosité de la peau, ou la façon dont se termine le sacrum sont des raisons également insuffisantes pour abandonner un être sensible à ce même sort. Et quel autre critère devrait marquer la ligne infranchissable ? Est-ce la faculté de raisonner, ou peut-être celle de discourir ? Mais un cheval ou un chien adultes sont des animaux incomparablement plus rationnels, et aussi plus causants, qu'un enfant d'un jour, ou d'une semaine, ou même d'un mois. Mais s'ils ne l'étaient pas, qu'est-ce que cela changerait ? La question n'est pas : peuvent-ils raisonner ? ni : Peuvent-ils parler ? mais : Peuvent-ils souffrir ?* »

Avec cette question, Jérémy Bentham esquisse les prémices de l'antispécisme, qui sera développé deux siècles plus tard par le philosophe Peter Singer. Selon lui, les intérêts des non-humains doivent être pris en compte de la même manière que ceux des humains. « *Quelle que soit la nature de l'être qui souffre, le principe d'égalité exige que sa souffrance soit prise en compte autant qu'une souffrance similaire (pour autant que des comparaisons grossières soient possibles) de tout autre être.* » Mieux traiter un chat qu'un rat ou un animal sauvage relèverait ainsi du spécisme, une discrimination seulement basée sur l'espèce. Le mouvement de libération animale est né.

Celui-ci obtient quelques victoires dans les années qui suivent : agrandissement des cages pour les poules pondeuses, amélioration des conditions de vie des veaux destinés à la viande blanche, réduction des expérimenta-

tions animales, etc. Mais au sein du mouvement animaliste, certains aimeraient aller plus loin : ne pas se contenter de réduire le mal-être des animaux, mais interdire leur exploitation. Pour cela, il faut s'attaquer aux lois, et donner des droits fondamentaux aux animaux. Parmi eux, Gary Francione, philosophe et juriste, propose de résoudre ce problème en conférant un seul droit aux animaux : celui de ne plus être la propriété de l'Homme.

L'humanité ne semble pas prête à renoncer à dominer le règne animal, loin de là. Mais se questionner et se préoccuper de la relation que l'on entretient avec les animaux nous grandirait. Car « *en étant indifférents au sort des animaux, qui partagent avec nous le fait d'être sensibles, nous nous déshumanisons* », estime Corine Pelluchon. La philosophe invite à « *politiser la cause animale* », dénonçant l'« *irrespect total et décomplexé du vivant* » et rappelant qu'« *en se battant pour libérer les animaux, les militants nourrissent aussi l'espoir qu'un autre monde est possible.* »

Sonia

Pour aller plus loin :

- La cause des animaux. Pour un destin commun, Florence Burgat. Editions Buchet-Chastel, 2015
- Zoopolis, une théorie politique des droits des animaux, Will Kymlicka et Sue Donaldson. Editions Alma, 2016
- Manifeste animaliste. Politiser la cause animale, Corine Pelluchon. Editions Alma, 2017
- La libération animale, Peter Singer. 1975
- Antispécisme, Aymeric Caron. Editions Don Quichotte, 2016
- Steak Machine, Geoffrey Le Guilcher. Editions Goutte d'or, 2017
- L'éthique à table : pourquoi nos choix alimentaires importent, Peter Singer. Editions L'Âge d'homme, 2015
- Introduction aux droits des animaux, Gary Francione. Editions L'Âge d'homme, 2015
- Le loup en questions, Jean-Marc Moriceau. Editions Buchet-Chastel, 2015

LES ANIMAUX DANS LE DROIT

1850 : La loi Grammont est la première loi à instaurer une protection animale en France. Elle énonce que « Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques » (dont les chevaux).

1859 : Le décret Michelet abroge la loi Grammont, élargit la protection des animaux domestiques au domaine privé, et instaure une protection pour les animaux sauvages apprivoisés ou en captivité.

1963 : Un décret crée le délit d'actes de cruauté envers les animaux.

1976 : Le Code rural reconnaît officiellement la sensibilité de l'animal, qui doit à ce titre avoir droit à un traitement adapté. « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».

1978 : Une Déclaration universelle des droits de l'animal est proclamée à la Maison de l'Unesco. Elle n'a pas de portée juridique mais édicte les principes philosophiques qui devraient régir les liens entre les Hommes et les autres espèces animales.

1997 : Le traité européen d'Amsterdam reconnaît l'animal comme un être sensible et impose la prise en compte de son bien-être dans les domaines de l'agriculture, du transport, du marché intérieur et de la recherche.

1999 : Les sanctions pour sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux sont durcies (2 ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende), et s'appliquent désormais à l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité.

2015 : Après le Code rural et le Code pénal, la loi « relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures » fait entrer dans le Code civil le fait que l'animal est reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » et non plus comme un « bien meuble ». Ce qui ne change rien dans les faits.

« TANT QUE L'ANIMAL RESTE UNE PROPRIÉTÉ DE L'HOMME, COMMENT LE PROTÉGER ? »



FLORENCE BURGAT

Florence Burgat est philosophe et directrice de recherche à l'INRA, auteure de nombreux ouvrages sur la cause animale, dont « L'Humanité carnivore », une anthropologie philosophique, ainsi que "La cause des animaux. Pour un destin commun". Végane, elle défend la possibilité d'une alimentation sans produits carnés et travaille notamment sur la condition animale dans les sociétés industrielles.

Comment expliquer que l'on mange certains animaux et que l'on en caresse d'autres ?

On s'étonne de constater qu'il y a quelques siècles, en France, l'éventail des animaux consommés était immense, en particulier sur les tables de la noblesse^[1] : le loir, le cygne, etc. Aujourd'hui, il ne nous viendrait pas à l'esprit de manger ces animaux, sauf en temps de guerre. Ces différences de traitement entre les animaux tués pour être mangés et ceux qui sont accueillis dans la maison sont évidemment le produit d'une construction dans les représentations qu'on peut avoir des animaux et des usages, mais seulement jusqu'à un certain point. Le cas du lapin est par exemple particulièrement éloquent. En France, c'est probablement l'espèce qui connaît les utilisations les plus larges. C'est un animal que l'on chasse, que l'on élève pour la boucherie, pour la laine angora, sur lequel on mène des expérimentations, et c'est aussi un animal de compagnie, très présent dans l'univers de l'enfant : le petit lapin tout doux, en peluche. Le cas du lapin montre que des représentations complètement contradictoires peuvent donc cohabiter dans un microcosme social, ce qui rend la question très complexe. Par ailleurs, dans des pays où l'on ne souffre pas de la famine, on mange, par goût, les chiens, les insectes, on fait des manteaux en peau de chats... Nos catégories, qui sont différentes, rendent horribles par exemple la mise à mort par quelqu'un d'un chien, et plus encore de son chien, pour le manger. Cela provoquerait en nous le sentiment qu'on n'est alors pas loin d'une forme de cannibalisme. Claude Lévi-Strauss qualifie d'ailleurs l'alimentation carnée de « *cannibalisme élargi* » : nous avons ce sentiment avec les espèces qui nous sont proches, tout comme les Anglais ne peuvent pas imaginer manger des chevaux, des lapins... Ce sont donc des constructions et des barrières très fragiles, puisqu'elles varient en peu de

temps au sein d'une même société.

Il n'y a donc pas d'explication autre que culturelle à préférer manger de la vache que du chien ?

Demain une société pourrait décider, avec beaucoup de communication à l'appui, qu'une certaine espèce animale ne doit plus être mangée. Elle serait alors valorisée comme animal de compagnie et la représentation changerait. Par exemple, manger des agneaux pourrait devenir quelque chose de monstrueux. A l'inverse, nous pouvons nous mettre à manger des espèces animales que nous n'avions jamais mangées par le passé et trouver ça tout à fait normal. Ainsi ce sera le cas pour les insectes. Donc la raison n'est pas inscrite en nous, elle n'est pas naturelle.

Selon vous, toute l'alimentation carnée est à bannir, pas seulement celle issue de l'élevage industriel. Pourquoi le végétarisme est selon vous un progrès moral ?

Je pense qu'arrêter de tuer pour manger par plaisir est indéniablement un progrès moral. Les gens disent aujourd'hui que l'élevage industriel est le

1. Jusqu'à la révolution, seule la noblesse avait le droit de chasse.



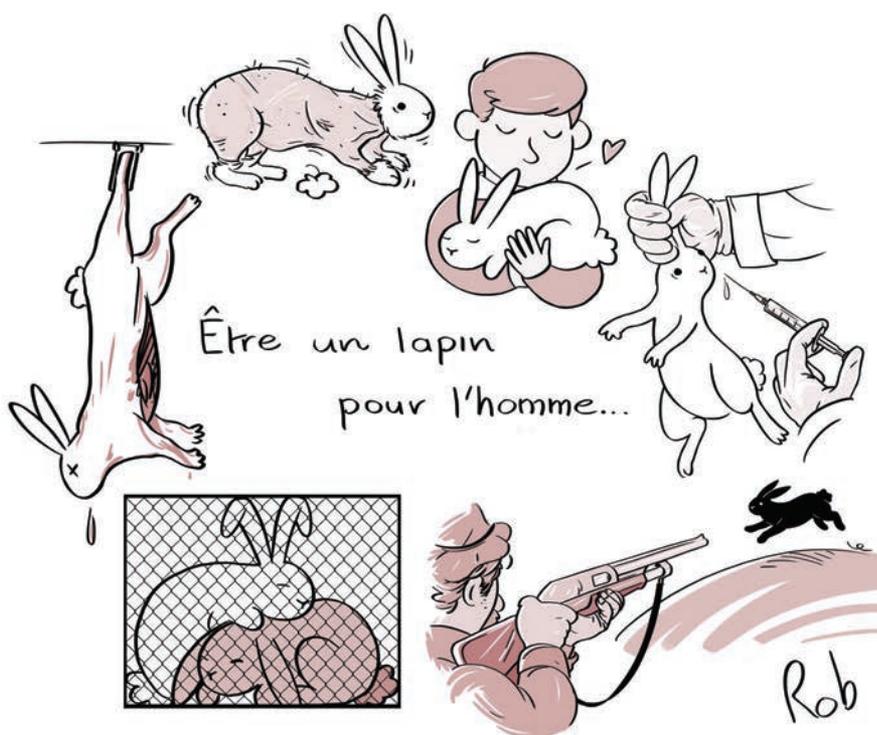
problème, mais on se demande comment il pourrait en être autrement ! Pour nourrir 7,5 milliards de personnes qui veulent toutes manger de la viande ou presque, l'élevage est industriel ou n'est pas. Si on supprime la part de l'élevage industriel, qui s'élève à 96 % en France, et qu'on garde les 4 % restant, cela signifie que les gens ne mangeront de la viande qu'une fois tous les deux ou trois mois, peut-être moins ; il faudrait faire le calcul.

Pourquoi pas ?

Pourquoi pas, bien sûr, mais il faudrait que les gens soient conscients de cela. Or, ils ne le sont pas, ils ont l'impression que les 3 millions d'animaux qui sont tués tous les jours en France peuvent l'être dans de bonnes conditions. Faire le procès de l'industrialisation n'est donc pas suffisant, mais comment faire autrement ? Si le carnivore veut le rester, tout en respectant un cahier des charges assez strict, cela veut dire que c'en est pratiquement fini de la viande. On peut certes imaginer un système dans lequel la viande devient un produit de très grand luxe, puisqu'elle n'est pas nécessaire à la santé, et on peut penser qu'à ce moment là, le goût de la viande quittera la population. Mais alors que les gens imaginent un appauvrissement de leur menu, une autre cuisine se développerait.

Est-on capable de dater le végétarisme, et est-il toujours lié au concept de non-violence ?

Des philosophes ont théorisé la question du végétarisme dans l'antiquité grecque et gréco-latine, comme Plutarque, au début de notre ère, auteur de « *S'il est loisible de manger chair* », qui est vraiment le texte fondateur de l'interrogation sur la légitimité de l'alimentation carnée. On peut aussi citer les quatre tomes du traité « *De l'abstinence* » de Porphyre, un philosophe du IV^e siècle après Jésus-Christ, qui récapitule toute la controverse autour du sacrifice sanglant. Mais s'il y a eu en Grèce antique des courants de pensée qui se sont opposés à la mise à mort, il n'y a pas eu de tentative d'instaurer le végétarisme, bien au contraire. Le végétarisme existe dans



la culture, dans les mythes, mais cette contestation jalonne une pratique carnée largement dominante.

Au cours de mes recherches, j'ai trouvé cinq cas où des dirigeants de pays ont essayé d'instituer, à des périodes différentes mais toujours pour des raisons de non-violence, le végétarisme. Deux de ces tentatives ont eu lieu en Inde, une en Chine, une au Japon, et une autre en Corée. La seule religion et éthique de vie parfaitement claire et cohérente à cet égard est le jaïnisme, une religion de l'Inde qui date du VI^e siècle avant Jésus-Christ, et qui appuie son végétarisme sur la non-violence. Imaginer un jaïn non végétarien n'est pas pensable. Chez les bouddhistes, en revanche, la consommation de viande n'est pas toujours proscrite, au motif que « *si on n'a pas tué l'animal pour vous, vous pouvez le manger* ». Or, il est quand même rare, surtout dans le monde contemporain, qu'on ait tué un animal exprès pour vous. L'hindouisme, de son côté, n'est pas clair à cet égard : c'est une religion qui continue à pratiquer des sacrifices d'animaux, qui ne proscrit la viande que pour certaines « *castes* », parce que sa consommation est une souillure. D'ailleurs, s'il y a un végétarisme qui n'est pas lié directement à la non-violence, c'est typiquement le végétarisme hindou. Il est beaucoup plus proche de l'interdit alimentaire et du

tabou, de la souillure, qu'essentiellement motivé par le respect des animaux. Mais ce qui est intéressant dans toutes ces tentatives, même si la population entière ne devient pas végétarienne, c'est de voir qu'il n'est pas incongru d'imaginer qu'un gouvernant légifère dans le sens d'une proscription de l'abattage. Gandhi lui-même œuvra à la mise en place d'un tel programme, économiquement viable.

Si la viande n'est pas nécessaire à l'homme, les produits animaux le sont, le végétarisme imposant d'être complétement en vitamine B12. Notre survie dépendrait alors d'une molécule synthétisée par les biotechnologies : n'est-ce pas une forme de transhumanisme ?

Non, il ne faut pas exagérer. Par exemple, l'ensemble de la population française est carencée en vitamine D. L'Etat n'hésite pas en pareil cas à faire appel aux industriels pour qu'ils enrichissent une denrée de consommation courante de telle ou telle vitamine afin d'éviter une carence. Par ailleurs, les animaux de boucherie sont eux-mêmes complétement pour que les consommateurs humains bénéficient de ce supplément. Prendre un comprimé de

DOSSIER ANIMAUX

vitamine n'a rien d'étrange ou de transhumaniste ! Ne prenons-nous pas au cours de notre vie des suppléments quand nous sommes fatigués, parce que nous perdons nos cheveux ou que sais-je. Si demain le monde est végane, on peut tout simplement inclure dans son alimentation ce complément sous forme de prise d'un comprimé.

Nous sommes désormais entrés dans l'Anthropocène, marquée entre autres par une extinction très importante des espèces animales due à l'Homme. Cela marque-t-il un tournant dans l'histoire de nos relations avec les animaux ?

Oui. Il y a bien sûr eu d'autres extinctions massives, mais elles n'étaient pas dues à une activité humaine, sauf certaines espèces qui ont disparu du fait d'une surexploitation, comme les bisons à cause de la chasse. Aujourd'hui, nous sommes bel et bien à un tournant, qui est une aggravation du processus déjà ancien que l'on peut appeler le pillage de la nature, même si je ne mettrais pas les animaux sous l'appellation de la nature, car j'ai montré en quoi les animaux ne sont pas des « êtres de nature », mais des sujets

dont le comportement est libre et non régi par des lois mécaniques. Les animaux sauvages disparaissent du fait de la chasse, du braconnage, de la destruction des habitats, et les animaux domestiqués ont disparu en tant qu'individus autonomes. Ils sont complètement conditionnés par le façonnage génétique, qui a fabriqué des races dans des buts particuliers, et parce qu'ils sont pris dans des systèmes d'élevage, ou de production. Les naissances, faites par inséminations artificielles, sont planifiées en fonction de la date de la mise à mort... Voilà un peu notre rapport aux animaux aujourd'hui.

L'élevage n'a-t-il pas toujours conditionné ainsi les animaux ?

Les méthodes d'élevage qui sont incriminées aujourd'hui, comme l'enfermement, la contention, le gavage... sont des méthodes qui remontent aux prémices de l'élevage. Les Romains, déjà, mettaient les animaux dans des systèmes de contention pour les empêcher de bouger, les plongeant dans le noir ou leur crevaient les yeux pour avoir de la viande blanche... Ce sont des pratiques qui existent dans l'élevage le plus traditionnel qui soit. La sélection empirique des animaux n'était bien sûr pas faite sur des bases

scientifiques mais on a toujours éliminé les animaux dont les performances ne répondaient pas à ce pour quoi on les gardait. Si la finalité de l'élevage a toujours été de faire grossir les animaux le plus vite possible, il y a quelque chose qui se radicalise dans l'élevage qu'on appelle industriel. Avec la génétique, la zootechnie, cette science qui essaie de connaître au mieux la biologie et la physiologie des animaux pour les adapter aux finalités de production, la mainmise sur les animaux se radicalise.

Est-ce que vous pensez, comme Corine Péluchon, que nos rapports aux animaux en disent long sur nous-mêmes, notamment que la violence qu'on exerce sur eux pourrait avoir la même origine que celle qui s'exerce entre les hommes ?

Je suis tout à fait d'accord avec cette idée que la violence qu'on inflige aux uns et aux autres relève du même type de mécanisme. Il y a vraiment partie liée entre la violence contre les animaux et la violence contre les humains. Si les animaux ne nous ressemblaient pas du tout dans l'expression de leurs souffrances, de leurs besoins, de leurs





émotions..., nous n'exercerions pas sur eux des cruautés, du sadisme. On sait d'ailleurs que les petits enfants manifestent leur pulsion destructrice sur les animaux, précisément parce qu'il y a déjà une sorte de jouissance. Donc il faut politiser la question animale, en faire un sujet dont la légitimité est suffisamment forte pour que le législateur et le politique légifèrent. Il ne faut pas simplement laisser la question à une interrogation morale ou une interrogation qui serait celle simplement de chacun en son âme et conscience.

Êtes-vous d'accord avec Gary Francione qui affirme que s'il n'y a qu'un seul droit à accorder aux animaux, c'est celui de ne pas être traité comme la propriété des humains ?

Bien sûr. Tant que les animaux seront soumis au régime des biens, donc de la propriété, ils seront exposés au droit absolu que le propriétaire a sur ses propriétés, même si certains juristes, timides, proposent pour les animaux un « aménagement » du droit des biens. Le droit de propriété est le droit le plus vigoureux : vous avez le droit de détruire ce qui vous appartient, même si le code pénal a pu interdire certaines choses à la marge. Ce statut de propriété empêche les réglementations protectrices des animaux de véritablement s'appliquer. Tant que l'animal reste une propriété de l'homme avec tout ce que cela implique de droits radicaux sur lui, comment le protéger ? C'est de l'homme, du propriétaire, qu'il faudrait d'une certaine manière essayer de le protéger. Il faudrait donc que les animaux soient reconnus comme des entités à part entière, détentrices de droits naturels ou moraux.

Pensez-vous que l'humanité est prête à octroyer des droits aux animaux ? Quels sont les freins à une évolution du statut juridique de l'animal ?

Si l'on propose à l'ensemble de la population française de dire que les animaux sont des êtres vivants et sensibles plutôt que des biens meubles, 89 % des gens sont d'accord^[2]. Si on

leur dit que cela peut vouloir dire, à terme, qu'on va arrêter de les chasser et de les manger, alors probablement vont-ils ressentir une hésitation, notamment parce que les gens n'ont jamais pensé qu'on pouvait faire autrement. La société est largement anthropocentriste, spéciste, comme on dit aujourd'hui. Elle considère que l'homme est au-dessus, que les animaux sont à notre disposition. Certains pensent que l'anthropocentrisme est complètement infondé et, en même temps, ils n'ont pas modifié leur alimentation après avoir vu les vidéos de L214 dans les abattoirs. De plus, les lobbys de la chasse, de l'élevage, ceux qui vivent de l'exploitation animale, sont très représentés dans le monde politique, et très puissants, notamment auprès du Sénat.

L'évolution de la législation est-elle, selon vous, l'une des premières choses à mettre en oeuvre pour faire avancer la cause animale ?

Je pense que le législateur ne l'inscrira qu'une fois que la société sera prête, même s'il peut, par un coup de force, abolir quelque chose. Comme avec la peine de mort, le législateur pourrait décider de reconnaître des droits aux animaux et proscrire leur mise à mort, mais ce serait évidemment une révolution considérable dans la mesure où une grande partie de notre économie est fondée sur leur exploitation. On peut donc imaginer que tout cela ne se fera pas en une seule étape, mais qu'il y aura certaines pratiques qui seront abolies en premier, comme la corrida, la fourrure... Cela pourrait être fait sans porter atteinte à des grands pans de l'économie ou à des pratiques habituelles. La chasse pourrait ainsi être considérablement réduite et réglementée, elle pourrait être interdite aussi comme le canton de Genève l'a fait en 1975. Des choses pourraient préparer les esprits à voir les animaux autrement que comme des ressources.

Propos recueillis par Sonia, avec Anne-Lise Vuillemin

2. Sondage Ifop de novembre 2013



VERS UN ANTISPÉCISME POLITIQUE ET SOCIAL ?

Apparu au cours des années 1970, l'antispécisme dénonce la domination des humains sur les autres espèces animales. Pour les antispécistes, ce principe de philosophie morale doit devenir un enjeu de société, dans laquelle toute forme d'exploitation des animaux serait abolie.

Dénoncer l'exploitation animale, questionner l'ensemble de la population sur son rapport aux animaux, et remettre en cause la suprématie des humains sur les autres espèces... Tels sont les objectifs de l'antispécisme, qui s'oppose au spécisme, défini comme la discrimination arbitraire dont sont victimes les animaux non-humains sous prétexte qu'ils appartiennent à une autre espèce. Cette thèse est développée pour la première fois par le philosophe australien Peter Singer dans son livre « *La libération animale* », paru en 1975 et considéré comme un ouvrage fondateur par les mouvements de protection des animaux. Singer y critique le spécisme et prône l'extension de la communauté éthique à tous les êtres vivants capables de souffrir. En tant qu'êtres sentients, c'est-à-dire dotés de sensations, capables de ressentir des émotions et de la souffrance, les animaux doivent être moralement considérés à égalité avec les humains et jouir des droits les plus élémentaires, comme ne pas être tués, privés de liberté ou torturés.

Pour Yves Bonnardel, militant et philosophe, co-fondateur des Cahiers antispécistes, l'approche de Singer est révolutionnaire. « *À l'époque, les mouvements de défense des animaux étaient spécistes, puisqu'ils se bat-*

taient seulement sur des points de détail de l'exploitation animale, en concentrant leurs efforts sur la défense de certains animaux, de compagnie ou sauvages, comme les prédateurs. Il y a eu une forte évolution depuis. Peter Singer a ouvert la voie vers la prise en compte de l'ensemble des animaux victimes de l'exploitation ».

« AUJOURD'HUI, LE DISCOURS ANTISPÉCISTE PEUT PARAÎTRE RADICAL, ICONOCLASTE, DONC INAUDIBLE. »

L'un des aspects fondamentaux de la théorie antispéciste est qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchie entre les animaux. Or, le spécisme favoriserait justement ces différences de considération, à partir desquelles on peut « *cajoler un chien comme un membre de sa famille, mais être indifférent au sort des vaches* », selon le journaliste Aymeric Caron, auteur de l'ouvrage « *Antispéciste : réconcilier l'humain, l'animal, la nature* ». Yves Bonnardel va plus loin en rejetant l'idée même de nature, qu'il décrit comme « *une création idéologique* ». Pour lui, cette idée d'un ordre naturel « *suppose qu'il y aurait deux mondes que tout oppose : d'un côté l'humanité, où régnerait la liberté. De l'autre*

la nature, où les animaux seraient déterminés selon les fonctions qu'ils remplissent, leur place dans la chaîne alimentaire par exemple, et ne seraient pas libres ».

Considérer les animaux comme des individus à part entière suppose évidemment de ne pas les manger ni les exploiter d'une quelconque manière. L'application concrète de la théorie antispéciste peut donc reposer sur le véganisme. Ce mode de vie exclut tous les produits issus de l'exploitation animale, alimentaires bien sûr comme la viande, le lait, le miel ou les œufs, mais aussi vestimentaires, comme le cuir. « *En tant que végane, c'est plus facile de faire le pas idéologique vers l'antispécisme. Quand on mange de la viande, c'est dur de se dire antispéciste, car on comprend vite que ce positionnement éthique est en contradiction avec nos actes* », souligne Mata'i Souchon, membre de l'association nationale étudiante Sentience, qui milite pour la cause animale. Toutefois, la relative démocratisation des produits véganes n'implique pas nécessairement une adhésion massive à l'antispécisme. « *Aujourd'hui, le discours antispéciste peut paraître radical, iconoclaste, donc inaudible. Alors que le véganisme peut se vendre sous différents aspects : écologique, ayant des bienfaits pour la santé, etc.* »,

analyse Mata'i Souchon.

Même s'il est motivé par la volonté de réduire la souffrance animale, le véganisme peut d'abord relever d'une pratique individuelle de consommateur. « *On voit de nombreux militants consacrer leur énergie à promouvoir le mode de vie végane. Ils ne se soucient pas toujours du fait qu'il y a un travail collectif de mobilisation à accomplir pour contrer le spécisme dans l'ensemble des structures sociales et aller dans le sens d'une société antispéciste, qui arrête progressivement les abattoirs, l'élevage, la pêche, les expérimentations animales...* », poursuit-il.

Pour les antispécistes de la première heure comme Yves Bonnardel, ce combat ne doit pas se cantonner à « un milieu végane », mais devenir plus vaste. « *Ce n'est pas qu'une question de comportement, de consommation, mais aussi de structures sociales, de droit, de rapports de pouvoir...* » Il critique cette individualisation qui évacue, selon lui, l'aspect politique du problème. « *L'approche individuelle est dans la droite ligne du libéralisme. Certains militants animalistes ont cette croyance que l'on va résoudre la question animale par l'exemple, en faisant tâche d'huile. Je n'y crois pas.* »

RELIER LES LUTTES

Selon lui, le mouvement animaliste est très diversifié et ne va pas toujours dans le sens de l'antispécisme. « *On appelle animaliste quiconque se soucie de la question animale. Une partie de l'animalisme milite simplement pour la défense animale, là où l'antispécisme prône la libération des animaux. Il y a donc des animalistes spécistes qui mangent de la viande et considèrent qu'on peut discriminer les non-humains mais sans trop les exploiter. À l'inverse, des animalistes portent un discours plus construit et argumenté, et sont clairement antispécistes* ».

Si l'antispécisme n'est pas aujourd'hui un mouvement important en France et rassemble essentiellement des collectifs informels, Yves Bonnardel est optimiste quant à sa cohérence. « *C'est un mouvement rationaliste et logique. C'est le discours qui tient la route sur la question ani-*

male, car rigoureux intellectuellement ».

Au-delà de la simple défense des droits des animaux, certains militants veulent appliquer le principe de convergence des luttes. Ne pas considérer l'antispécisme comme déconnecté d'autres questions de société est un enjeu majeur pour Mata'i Souchon. « *Certains ne vont pas s'occuper d'autres causes, en estimant qu'il faut être efficace. Quand l'association PETA (People for the Ethical Treatment of Animals) mène une campagne de sensibilisation avec des affiches représentant des femmes en lingerie, elle contribue à véhiculer encore des clichés sexistes. Pour certains, tant pis si une pub est sexiste ou stigmatisante pour des minorités déjà opprimées, du moment qu'elle est efficace pour défendre les animaux. Pour d'autres, comme nous, il faut essayer de ne pas faire de mal à d'autres en essayant d'agir pour le bien des animaux* ». Dans cet esprit, l'antispécisme doit être relié aux autres mouvements dans un combat plus global contre toutes les formes de domination (racisme, sexisme...). Une lutte idéologique parmi d'autres selon le militant, « *pour faire évoluer les mentalités* » et la société.

Clément Barraud

« C'EST UN MOUVEMENT RATIONALISTE ET LOGIQUE. C'EST LE DISCOURS QUI TIENT LA ROUTE SUR LA QUESTION ANIMALE, CAR RIGoureux INTELLECTUELLEMENT. »



L'UTOPIE VÉGANE

Depuis que l'on sait fabriquer des compléments alimentaires, comme la vitamine B12, il est tout à fait possible de ne pas consommer de produits d'origine animale et de suivre un régime végétalien, sans viande ni laitage. Mais à quoi ressemblerait la Terre si tout le monde devenait végane ou antispéciste ?

Dans un futur végane, l'humain n'a plus tous les droits sur les autres espèces, c'est un animal parmi les animaux qui refuse leur exploitation. Manger de la viande ou du poisson est regardé avec horreur, mais le véganisme va plus loin qu'un régime alimentaire végétalien, qui proscrit les œufs, le miel, le fromage, le beurre et le lait. C'est un projet de vie qui refuse également des matières comme le cuir ou la laine, ou les productions ayant fait appel à de la traction animale. Pour ses partisans, une société végane et / ou antispéciste conférerait des droits aux animaux, serait plus saine et plus écologique. Ce n'est pour le moment qu'une théorie jamais expérimentée à grande échelle. Aucun peuple ni aucune communauté n'est parvenu à vivre longtemps selon ces principes philosophiques et plusieurs tentatives ont échoué par le passé^[1]. De nos jours, le véganisme se développe ; il est de plus en plus expérimenté au quotidien, peut-être par 0,5 % ou un peu plus de la population de certains pays. Le marché est florissant et bénéficie aussi de consommateurs occasionnels.

L'INDISPENSABLE B12

Jusqu'à peu, l'idéal végane se heurtait à une contrainte physiologique qui le rendait inapplicable : notre besoin en vitamine B12. Parmi tous les nutriments essentiels au fonctionnement de l'organisme, c'est le seul dont les apports ne peuvent être satisfaits avec une alimentation strictement végétale. Une carence en B12 détruit le système nerveux et peut

conduire à la mort. Cette réalité scientifique n'est pas connue de tous les véganes, et pire, certains assurent derrière des stands associatifs ne pas en avoir besoin, ou prétendent que l'on en trouve suffisamment dans certaines plantes. Nous ne sommes pas tous égaux face aux risques de carence, mais affirmer ceci comme une généralité est faux, inconscient et dangereux. Si certains refusent d'y croire, c'est peut-être parce que le problème n'est pas perceptible immédiatement. Les réserves de B12 accumulées s'épuisent après quelques mois ou années selon les personnes. Mais si un enfant est carencé, il ne faut pas attendre longtemps l'issue fatale ou des séquelles irréversibles.

L'obstacle à une alimentation végétalienne a été levé en 1947, date de la découverte de la B12. On peut désormais produire facilement cette vitamine et en fabriquer de grandes quantités, parfois en ayant recours à des bactéries génétiquement modifiées. La majorité de la B12 produite est d'ailleurs destinée aux animaux d'élevage omnivores, volailles ou porcins, comme facteur de croissance et parce que les produits d'origine animale coûtent plus cher. L'Homme peut lui aussi prendre ces compléments alimentaires pour se passer totalement de produits animaux. De bonnes connaissances diététiques permettent d'éviter

les autres carences possibles, comme en fer, zinc, iode ou calcium. « L'accès à la vitamine B12 bactérienne de culture offre la possibilité à notre empathie de grandir. Aujourd'hui, on peut se passer des produits d'origine animale, pour changer nos rapports à la biosphère. Chaque personne est donc

face à un cas de conscience », affirme Constantin Imbs, président de la Société végane francophone. Lui veut « informer et ne pas faire de prosélytisme ». Il se dit plutôt opposé aux méthodes choc choisies par d'autres associations, comme les images d'animaux en souffrance qui « jouent sur les sentiments, provoquant radicalisation et misanthropie, sans rendre leur dignité aux animaux ». Il regrette aussi que des personnes abandonnent le véganisme faute d'avoir été informées sur les éléments qui le rendent techniquement possible, et qui permettent donc de rester en bonne santé.

DISPARITION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Mais que deviendrait la Terre si tout le monde était végane ? L'une des conséquences les plus importantes serait la disparition de l'élevage, critiqué pour sa cruauté, son impact environnemental et l'importance des surfaces qui lui sont dédiées. « On ne pourrait pas ouvrir comme ça les portes des prisons, cela conduirait 20 millions de bovins vers une mort lente et douloureuse, concurrencerait l'accès à la nourriture pour les animaux sauvages, bouleverserait les équilibres écologiques et conduirait à une catastrophe. Mais on veut que la domestication cesse, les animaux ont extrêmement souffert de la sélection des races et sont inadaptés à la vie sauvage. Il faut assécher la demande et ne plus faire naître jusqu'à l'extinction des lignées d'élevage », propose Constantin Imbs.

Ce ne serait pas une bonne idée pour Jean-Louis Peyraud, chercheur à l'Inra, qui défend l'élevage et se démarque, tout comme la Société végane, des exagérations qui peuvent accompagner certaines plaidoiries pour la cause ani-

male. « L'élevage est attaqué avec beaucoup de gros chiffres sans que l'on définisse leur périmètre. Les deux tiers des terres émergées sont utilisés par l'élevage, mais les trois quarts sont des surfaces en herbe non labourables, comme les zones de montagne, les steppes, les toundras, etc. Quand on entend qu'il faut 15.000 litres d'eau pour faire 1 kg de viande, ce n'est pas vrai, en réalité, 95 % retournent dans le cycle de l'eau. On estime qu'il faut entre 550 et 700 litres pour produire un kg de viande de bœuf et seulement 50 litres d'eau utile. Il faut trouver des nouveaux équilibres, comme en polyculture élevage, car il est aussi porteur de solutions écologiques. »

Selon lui, il n'y a d'ailleurs pas d'agriculture durable sans élevage. « Les effluents animaux apportent de la matière organique aux sols, les prairies maintiennent une biodiversité microbienne et d'invertébrés dans le sol, floristique avec du nectar pour les abeilles et aussi des habitats pour la faune sauvage, et stockent beaucoup de carbone. » L'Inra a mené une étude collective qui analyse l'impact global de l'élevage européen dans ses rôles environnemental, économique et social. « L'expertise réalisée montre qu'il y a des points positifs et des points négatifs dans les différents types d'élevage. »^[2]

Un des grands reproches faits à l'élevage est la concurrence alimentaire qu'il engendre entre les cultures destinées aux humains et celles destinées aux animaux. Un tiers des céréales produites dans le monde le sont pour les animaux d'élevage alors qu'elles pourraient nourrir directement des humains. Mais si toute la population était végane, cela ne voudrait pas forcément dire plus de surfaces agricoles disponibles. Il en faudrait même certainement plus car l'élevage contribue à valoriser certaines surfaces qui ne peuvent pas être cultivées.^[3] « Tant qu'un bovin pâture dans un système d'herbe, il peut en manger autant qu'il veut, ce n'est pas consommable par l'homme », rapporte Jean-Louis Peyraud. Au niveau mondial, qu'il s'agisse de foin ou de sous-produits de culture végétale, 80 % de l'alimentation des animaux d'élevage n'est pas assimilable par l'homme. « En prenant en compte ce paramètre, on atteint en France une protéine animale produite pour une végétale pour les porcs et les

volailles. Dans les systèmes herbagers, on produit 2 kg de protéines de lait pour 1 kg de protéines végétales consommable par l'homme. Les ruminants sont donc des contributeurs nets de protéines pour les humains », affirme encore le chercheur.

RÉ-ENSAUVAGER

Ces arguments ne sont pas recevables par les véganes qui n'acceptent de toute façon pas que des êtres souffrent pour notre simple plaisir gustatif. Ils se réjouissent aussi d'une autre conséquence de la disparition de l'élevage : la reforestation. En France, de nombreuses prairies sont artificiellement maintenues par des herbivores. « Cela change tout, car la forêt est considérablement plus écologique en termes de biodiversité, de puits de carbone et de rétention des eaux. On a besoin d'espace sauvage, pas de paysages artificiels. La position de l'association est de ré-ensauvager les zones qui n'ont pas intérêt à être cultivées, nous n'avons pas de raison de vouloir absolument y exploiter des animaux », veut trancher Constantin Imbs. « On est sur l'idée que l'espèce humaine pourrait choisir une nouvelle civilisation, réinventer nos rapports avec les animaux pour éviter de les tuer, dépasser notre nature pour nous libérer nous-mêmes de l'élevage et de la consommation culturelle de viande. »

2. L'étude de l'Inra de novembre 2016 : Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe.

3. Si la population mondiale était végétarienne, il faudrait moins de surfaces cultivées que si elle était végane ou omnivore.



Campagne d'affichage dans le métro de l'association L214 à l'occasion de la fête des mères 2015 pour sensibiliser le public aux conséquences de la production de lait : les veaux sont retirés à leur mère pour être vendus aux abattoirs.

ZOOPOLIS, LE FUTUR VÉGANE

L'objectif de la Société végane est la « réduction maximale de l'impact des vies humaines sur l'ensemble des organismes de la biosphère (plantes, champignons, algues, bactéries et archées) »⁴. En conséquent, elle rejette la théorie antispéciste qui ne prend en compte que les organismes capables d'éprouver de la souffrance, « car à dire vrai, 99 % des espèces animales ne sont probablement pas sensibles »⁵. Mais penser un monde végane serait si différent du nôtre qu'il nécessite beaucoup d'anticipation et d'inventivité. Sue Donaldson et Will Kymlicka ont imaginé une utopie plutôt antispéciste dans leur ouvrage Zoopolis. Ils décrivent une société multi-espèces dans laquelle chaque être doté de sa propre subjectivité dispose de droits pour protéger ses intérêts. Des règles de « droits relationnels » sont instituées pour cohabiter et partager l'espace entre humains et non-humains. « Exprimé sous la forme la plus simple, cela signifie que l'on reconnaît qu'ils ne sont pas des moyens pour nos fins. Ils n'ont pas été placés sur Terre pour nous servir, nous nourrir ou nous reconforter. » Il existerait différentes communautés, comme celle qui est appelée « humanimales » regroupant notre espèce et les animaux domestiques. Contrairement à certains antispécistes, les auteurs ne souhaitent pas forcément l'extinction de ces derniers. « Le remède est plutôt de les inclure en tant que membres et citoyens de la communauté ».

Des êtres sociaux comme les chats, les chiens et d'autres espèces de ferme se sont mêlés au fil du temps aux sociétés humaines. Il faudrait donc veiller à mieux les comprendre et établir une forme de communication afin que, dans la mesure du possible, leurs souhaits soient pris en compte. Ils seraient même représentés par des humains dans les instances politiques. Leur alimentation devra être végane et ceux qui veulent un chat pour compagnon s'engageraient à « faire le nécessaire pour que le chat s'épanouisse tout en étant soumis aux contraintes nécessaires », c'est-à-dire ne pas tuer. Les naissances seraient contrôlées et l'un des objectifs serait de retrouver petit à petit le caractère sauvage des

espèces modifiées pour les besoins de l'Homme. Ils pourraient continuer à rendre des services de leur plein gré, comme la possibilité de récupérer des excréments pour l'engrais, la tonte des pelouses par les moutons ou le débroussaillage par les chèvres, retrouver des personnes grâce au flair d'un chien, etc. En revanche, ce serait une contrainte trop lourde pour un chien d'assister continuellement un aveugle parce qu'il ne pourrait plus « se livrer aux autres activités et relations qui lui importent ».

RESPECT DE LA VIE SAUVAGE

En ce qui concerne les animaux sauvages, leur souveraineté est reconnue sur les territoires qu'ils occupent. L'expansion humaine serait donc stoppée pour ne pas détruire leurs habitats, et nous n'interviendrions chez eux qu'en cas de grand péril. Leur mode de vie serait respecté au nom de leur autonomie, ce qui signifie accepter la prédation. « Les animaux sauvages ne sont pas dans des conditions de justice les uns envers les autres ; la survie de certains requiert inévitablement la mort d'autres. C'est une caractéristique regrettable de la nature ». Cette position fait débat, car certains véganes souhaitent adopter des mesures actives afin d'empêcher que des animaux en tuent d'autres. Cela semble difficile à concevoir, mais ils rejettent l'idée de prédation naturelle et imaginent qu'elle pourrait donc potentiellement cesser. Pour la Société végane, ce débat n'a pas lieu d'être. « Le véganisme c'est vivre sans exploiter les animaux, il ne s'oppose donc pas à la prédation entre les animaux. »

Les animaux liminaires constituent la troisième et dernière catégorie dans Zoopolis. Ils sont autonomes comme les animaux sauvages, mais vivent sur des territoires habités aussi par les humains. Ce sont les rats, les pigeons, les canards, etc. Trop extérieurs à la société pour devenir des citoyens, mais trop proches pour éviter des règles de coexistence, Sue Donaldson et Will Kymlicka proposent pour eux un statut de résident. C'est une sorte de régime spécial qui implique une sécurité de résidence tout en leur interdisant l'accès à certaines zones comme les appartements ou les cultures. Les humains conserveraient aussi le droit de limiter

leur nombre, non pas en les tuant, mais en réduisant leur natalité.

DÉLIT OU CROYANCE ?

Si ce scénario semble un peu futuriste ou hasardeux, certains militants, pragmatiques, considèrent qu'ils ne verront pas de leurs yeux l'avènement d'une société végane. Mais ils ont la certitude de contribuer à diminuer le nombre de souffrances et d'organismes vivants tués en partageant leur message. Le véganisme commence à s'immiscer dans la société. Au point qu'en Italie, une proposition de loi, qui visait le régime végane, a été déposée par une députée pour punir de quatre années d'emprisonnement des parents qui imposeraient un régime alimentaire déséquilibré à leurs enfants. Dans la province de l'Ontario au Canada, le véganisme pourrait au contraire devenir presque sacré, selon une commission sur la révision du Code des droits de l'Homme local, au sens où il représente « une croyance non religieuse qui influence l'identité, la vision du monde et le mode de vie d'un individu ». Le véganisme n'est encore pas une religion, mais il interroge radicalement l'impasse à laquelle nous conduirait la poursuite d'une consommation beaucoup trop excessive de viande.

Guillaume

4. Voir <http://www.societevegane.fr/documentation/pourquoi-etre-vegane/specisme-antispecisme-et-carnisme/>

5. S'il est prouvé que les mammifères ou les oiseaux par exemple ressentent la douleur, ce n'est pas le cas des invertébrés, comme les mollusques et les insectes qui représentent la quasi totalité des espèces animales.

EN BREF

400 HA VRAIMENT SAUVAGES

Une réserve de vie sauvage a été inaugurée début juin dans les Côtes-d'Armor. C'est la troisième de ce type en France après celles du Grand Barry et des Deux lacs dans la Drôme. Les trois ont été achetées par l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) afin de les préserver de toute activité humaine. Renards, loutres, et chevreuils vivent ainsi en toute tranquillité sans être confrontés à l'exploitation forestière et agricole, ni à la pêche ou la chasse, comme cela est encore possible sous certaines conditions dans les parcs nationaux ou régionaux. Grâce à ces trois réserves, 400 hectares ont été rendus à la nature depuis 2012.

LES ÉTRANGES PROCÈS DU MOYEN-ÂGE

En 1386, une truie a été reconnue coupable d'avoir tué un nourrisson et fut condamnée à mort dans des conditions pour le moins surprenantes. Déguisée en homme, elle vécut un véritable supplice devant des congénères qui devaient regarder pour prendre exemple. Si ce procès est un des plus documentés et peut-être le plus insolite de par sa mise en scène, ils n'étaient pas rares au Moyen-Âge. Michel Pastoureau, historien médiéviste, en a répertorié une soixantaine entre le XIII^e et le XVI^e siècle, pour le seul royaume de France. À cette époque, ces procès s'inscrivent en partie dans une dynamique de questionnement sur la place de l'animal. Ont-ils une âme, comprennent-ils le bien et le mal ? Dans cette optique se pose donc également la question de leur responsabilité morale. Ainsi, dans les procès faits aux animaux, le propriétaire de l'animal n'est jamais pénalement responsable ...



VERS DES CIRQUES SANS ANIMAUX ?

Début mai, André-Joseph Bouglione, petit-fils de l'un des créateurs du célèbre cirque a annoncé l'arrêt de ses spectacles avec animaux. Il ne s'agit pas de « l'historique » cirque Bouglione qui occupe le Cirque d'hiver à Paris depuis les années 1930 et qui continue de présenter des numéros avec animaux. Mais cette décision d'André-Joseph Bouglione pourrait ouvrir une brèche, les associations de protection des animaux réclamant depuis longtemps la fin de ces spectacles.

LES BARS ANIMALIERS EN QUESTION

Le concept des bars à chats est né au Japon dans les années 1990 et plusieurs ont depuis ouvert en France. Les clients viennent y boire un café en caressant des félins, une activité considérée comme apaisante. Mais selon l'association britannique Cats Protection, les bars à chats « ne sont pas un environnement convenable pour les animaux qui sont confinés dans un espace avec des gens qui changent sans arrêt ». Les animaux sont aussi constamment sollicités par les clients, en particulier les enfants pour jouer avec eux. Outre les bars à chats, le Japon expérimente désormais d'autres concepts. Les bars à hiboux sont très en vogue (il y en aurait une trentaine rien que dans le centre de Tokyo), mais y on trouve aussi un bar à hérissons. À Hong-Kong, c'est un bar à lapins qui a ouvert ses portes

LA VACHE SACRÉE DÉCHIRE L'INDE

En Inde, la question de la protection de la vache suscite de vives tensions entre les communautés. Narendra Modi, le premier ministre issu du parti nationaliste hindou (BJP), arrivé au pouvoir en 2014, a fait passer un certain nombre de lois pour protéger les vaches, animal sacré selon l'hindouisme. Des refuges pour vaches sont même construits à travers tout le pays, et 21 des 29 États qui comptent l'Inde interdisent leur abattage. Depuis fin mai, l'achat et la vente de vaches, mais aussi de bœufs, taureaux, buffles, veaux et chameaux destinés à l'abattage, sont également interdits dans toute l'Inde. Un État, le Kerala, a annoncé son intention de saisir la Cour suprême pour contester cette décision.

Paradoxalement, l'Inde est actuellement le premier exportateur de viande bovine dans le monde. Considéré comme impur par les hindous, ce commerce est contrôlé presque entièrement par les musulmans (14 % de la population) et depuis 2015, des lynchages contre des éleveurs, des transporteurs ou des consommateurs, ont fait au moins 12 morts. Les minorités (musulmans, chrétiens, intouchables ou aborigènes) qui consomment du bœuf, se sentent discriminées par la revendication du caractère sacré de la vache et dénoncent les persécutions dont elles sont victimes par les extrémistes hindous.



LES DELPHINARIUMS APPELÉS À DISPARAÎTRE

Des dauphins exécutant des sauts périlleux, des orques battant leurs nageoires et venant s'échouer sur le bord du bassin...

En France métropolitaine, trois parcs proposent encore ce type de spectacles. Mais depuis des années, les associations de défense des animaux s'offusquent des conditions de vie des cétacés dans ces parcs. Le 6 mai 2017, l'ancienne ministre de l'environnement Ségolène Royal a publié un arrêté interdisant la reproduction des cétacés vivant en captivité. D'ici une vingtaine d'années, il ne devrait donc plus y avoir de delphinariums dans l'Hexagone, car il est déjà interdit de capturer ces animaux dans leur milieu naturel. Une bonne nouvelle pour l'association anti-captivité C'est Assez !, qui s'est impliquée dans ce sens. « Ce texte prend réellement en compte la souffrance de ces animaux, obligés de faire des figures qui ne sont pas du tout naturelles pour eux, confrontés à de la privation de nourriture s'ils ne s'exécutent pas... La maltraitance est inhérente à la captivité », rappelle Christine Grandjean, présidente de l'association. L'arrêté prévoit d'autres mesures, comme l'agrandissement des bassins, la présence de zones d'ombre, l'interdiction du chlore ou la fin de l'échouage pendant les spectacles. Les sites concernés envisagent de contester l'arrêté en justice.



ÉLEVAGE INTENSIF : QUAND LE LIEN ÉLEVEUR-ANIMAL SE PERD

Le rapport affectif aux animaux est souvent ce qui a motivé les éleveurs à se lancer dans le métier. Mais avec la généralisation de la mécanisation et de la robotisation, le contact s'est raréfié, au détriment de l'animal, de l'Homme et du lien qu'ils pourraient tisser ensemble.

Ici, pas de salle de traite. Et peu de vaches dans l'étable. Toutes ou presque se promènent dans les prairies qui entourent la ferme, en pâturage. À Sémeries, près d'Avesnes-sur-Helpe, dans le Nord, Patrick Dupont ne regrette pas d'avoir abandonné l'élevage intensif et industriel pour se lancer dans le bio. Il en a été l'un des précurseurs, en convertissant sa production laitière en 1995, à une époque où le lait biologique « était racheté au prix du conventionnel » par les entreprises laitières. « Le rapport à l'animal est totalement différent », souligne ce jeune retraité. « Plus agréable pour moi comme pour les vaches. » Bien que son fils soit désormais aux manettes, Patrick Dupont ne passe pas une journée sans approcher ses bovins. « L'élevage bio demande plus d'observation, en particulier pour les soins, la prévention », explique-t-il. « Obligatoirement, ça m'a rapproché du troupeau. »

Ce lien à l'animal demeure pour de nombreux éleveurs l'essence de leur métier. Pour 76 % d'entre eux, précisément^[1]. Quand il s'est lancé dans l'élevage en 1983, Patrick Dupont a commencé, comme beaucoup à cette époque, par du hors-sol, avec des lapins. Mais il ne s'y retrouvait pas. « Il n'y avait aucun intérêt professionnel et les lapins n'étaient pas heureux », se souvient-il. « Ça dénaturait mon métier. » Très vite, il décide de changer d'élevage et se tourne vers les vaches laitières. Mais là aussi, la production intensive ne le satisfait pas. Patrick décide de diminuer la taille de son troupeau et de sauter le pas de l'agriculture biologique, ne se consacrant plus qu'à une espèce. « Je voulais redonner du sens. » Comme lui, de nombreux éleveurs sont aujourd'hui en quête d'un nouveau rapport à l'animal.

Car avec la mécanisation, puis la robotisation, le contact s'est raréfié et la relation, dégradée.

« L'HOMME A DÉLÉGUÉ LE TRAVAIL AUX ANIMAUX, QUI DEVIENNENT DES MACHINES »

« Ça a commencé au XIX^e siècle avec la zootechnie », explique Jocelyne Porcher, sociologue à l'INRA, spécialiste de la relation entre l'homme et l'animal d'élevage, évoquant les débuts des avancées scientifiques et techniques utilisées pour faciliter le travail de l'éleveur. « Dans les modèles portés par le progrès, la relation à l'animal est altérée depuis longtemps. Avec les enjeux de rentabilité, l'homme a délégué le travail aux animaux, qui deviennent des machines. Dans certains élevages laitiers, les vaches ne sont là que pour pisser du lait. »

La sociologue rappelle que « le fondement de ce métier, c'est de vivre dans la compagnie des animaux ». La technique et la recherche de rentabilité en éloignent les éleveurs, les mieux équipés pouvant même gérer la traite de leurs vaches depuis leur ordinateur pour gagner du temps. « Pas pour passer plus de temps avec les animaux ou pour travailler ce lien, mais par exemple pour ajouter un atelier volaille... », déplore Jocelyne Porcher.

« Beaucoup de producteurs ont un goût pour la technique, mais ils se trompent de métier », estime-t-elle. « L'intérêt de l'élevage, le rapport à l'animal, est perdu. » Elle prend l'exemple de la production porcine, « summum de l'industrialisation. C'est une course à la performance qui se fait au détriment du bien-être animal et de l'éleveur. » Pour la sociologue, l'animal d'élevage prend alors un statut de

« travailleur ». Un terme également employé par Sébastien Mouret, sociologue à l'INRA^[2]. « L'organisation de la filière porcine, dont 95 % des élevages sont industriels, se fait avec une division du travail extrêmement poussée », explique le chercheur, qui a passé six semaines au sein d'un élevage porcin pour son doctorat. D'un côté, des élevages reproducteurs, de l'autre, des « naisseurs-engraisseurs », destinés à finir dans nos assiettes. « Les animaux sont confinés dans des bâtiments dont ils ne sortent jamais. Les truies sont encagées, les porcs d'engraissement parqués en nombre dans des boxes. Au sol, des caillebotis en béton permettent l'évacuation du lisier. La distribution de l'alimentation est automatisée, la température dans les bâtiments contrôlée. C'est un système qui vise à optimiser la production et la croissance des animaux. » Dès la naissance, les queues des porcelets sont coupées. « Dans ce type d'élevage, les porcs souffrent de troubles du comportement, dont le cannibalisme. Ils se mordent et se dévorent la queue si elle n'est pas coupée, car ils ne peuvent pas exprimer leur comportement naturel. » Tous sont aussi castrés.

UN MAL-ÊTRE RÉCIPROQUE

Pour Sébastien Mouret, ce type d'élevage présente de nombreux échecs. Le premier, du côté des animaux : « Malgré la sélection génétique visant à adapter les animaux à ce modèle industriel d'organisation du travail, les maladies et la mort sont extrêmement présentes au quotidien. Les animaux résistent à ces techniques d'adaptation par la génétique. » Le second concerne aussi bien les bêtes que l'éleveur. « Ils ont un rapport

technique et économique à l'animal. Elever, c'est principalement pour produire. Cette vision atrophie toute la part morale du travail avec les animaux. » Le sociologue précise que chacun y perd : « Ce système ne permet pas d'éviter la souffrance au travail, aussi bien pour les bêtes que pour l'homme. Les éleveurs ont une souffrance éthique, liée à un déni de sensibilité. Ce travail les oblige en quelque sorte à renoncer à leur sens moral. »

C'était le cas des époux Jossier, qui élèvent des brebis à viande à Viens, dans le Vaucluse. Le couple a décidé de rejoindre Nature et Progrès, une fédération de producteurs, transformateurs et consommateurs prônant l'agriculture biologique. Ce qui les a séduits dans le cahier des charges ? La non coupe des cornes, comme des queues. « Mon mari le faisait toujours à contrecœur, par tradition », explique Catherine. « Tous les éleveurs coupent les queues des brebis, pour mieux surveiller les mamelles, et parce que c'est plus propre. » Lors du passage du foin à l'herbe, au printemps, il arrive que les ovins aient des problèmes gastriques. « Garder les queues demande plus de travail, de l'observation et de l'organisation. Il faut suivre un protocole bien précis », précise Sandrine Deblois, du service Gestion de la

mention de la fédération Nature et progrès.

Les vaches ont elles aussi droit à leur mutilation. Mais cette fois-ci, ce sont les cornes que l'on coupe à la naissance, pour éviter les bagarres, parfois violentes, dans les troupeaux. Isabelle et Jean-Michel Lepage, qui élèvent une soixantaine de vaches à Cartignies, dans le Nord, refusent aujourd'hui de le faire. Ça fait partie de leur conversion, même si ce critère n'est pas obligatoire pour l'élevage biologique. « On attache nos vaches pendant la période de traite. Le reste du temps, elles sont en pâturage », précise Isabelle.

PRENDRE LE TEMPS

Les machines, les mutilations, tout cela crée peu à peu un mal-être chez l'éleveur. « La mécanisation, ça écarte », souligne la Nordiste. « Le bruit, les tracteurs... Tout cela fait que les bêtes ne s'habituent plus à l'homme. On fait tout plus vite, mais on passe moins de temps avec l'animal. » Isabelle se rend régulièrement en formation, que ce soit sur l'homéopathie ou sur ce que ressentent les animaux. « Depuis notre passage au bio, il y a neuf ans, on a appris à observer », souligne-t-elle. « On a un contact privilégié avec l'animal. » La

traite, elle la fait avec des machines, mais « à genoux contre les vaches ». « Si on ne les touche pas, elles ont peur. On est là pour les rassurer. »

Passer du temps avec le troupeau, c'est une des solutions brandies par la sociologue Jocelyne Porcher pour redonner du sens au métier d'éleveur. Et cela se traduit souvent aujourd'hui par le retour à une pratique moins robotisée. « Ce qui nous plaît vraiment, c'est l'interaction avec le troupeau et le milieu », précise Catherine Jossier, qui accompagne régulièrement ses brebis dans les alpages. « C'est prendre le temps, se promener à leurs côtés. » Lors de sa formation, elle a fait plusieurs stages dans des élevages intensifs. « Je ne me voyais pas du tout là-dedans. Je trouve qu'il ne faut pas imposer aux animaux autre chose que la nature, la campagne. »

Même constat pour Patrick Dupont : « L'élevage biologique demande plus de temps, plus d'observation, mais c'est aussi ça qui nous rapproche des vaches. C'est important, pour apprendre à les comprendre, de ne jamais se précipiter. » Résultat, le troupeau est plus serein. Et lui aussi. « Ce n'est pas parce qu'on mécanise tout qu'on se sent mieux, allégés », ajoute-t-il. « Ça perturbe le raisonnement que l'on a. Si le mécanisme s'enraye, psychologiquement, ça ne va plus. S'il n'y a plus rien qui nous rattache au métier, on pète les plombs. »

D'après Jocelyne Porcher, « beaucoup de producteurs sont coincés dans un système qu'ils n'ont pas choisi ». Les écoles ne proposent d'ailleurs aujourd'hui que peu de cours sur le rapport à l'animal ou même sur l'agriculture et l'élevage biologiques. En parallèle, la sociologue, qui reconnaît le caractère chronophage de l'élevage, estime qu'il « faut inventer un élevage avec les sensibilités d'aujourd'hui, avec une technique qui soit à la fois un plus pour les hommes et pour les animaux. »

Aude Deraedt



1. *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*, de Jocelyne Porcher, Presses universitaires de France, Paris, 2002. Également auteure de *Vivre avec les animaux, une utopie pour le 21ème siècle*, 2011

2. *Élever et tuer les animaux*, Sébastien Mouret, Presses universitaires de France, Paris, 2012



LOUPS ET ÉLEVEURS PEUVENT-ILS COHABITER ?



Photo: Charles Metz / FNE

Depuis le retour du loup en France au début des années 1990, les attaques contre les troupeaux d'élevage se multiplient. Les relations entre l'animal et le monde pastoral sont délicates et des mesures sont prises pour permettre aux éleveurs de poursuivre leur activité tout en préservant le grand prédateur.

C'est dans le petit village de Glanage, dans la Drôme, que Thomas Vernay s'est installé en 2005. Sur les hauteurs de cette commune du Haut-Diois, à environ 1.000 mètres d'altitude, il s'est lancé avec un associé dans l'élevage de chèvres cachemire destinées à la transformation de la laine. « *Tout s'est bien passé jusqu'en 2010 où on a eu la première attaque au village. Auparavant il y en avait eu seulement quelques-unes en alpage. Là, c'était à la ferme. Une meute de sept loups s'était installée dans le secteur et a fait des dégâts* ». Fin 2012, après une douzaine d'attaques sur sa ferme donnant lieu à indemnisation, Thomas et son associé n'ont plus que 90 chèvres sur les 150 qu'ils possédaient. Écœurés, les deux associés finissent par jeter l'éponge et abandonnent l'élevage. Depuis, Thomas est devenu l'animateur salarié du pôle prédateurs de la Confédération Paysanne, où il accompagne les éleveurs et les bergers touchés par des at-

taques.

Dans le département voisin des Hautes-Alpes, Olivier Bel a lui aussi été confronté aux loups. Installé à La Roche-des-Arnauds, près de Gap, il possède aujourd'hui 140 brebis pour la viande et la laine, alors qu'il en a eu jusqu'à 300. Il a subi plusieurs attaques, notamment en tant que berger dans les alpages, il y a deux ans. « *C'était un été au-dessus de Barcelonnette, j'ai perdu 30 bêtes sur 350. Ce sont des pressions permanentes, la peur de s'endormir, le stress de découvrir ses bêtes égorgées...* »

UNE RÉINSTALLATION FAVORISÉE

À la fin du XVIII^e siècle, la France comptait entre 10.000 et 20.000 loups. Éradiqué dans les années 1920-1930 (même si quelques loups ont été observés épisodiquement au cours du XX^e siècle), l'animal est revenu naturellement au début des années 1990, depuis

l'Italie. Le loup profite alors d'une dynamique favorable, avec notamment son statut d'espèce protégée. La convention de Berne de 1979 et deux directives européennes de 1992 et 1997 interdisent de le tuer. La France ratifie la Convention de Berne en 1989 et adopte en 1994 la directive européenne Habitats-Faune-Flore de 1992 qui lui donne un statut d'espèce « *strictement protégée* ».

Ce cadre de protection inédit favorise le processus de recolonisation du loup à tel point qu'il n'est aujourd'hui plus une espèce menacée d'extinction dans le monde^[1]. À l'échelle de l'Europe, sa population est estimée entre 10.000 et 15.000 individus. En France, le dernier comptage publié fin mai 2017 par le réseau Loup/Lynx de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) recense 360 individus présents actuellement

1. Depuis 2004, le loup est classé dans la catégorie « préoccupation mineure » de la liste rouge dressée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



sur le territoire. Il y en avait 292 en 2016. La population a donc augmenté de 23 % et s'est installée sur de nouveaux territoires. Selon l'ONCFS, la France compte 57 zones de présence permanente (ZPP) dont 42 sont constituées en meutes (elles contiennent en général de 2 à 10 loups). Ces zones ont doublé tous les cinq ans au cours de ces vingt dernières années. Les Alpes-Maritimes sont les plus peuplées, mais on retrouve des loups dans plus de 30 départements du sud-est, du Massif central, des Pyrénées, mais aussi de la Lorraine, des Vosges ou de Franche-Comté.

Cette forte augmentation s'est rapidement fait sentir sur les activités pastorales des départements concernés. Le « *bol alimentaire* » du loup est habituellement composé d'ongulés sauvages : chamois, cerfs, chevreuils, mouflons (et ponctuellement d'autres proies : rongeurs, lièvres, gros insectes), mais il peut aussi s'attaquer aux ongulés d'élevage. C'est notamment le cas dans des régions où les troupeaux ovins sont élevés de manière extensive, avec une faible densité d'animaux à l'hectare. Les attaques sont particulièrement dures pendant l'estive, quand les troupeaux sont emmenés paître en altitude.

UNE PROTECTION DÉLICATE

Pour compenser le manque à gagner, les éleveurs reçoivent des indemnités. Une aide directe aux animaux tués est d'abord accordée à l'éleveur : pour une brebis, le montant moyen est de 160 euros. Toutefois, la bête doit être identifiée rapidement. « *On a 72 heures pour retrouver la médaille sur la tête de la bête. Il faut faire vite pour retrouver les carcasses, car les vautours viennent rapidement manger, c'est vite nettoyé...* », poursuit Thomas Vernay. L'éleveur doit ensuite contacter l'ONCFS qui est chargé de constater que l'attaque est bien le fait du loup. Dans un second temps, l'État indemnise l'éleveur pour le remplacement des bêtes, jusqu'à 525 euros si c'est une brebis fromagère.

Depuis le retour du loup en France, les actes de prédation contre les troupeaux de moutons et brebis se multiplient. Pour l'année 2016, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes a recensé 9.788 ovins tués ayant donné lieu à une

indemnisation ou à une instruction en cours dans 25 départements^[2]. La tendance à la hausse semble se poursuivre pour 2017. Au 30 avril de cette année, 1.726 victimes avaient déjà été comptabilisées, pour 433 constats indemnisés et en cours d'instruction. En 2016 à la même période, le nombre de victimes était de 1.353. Au total, l'État consacre plus de 30 millions d'euros au sujet du loup, dont seulement 2,5 millions concernent les indemnités. La plus grande partie du budget est consacrée aux mesures de protection (environ 22 millions).

Pour parer les attaques, l'État encourage les éleveurs à mettre en place des mesures de protection. Outre la préconisation d'une présence humaine en journée, ils doivent désormais installer des parcs électrifiés le jour, et des parcs de regroupement la nuit (ou rentrer les bêtes dans la bergerie). « *Certains éleveurs passent la nuit à proximité de leur troupeau, ça m'est arrivé de le faire, mais ce n'est pas tenable pour sa vie privée* », ajoute Thomas Vernay. Ils peuvent utiliser une méthode d'effarouchement pour dissuader les loups d'attaquer le bétail, comme une source lumineuse ou sonore ou un tir non léthal. L'État les incite également à être accompagnés de chiens de protection et fournit une aide de 350 € pour l'achat et de 650 € par an pour la nourriture. Thomas Vernay a pris deux bergers d'Anatolie, mais le chien le plus emblématique est le fameux « *patou* », le Montagne des Pyrénées, qui peut coûter 700-800 euros. « *Avec mes deux chiens, pour 150 bêtes, on n'a plus eu d'attaques à l'intérieur des parcs mais les loups se sont adaptés. Ils tournaient autour du parc pour faire peur aux chèvres, en faire sortir quelques-unes et les tuer à l'extérieur du parc* », assure-t-il. Mais les quelque 2.000 chiens de protection que l'on trouve aujourd'hui en France ne sont pas sans poser certains problèmes. « *Il y a une multiplication des conflits sociaux, certains chiens sont devenus agressifs avec les randonneurs. Il faut les éduquer pour être réactifs avec le loup, mais pas avec les passants...* »

Mais ces dispositifs ne sont pas efficaces partout. « *En alpage, le fait d'avoir des chiens, un berger et des*

L'ITALIE, UN MODÈLE ?

Les défenseurs du loup en France citent souvent l'Italie comme l'exemple d'une cohabitation possible entre le prédateur et l'activité pastorale. La différence fondamentale est que le loup, strictement protégé depuis 1971, n'a jamais disparu en Italie. La population est passée d'une centaine au début des années 1970, à un chiffre aujourd'hui compris entre un minimum de 1.200 et un maximum de 2.500 individus, selon les estimations officielles. Mais contrairement à la France, l'Italie ne fait pas de recensement précis de la population

ni des dégâts causés. Les bergers parviennent à limiter les attaques avec une présence continue en journée auprès des bêtes, le recours à des aide-bergers, des clôtures électriques la nuit, l'aide de chiens... Mais selon Thomas Vernay, de la Confédération paysanne, « depuis quelques années, les attaques se multiplient contre les troupeaux. Jusqu'à présent l'Italie n'a officiellement jamais demandé de dérogation pour le tir d'un loup. Mais officieusement, il y a un recours assez important au braconnage ». Selon les associations italiennes de protection du loup, le nombre de braconnages est ainsi estimé à 300 par an. Toutefois, la situation est sur le point d'évoluer. L'État italien prépare un « Plan de protection et de gestion » qui prévoit une vingtaine de mesures, d'un meilleur recensement à l'accélération des procédures d'indemnisation. Mais une disposition a soulevé une vague de protestations : l'autorisation d'abattre jusqu'à 5 % de la population de loups sur le territoire par an (soit entre une cinquantaine et 90 animaux). Une pétition a recueilli plus de 245.000 signatures. Face à cette fronde, l'adoption du plan, prévue en février, a été plusieurs fois reportée. Signe que de l'autre côté des Alpes, le sujet divise également.

parcs clôturés est ce qui fonctionne le mieux aujourd'hui en terme de protection. Mais on n'a pas de solution sur les fermes », constate-t-il. La faute selon lui à une organisation « par lots, qu'il n'est pas possible de modifier » : les brebis d'un côté, les jeunes dans un parc, et les béliers dans un autre parc. « Cette gestion suppose de multiplier les moyens de protection, ce qui devient ingérable techniquement et financièrement. »

DES TIRS ENCADRÉS

Bien que le loup reste une espèce strictement protégée, des dérogations à ce statut sont prévues. Depuis 2004, des autorisations d'abattage peuvent être accordées (hors parcs nationaux ou réserves naturelles) si trois conditions sont remplies : lorsque des dommages importants sont provoqués sur les troupeaux, lorsque les moyens de protection sont inefficaces et lorsque le maintien de la population de loups est dans un bon état de conservation.

Ce « protocole de prélèvement » autorisant l'abattage de loups comporte plusieurs étapes. Le processus commence par les tirs d'effarouchement, avec des balles en caoutchouc ou en plomb pour effrayer les loups ; puis les tirs de défense, lorsque les loups attaquent ; suivis par les tirs de défense renforcée (plusieurs tireurs peuvent être présents en même temps). Ces derniers peuvent être réalisés par une Brigade d'intervention de l'ONCFS lorsque l'éleveur ne parvient pas à se débarrasser des loups. Chaque année, l'État fixe également un nombre de loups à abattre. Ces tirs de prélèvements peuvent être effectués soit par des chasseurs en battue, s'ils voient un loup, soit par une équipe de l'ONCFS. Pour les syndicats agricoles, ces dispositions permettent d'apporter une réponse juste aux actes répétés de prédation. « Ce qu'on veut, c'est montrer au loup qu'il peut ne pas être impuni, qu'il apprend à avoir peur de l'homme », estime ainsi Michèle Boudoin, présidente de la Fédération nationale ovine (FNO), une association de branche de la FNSEA.

Une situation qui n'est pas du goût des associations de défense de la nature. « Globalement, on admet évidemment qu'on puisse tirer sur un loup qui s'approche du troupeau. Mais ces arrêtés sont pris à l'aveugle, c'est un pied de nez fait aux naturalistes », estime Hervé Boyac, administrateur de l'association Ferus, membre du réseau Cap Loup.



« Les tirs de prélèvement, en dehors d'un acte de prédation, sont de la chasse, on va tuer un loup au hasard qui n'a pas mangé de mouton et qui n'en mangera peut-être jamais de sa vie... ».

Olivier Bel, éleveur dans les Hautes-Alpes, a perdu la moitié de son cheptel à cause du loup.

« SI ON N'ABAT PAS LES LOUPS, CE SONT LES ÉLEVEURS QU'ON TUE »

En 2016, l'arrêté ministériel autorisait la destruction de 36 loups pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Ce plafond a été atteint début avril 2017, et un nouvel arrêté publié le 19 avril 2017 autorise l'abattage de deux loups supplémentaires d'ici fin juin 2017, dans le cadre d'opérations de tirs de défense et de défense renforcée. Fin mai, ces deux tirs avaient déjà été effectués. Le texte du 19 avril prévoit que deux autres loups pourront être tués ultérieurement, portant à 40 le quota de prélèvements depuis juillet 2016^[3]. Le nombre de ces prélèvements autorisés représente un peu plus de 10 % de la population estimée. Mais pour Jean-David Abel, de France Nature Environnement (FNE), ces arrêtés de destruction accordés au monde agricole sont dangereux. « Pour nous, les tirs font partie intégrante de la coexistence. Il est normal que les hommes répondent en cas d'attaques. Mais il faudrait que les autorisations de destruction données par l'État restent à un plafond maximal pour ne pas faire régresser l'espèce. Or, aujourd'hui, le seuil de 38 ou 40 loups est énorme et extravagant par rapport à la situation. »

La principale question soulevée par ces prélève-

3. Il reviendra au nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire de signer un arrêté autorisant l'abattage de deux loups supplémentaires.

ments concerne en effet la viabilité de l'espèce. Un rapport, rédigé par 24 chercheurs et lancé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'ONCFS a été remis au ministère de l'Écologie en mars 2017. D'après l'étude, « les prélèvements légaux ne devraient pas, s'ils sont purement additionnels aux autres causes de mortalité, dépasser 10 % de l'effectif estimé pour que la population présente un bilan numérique au moins stable ». Selon l'expertise, la mortalité du loup ne doit pas dépasser le seuil de 34 %, à partir duquel la population pourrait diminuer. Toutefois, la récente augmentation des effectifs recensée par l'ONCFS à la sortie de l'hiver 2016-2017 pourrait entraîner de nouvelles autorisations de tirs. Si France Nature Environnement ne craint pas de tirs « effectués dans un cadre dérogatoire, justifiés par des dommages à répétition », la fédération s'oppose à des autorisations délivrées « sous les pressions locales sans proportion avec les dommages ou sur des zones dépourvues de moyens de protection, et qui ne seraient qu'un outil de régulation de la population de loups », dénonce Jean-David Abel. Pour Thomas Vernay, de la Confédération paysanne, « la cohabitation est impossible en l'état. Si on n'abat pas les loups, ce sont les éleveurs qu'on tue d'une certaine manière. On les voit se retirer des

zones de pâturages, cloisonner les bêtes la nuit... Ils sont à bout moralement, certains arrêtent à cause du prédateur ». Toutefois, l'ancien éleveur rejoint la position de FNE et croit possible une coexistence avec les loups « si les prélèvements sont ciblés et effectués en fonction des dégâts aux troupeaux mais pas dans un cadre de gestion de l'espèce, avec des plafonds annuels », pense-t-il.

LE LOUP, UN BOUC ÉMISSAIRE ?

Du côté des associations, on trouve surtout que le loup a bon dos. « Les éleveurs sont confrontés à de multiples difficultés, qui ne peuvent se résumer qu'à la présence du loup », estime Hervé Boyac, de l'association Ferus. « Il y a un contexte général morose dans la filière. Les gens mangent moins de viande, l'agneau français se vend de moins en moins bien, à cause de la concurrence avec celui d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande ou la Nouvelle-Zélande. La consommation d'agneau est de moins de 3 kg par personne et par an. » Cet argument fait fulminer Michèle Boudoin, de la FNO. « Je ne peux plus laisser dire que le loup serait un bouc émissaire ! La filière ovine va mieux depuis 2010, mais on ne peut pas assurer notre cycle normal de production dans les zones prédatées, car le stress engendre des avortements. Ce qui nous manque dans ces territoires, c'est l'agneau ».

Plus que tout autre sujet, la question du loup divise profondément la population dans les zones concernées. Parmi les protagonistes, beaucoup veulent pourtant dépasser les clivages et trouver des solutions ensemble. « On essaie de sortir d'un conflit très manichéen. On n'y arrivera que parce qu'on aura trouvé des solutions ensemble, acceptables par les uns et les autres. Il n'y aura pas demain des loups partout et pas d'éleveurs, ou des éleveurs et plus de loups... », affirme Jean-David Abel, de FNE. Mais même au sein du monde associatif, ce discours est difficile à porter. « Cette volonté d'échange avec les éleveurs, les syndicats, n'est pas bien vue par certains. Il faudrait que l'on ne défende que le loup, s'agace-t-il. La question est celle de l'évolution psychologique et culturelle de l'espèce humaine pour comprendre que le loup est une espèce qui a sa place. C'est un travail de l'espèce humaine sur elle-même, pas seulement un rapport de forces. »

Clément Barraud



L'OURS, L'AUTRE PRÉDATEUR

Alors que la France comptait jusqu'à 150 ours au début du XX^e siècle, la population a chuté pour ne compter que 5 individus dans les Pyrénées en 1995.

L'introduction il y a vingt ans d'ours bruns d'origine slovène a renforcé les effectifs. En 2015, 29 ours avaient été comptabilisés. En 2016, 39 individus ont été recensés par l'ONCFS : 37 dans les Pyrénées centrales, et 2 dans les Pyrénées occidentales. Cette hausse devrait se confirmer en 2017, avec de probables nouvelles naissances. L'année dernière, le nombre de dommages imputés à l'ours était de 158 animaux tués et 31 ruches indemnisés. Parmi les départements concernés, l'Ariège est le plus touché par les attaques d'ours avec 70 % des dossiers d'indemnisation. François Thibaut, jeune éleveur en installation à Audressein, une commune ariégeoise, a subi plusieurs attaques

d'ours en tant que berger. « Mes trois premières années en estive, de 2010 à 2012, j'ai fait expertiser 40 brebis tuées par l'ours chaque année. Sans compter les bêtes manquantes, qui peuvent représenter le double... Ce qu'on veut, c'est pouvoir nous adapter nous-mêmes, les moyens de protection actuels (chiens, parcs) ne fonctionnent pas. Il faut réguler la population d'ours, avec l'aide des chasseurs ». Pour l'association Ferus au contraire, « de nouveaux lâchers d'ourses sont indispensables sur toute la chaîne, avec une urgence évidente à l'ouest ». Classée depuis 2009 parmi les espèces en danger critique d'extinction en France, la population d'ours reste « l'une des plus menacées d'Europe du fait de son isolement », selon la préfecture de la région Occitanie.



ABATTAGE, LE TABOU DE L'ÉLEVAGE

Souvent élevés pour être tués, la plupart des animaux de ferme finissent à l'abattoir. Mais très peu de gens, y compris parmi les éleveurs, savent ce qu'il se passe derrière ces murs. Suite aux vidéos choquantes tournées clandestinement par l'association L214, le débat sur l'abattage a surgi, et un projet de loi est à l'étude pour améliorer les conditions de mise à mort des animaux dans ces lieux, tandis que des éleveurs essaient de développer des alternatives à l'abattoir.

« Le rapport à la mort est compliqué. Tous les paysans sont mal à l'aise avec ça », estime Jérémy Coley. Installé dans le Doubs avec sa compagne Nuria, ils élèvent en bio poules, vaches, cochons et chèvres pour vendre œufs, viande, fromages et yaourts. Respect du rythme de vie des différents animaux, prise en compte de leurs besoins d'espace et de sociabilité, etc., le bien-être de leurs animaux est au cœur de leur projet. Alors quand vient l'heure de la conduite à l'abattoir, « c'est une fin tragique pour l'animal et pour l'éleveur », admet Jérémy.

Les veaux et cabris de Jérémy et Nuria, un peu moins de cinquante chaque année, sont abattus à Luxeuil-les-Bains, à une cinquantaine de kilomètres de leur ferme. Les cochons partent un peu moins loin, près de Vesoul. « Ce sont des petits abattoirs. On peut assister à l'abattage. Mais le transport m'embête beaucoup. Les animaux arrivent stressés, tremblants », regrette Jérémy. Au départ, le couple avait envisagé de faire abattre leurs animaux à l'abattoir de Besançon. « Il est un peu plus proche, mais beaucoup plus gros et on n'a même pas pu le visiter ». La question turlupine aussi Murielle et Stéphane Garavagno, qui élèvent des brebis dans les Alpes de Haute-Provence. Il leur faut 1 h 30 de routes tortueuses pour rejoindre l'abattoir de Digne, dans lequel ils ne peuvent pas aller voir comment se passe la tuerie de leurs bêtes. « Je suis mal à l'aise lorsque je les laisse », ex-

plique Stéphane. Sans compter qu'« on ne connaît pas les conditions de travail en interne, et j'ai parfois des doutes sur la viande qu'on récupère. On n'a aucune garantie sur le fait que celle qu'on nous rend à la sortie est bien celle de nos bêtes », déplore-t-il.

CACHER CE SANG QUE L'ON NE SAURAIT VOIR

L'opacité des abattoirs nourrit les fantasmes les plus glauques, alimentés par les récentes vidéos de l'association L214 montrant des cas de maltraitance animale dans plusieurs abattoirs (animaux mal étourdis avant la saignée, agonie de longues minutes de porcs gazés, bêtes frappées...). Très peu d'informations filtrent de ces établissements, où tout est généralement fait pour détourner le regard du grand public. Selon Catherine Rémy, chercheuse au CNRS, dès la fin du 18^e siècle, « le spectacle de la mise à mort, du fait de la violence qu'il comporte, commence à poser problème. [...] Pour certains, [il] rendrait les hommes violents entre eux [...]. Aussi crée-t-on progressivement un monde coupé de l'extérieur : quelques hommes seulement vont accomplir le geste de mise à mort que désormais la société ne veut plus voir », a-t-elle expliqué devant la commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs mise en place en 2016 après la médiatisation des vidéos tournées par l'association L214.

Cacher la mise à mort permet aussi d'occulter plus facilement le lien entre

viande et animaux, rendant ainsi plus aisée la commercialisation de produits carnés. Cette stratégie est revendiquée par Jean-Paul Bigard, président du groupe éponyme, le premier transformateur de viande en France^[1]. « On ne peut pas montrer des animaux pour dire au consommateur qu'il va manger de la bonne viande. Bigard, Charal et Socopa investissent des sommes considérables dans la communication. Avec les "Hachés de nos régions", on voit furtivement, pendant une seconde, un troupeau de vaches normandes, mais tout de suite après on parle de viande et surtout pas de ce qui se passe dans l'abattoir », a-t-il indiqué lors de son audition par la même commission.

Pour raconter ce qu'il s'y passe, Geoffrey Le Guilcher, journaliste indépendant, s'est fait embaucher quatre semaines dans l'un des plus gros abattoirs industriels de Bretagne. Il en a fait un livre, *Steak Machine*, qui raconte la violence d'une usine qui broie les animaux comme les

Hommes. Le rythme est intense. Pour tuer, dépecer et découper 60 vaches à l'heure, certains lui confient ne tenir

1. Le groupe Bigard possède les marques Bigard, Charal et Socopa et produit plus de 500.000 tonnes de viande par an.

que grâce à la drogue, l'alcool ou la morphine. Pour tous, c'est aussi la perspective de se blesser, de souffrir du dos, des mains, des bras, et les cauchemars sanglants hantent de nombreuses nuits... L'abattoir industriel est une chaîne où chacun est hyper-spécialisé, répétant le même geste des années du-

L'un des 19 salariés de l'abattoir communal d'Autun, où est tué chaque année l'équivalent de 1.200 tonnes de bovin, 200 tonnes de porc et 65 tonnes d'ovin.

rant, dans un environnement bruyant et malodorant, suant sous les nombreuses couches de vêtements destinées à protéger des coups de couteau et à éviter de contaminer la viande.

Malgré plusieurs refus, nous avons pu visiter un abattoir. Celui d'Autun nous a ouvert ses portes, nous permet-

pour permettre aux employés de travailler à bonne hauteur des carcasses. On entend parfois le sinistre craquement d'un museau ou d'une patte qu'on sectionne, ou le bruit de la grosse scie qui attaque une carcasse pour la couper en deux. On circule en slalomant entre les cadavres encore

« ON NE PEUT PAS TRAITER LES GENS COMME DES MACHINES ET LEUR DEMANDER DE SE COMPORTER COMME DES HOMMES. »

tant d'aller partout et de parler à tout le monde. Ce petit abattoir communal emploie 19 personnes, tue l'équivalent de 1.200 tonnes de bovins par an, soit une moyenne de 30 tonnes par jour, deux jours par semaine, ainsi que 65 tonnes d'ovins et 200 tonnes de porcs. Le jour de notre visite, une quinzaine de Charolaises sont attendues. Il règne dans tout le bâtiment une odeur de sang et d'entrailles, supportable mais très prégnante, et un fond sonore composé de bruits métalliques et de nacelles qui montent et descendent régulièrement

chauds pendus par une patte à la chaîne, les chariots de graisse ou d'autres morceaux, et les flaques de sang. Si deux femmes travaillent à l'abattage, il n'y a ce matin-là que des hommes qui s'affairent. Deux d'entre eux sont occupés à dépecer une vache avec l'arrache cuir : une extrémité de la peau est accrochée à un rouleau par un crochet, puis arrachée de bas en haut. À côté, un ouvrier enlève les abats après avoir ouvert le ventre, tandis que le vétérinaire, qui circule toute la journée dans l'abattoir, contrôle certains organes pour s'assurer que la viande est saine.

Michel Flandron travaille dans l'abattoir depuis 15 ans. Il a quitté sans regrets son métier de traiteur, « moins bien payé, et avec des horaires beaucoup plus importants qu'ici ». Lui

Ci-dessous, Michel Flandron, ouvrier à l'abattoir d'Autun, découpe en deux une carcasse de vache à l'aide d'une grosse scie.

Page de droite, deux ouvriers commencent à dépecer l'animal à l'aide de l'arrache-cuir.



maîtrise tous les postes et transmet avec plaisir son savoir-faire à ses collègues plus jeunes ou aux élèves de passage. Autun est en effet, depuis deux ans, le premier abattoir-école de France. « Depuis une cinquantaine d'années, lorsque le CAP boucherie a décidé de ne plus enseigner ce qui concernait l'abattage, il n'y a plus aucune formation aux métiers de l'abattoir. Ce sont pourtant des métiers techniques », estime Sibylle Le Meur, directrice de l'abattoir. « Enseigner ces savoir-faire et valoriser ces métiers est aussi une façon pour les salariés de ne pas péter un câble comme on a pu le voir sur les vidéos de L214. » Sur la chaîne, les gestes sont rapides, mais on est loin des cadences infernales décrites dans Steak Machine. « On ne peut pas traiter les gens comme des machines et leur demander de se comporter comme des Hommes », affirme la directrice.

OUVRIER LES PORTES DES ABATTOIRS

« S'il y a besoin de passer 30 minutes pour faire entrer une bête dans le piège, on les prend », dit-elle. Ce rôle, c'est Nicolas Perrodin qui l'endosse. Le jeune homme, fils de paysan, est bouvier depuis un an à l'abattoir. C'est lui qui accueille les animaux à la descente du camion, les guide dans le couloir de la mort jusqu'au piège où ils entrent un par un. Une fois la bête prisonnière de quatre murs métalliques, il charge le matador d'une balle à blanc. La détente propulse une tige qui perce la boîte crânienne et pénètre de quelques centimètres dans le cerveau. La vache s'effondre immédiatement, inconsciente malgré parfois la présence de tremblements et de spasmes (les ovins et les porcs sont étourdis par électronarcose, une technique électrocutive). Le jeune homme s'assure ensuite de l'étourdissement et attache une patte arrière à un palan. L'animal est hissé et emmené au-dessus d'un bac en inox, où le bouvier pratique la saignée : une entaille de chaque côté du cou, dans la carotide. Puis il retourne au niveau du couloir, où attendent silencieusement les bêtes, pour faire entrer la suivante dans le piège. « Je n'ai pas de plaisir à tuer des animaux, mais ça ne me dérange pas », répond-il lorsqu'on l'interroge sur son métier. Selon lui, il n'y a pas à cacher



les abattoirs, au contraire. « C'est bien que les gens puissent venir voir comment ça se passe dans la réalité. Ça évite qu'ils s'imaginent des trucs », ajoute-t-il.

Bien que l'ouverture des abattoirs à des observateurs extérieurs soit réclamée par de nombreuses associations de protection animale, le projet de loi relatif au respect de l'animal dans l'abattoir, adopté en première lecture en janvier de cette année^[2], ne l'a pas retenue. À la place, il instaure une vi-

2. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la date de l'étude du projet de loi par le Sénat n'a pas encore été décidée.



déosurveillance sur le lieu de tuerie, comme le recommandait le rapport de la commission d'enquête menée par le député Olivier Falorni. « *Cette loi était attendue, car il n'y avait jusqu'à présent jamais eu de débat parlementaire sur les conditions d'abattage* », se réjouit Jean-Pierre Kieffer, président d'OABA (œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir), l'une des premières associations de défense des animaux d'élevage.

UN DÉLIT DE MAUVAIS TRAITEMENT

Cependant, comme d'autres associations, il dénonce des mesures inadaptées et insuffisantes. « *Seuls les vétérinaires inspecteurs, ainsi que les directeurs d'abattoir dans le cadre de la formation des salariés, auront accès aux vidéos. Mais il n'y a déjà pas assez de vétérinaires aux postes d'abattage, alors quand trouveront-ils le temps de regarder ces vidéos ?* », s'interroge Jean-Pierre Kieffer. L'OABA regrette également que l'étiquetage des produits halal et cachère (voir encadré) n'ait pas été retenu. Pour L214, le point intéressant de la loi est la création d'un délit de mauvais traitement pour les abattoirs et la possibilité pour les associations de se porter partie civile sur les articles du code rural, ce qui n'est pas possible actuellement. Mais cela n'est pas une victoire. « *la violence est inhérente aux abattoirs. Tuer avec respect est un paradoxe indépasseable* »,

rappelle Sébastien Arzac, co-fondateur de l'association qui prône le véganisme.

BIENTÔT UN PREMIER ABATTOIR MOBILE

Pour certains éleveurs, la solution est hors de l'abattoir. « *On est en train de monter un atelier de découpe, en espérant que la législation nous permettra bientôt d'abattre nos brebis sur place* », indique Stéphane Caravagno. D'autres n'attendent pas, et font fi de la loi, qui interdit de vendre des animaux tués à la ferme. En Dordogne, Stéphane Dinard tue lui-même, dans son pré et depuis plusieurs années, la vingtaine de porcs qu'il élève, et fait appel à un boucher pour la découpe. « *J'éleve mes animaux pendant 18 mois, je veux que le moment venu, tout se passe bien, avec respect, sans que ce ne soit préjudiciable au bien-être des animaux et à la qualité de la viande* », explique-t-il. Bien qu'un cercle de clients fidèles ayant compris sa démarche bravent l'interdiction, il ne peut pas vivre uniquement de sa production. De plus, après un contrôle de la Direction des services vétérinaires, plusieurs PV et une convocation chez les gendarmes, il attend maintenant sa convocation chez le procureur.

« *Je ne veux pas forcément abattre moi-même mes bêtes, et je suis conscient que l'abattage à la ferme peut reproduire les erreurs commises dans un abattoir* », tempère-t-il. Avec

L'ÉPINEUX PROBLÈME DE L'ABATTAGE RITUEL

L'abattage rituel, qu'il soit halal ou cachère, bénéficie en France d'une dérogation à l'obligation d'étourdissement avant la saignée. Il est donc la cible de la plupart des associations de protection animale qui dénoncent la souffrance engendrée par cette pratique. De plus, alors que cette mise à mort ne peut être pratiquée qu'en réponse à une commande précise, beaucoup d'associations dénoncent un manque de contrôle et des dérives : de la viande d'animaux abattus selon un rituel religieux est commercialisée sans la mention halal ou cachère. Cela s'explique notamment par le fait qu'en cachère, seule la moitié avant de l'animal est consommée, l'autre moitié étant remise dans le circuit conventionnel pour éviter les gâchis. Des abattoirs sont également accusés de généraliser le halal pour éviter d'avoir à investir dans deux chaînes d'abattage, l'une conventionnelle et l'autre rituelle. Il n'existe pas de données chiffrées fiables sur les

quantités concernées, mais une chose est avérée : la viande halal notamment, comme le bio, est un secteur en croissance.

« À défaut d'interdire cette pratique, comme c'est par exemple le cas au Danemark, ce qui pourrait être considéré en France comme étant anticonstitutionnel, on voudrait au moins un étiquetage de ces produits comme étant "abattus sans étourdissement" », explique Agathe Gignoux, chargée d'affaires publiques au sein de l'association CIWF, une ONG internationale dédiée au bien-être des animaux de ferme. Une position partagée par d'autres associations, dont l'OABA et l'Afaad, et par les membres de la Commission d'enquête publique sur l'abattage. Mais cette proposition n'a pas été retenue dans la proposition de loi. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, s'est clairement positionné contre, au motif que ces produits seraient plus difficilement commercialisables.



300 autres éleveurs réunis au sein du collectif « *Quand l'abattoir vient à la ferme* », il réclame la création d'un abattoir mobile, comme cela se pratique dans quelques autres pays européens. En Bourgogne, un projet est en cours, sur le modèle suédois. Porté par la SAS Boeuf Ethique, il prévoit l'acquisition d'un camion abattoir qui se déplacerait de ferme en ferme pour tuer les animaux sans leur imposer le stress d'un voyage et d'un lieu qui leur est inconnu. Le camion serait équipé afin de traiter les déchets et un inspecteur vétérinaire devra être présent pour assurer les contrôles obligatoires. Les carcasses seraient ensuite emmenées dans un abattoir de proximité pour y être découpées. « *Pour le moment, 75 éleveurs sont engagés, ce qui correspond au volume d'animaux dont on a besoin pour commencer, soit environ 1.500 bêtes par an* », indique Émilie Jeannin, qui porte le projet avec notamment l'abattoir d'Autun. Des discussions sont engagées avec de nombreux autres éleveurs ainsi qu'un second abattoir, mais « *le lobby de la viande met la pression sur nos partenaires* », souligne-t-elle. Culture Viande, qui représente les grosses entreprises du secteur, n'a pas donné suite à nos questions, mais il est clair que la création d'un abattoir mobile sème le doute sur la qualité des abattoirs conventionnels. Si le camion est déjà financé (il coûte un peu plus d'un million d'euros), il manque encore une partie du financement total, ainsi que l'agrément des autorités dont la demande est en cours. La société espère cependant démarrer son activité en septembre.

FAIRE DE LA VIANDE UN PRODUIT DE LUXE ?

Une variante au camion est le caisson d'abattage, développé en Allemagne. Beaucoup moins cher que le camion, il permet seulement l'abattage et la saignée à la ferme, puis la carcasse doit être emmenée rapidement dans un abattoir pour être traitée. « *On espère lancer prochainement une phase de test d'un tel caisson en partenariat avec l'abattoir de Bergerac* », indique Caroline Brousseau, présidente de l'Afaad, l'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité. Qu'il se fasse par camion ou cais-



son, l'abattage mobile coûtera plus cher. Tant mieux, répondent plusieurs associations et éleveurs. « *La viande doit être un produit de luxe* », affirme Jérémie Coley. « *Des tonnes de viande sont gaspillées. On en mange beaucoup trop. Dans les hamburgers par exemple, il ne faudrait pas en mettre. Des arômes naturels suffiraient, beaucoup ne s'en rendraient même pas compte. Ça n'a pas de sens de mettre un animal là-dedans* », déplore l'éleveur.

Texte : Sonia
Photos : Guillaume

Une fois abattus, dépecés et éviscérés, les animaux sont marqués au tampon et stockés quelques jours pour maturation dans un frigo avant d'être découpés à la boucherie de l'abattoir.

COMBATS DE COQS : LA CRUAUTÉ PAR TRADITION

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les combats de coqs sont encore autorisés au nom de la tradition. Malgré la baisse du nombre de coqueleux, les éleveurs de coqs, la vingtaine de galodromes encore en activité accueille régulièrement un public de passionnés.



Photo : Clément Varanges

L'article du code pénal réprimant les sévices et actes de cruauté envers les animaux fait une exception pour les courses de taureaux et les combats de coqs « lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée ». Comme en Guyane, aux Antilles et en Polynésie, les combats de coqs sont donc encore autorisés dans le Nord et le Pas-de-Calais..

Ils pénètrent dans l'arène sous les acclamations du public. À l'arrière du café Le Galodrome, à Tourmignies, au sud de Lille, deux hommes font glisser les grilles qui donnent accès au « parc », une sorte de grande table couverte d'une moquette grenat. D'une caisse en bois percée de quelques trous, Damien, 26 ans, sort un coq au plumage brillant. Dans la salle, environ 250 personnes sont venues assister au spectacle. Certains hurlent le nom du coqueleux adverse. Ce sont des parieurs. Damien approche l'animal de son adversaire pour vérifier la taille des ergots métalliques – deux aiguilles d'environ cinq centimètres accrochées aux pattes du volatile. Ils font becqueter les Combattants du Nord, du nom de la race de ces volatiles sélectionnés pour leur combativité. « Pour les attiser », explique le

jeune homme. Il dépose son coq à l'une des extrémités de l'arène. Son adversaire l'imite. Les grilles se ferment. Les gladiateurs entrent en piste.

Les plumes volent sous les coups de bec et les griffes, les cris des parieurs se taisent. Le public, des passionnés qui ont pour la plupart plus de soixante ans, observe la scène avec attention. Mais le combat est bref. En moins de deux minutes, le coq de Damien, touché à la colonne vertébrale par l'arme de son adversaire, agonise. Le jury met fin au spectacle bien avant les six minutes de combat réglementaires. « Ça arrive souvent », souligne dans les gradins Chantal Dufour. Pour venir « jouer son coq », celle qui préside aujourd'hui la Fédération régionale a parcouru près de 140 kilomètres. Un trajet que la sexagénaire effectue

« trois à quatre fois par semaine ».

UNE TRADITION QUI RÉSISTE

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les combats de coqs sont légaux. Ce sont les uniques départements de métropole autorisés à cette pratique. Mais la loi pose ces conditions : il faut pouvoir démontrer « une tradition locale ininterrompue »^[1]. Il est donc illégal de mener des combats en dehors des gallo-dromes existants, même si dans la réalité, cela arrive. Il est par ailleurs interdit depuis la loi de 1964 de reconstruire des gallo-dromes qui auraient été détruits. Une décision confirmée en juillet 2015 par le Conseil constitutionnel.

Le nombre de gallo-dromes baisse^[2]. Celui des coqueleux aussi. Mais plus de 50 ans après cette loi, la tradition subsiste. La passion des combats, Chantal Dufour, 66 ans, l'a depuis le plus jeune âge. Elle a commencé bien après cette loi, en 1975. Avec son ami, Dominique, ils élèvent aujourd'hui près d'une centaine de coqs. « *En volières* », précise-t-elle, « pas comme des éleveurs de volaille industriels ». « *Ce sont des coqs conçus pour se battre, on est obligés de les séparer dans des volières individuelles.* » Des cages qui mesurent généralement entre 1 et 2 m².

« *Chaque année, on sélectionne des coqs de combat et des poules pour la reproduction* », ajoute la présidente de la Fédération. « *On récupère les poussins après avoir sélectionné les mâles en couvoir et on les bichonne.* » Durant six à sept mois, ils sont élevés en plein air, avant de rejoindre la volière. « *On les prend de temps en temps pour qu'ils ne soient pas trop sauvages. Il ne faut pas qu'ils soient trop méchants si on veut les armer.* » Ce qu'elle aime, dans cette tradition ? « *L'animal et le spectacle, c'est un ensemble.* »

UN RITUEL DÉNONCÉ

C'est justement l'un des points contre lequel militent les associations de défense des animaux. Outre le spectacle en lui-même et la mort de l'animal, elles dénoncent les conditions dans lesquelles sont élevés les coqs. « *Pour préparer les coqs au combat, les coqueleux commettent beaucoup d'infractions* », note Anthony Blan-

chard, président de Cause animale Nord. Selon lui, « *certains coqs sont même drogués* » la veille, « *pour qu'ils aient moins peur* », et sont « *enfermés à jeun 24 heures avant le combat* ». Cela peut aller plus loin : « *Les endroits de prise, la crête, les ergots, les aiguillons et les barbillons sont parfois coupés à vif.* » Le militant a déjà déposé de nombreuses plaintes, notamment contre l'ouverture de gallo-dromes, souvent sans succès : « *La préfecture ne bouge pas au nom de la tradition* », déplore-t-il.

L'isolement, Damien ne le dément pas. « *C'est un rituel* », explique-t-il. « *Dès six heures, je mets mes coqs dans les boîtes.* » Pourquoi si tôt ? « *Ce sont les vieux qui font ça* », répond-il. « *Idem pour la découpe des crêtes : On le fait à la naissance, pour qu'ils ne sentent rien* », explique Chantal Dufour. Quant aux drogues, la présidente de la Fédération est catégorique : « *Aucun coq n'est drogué durant le combat. Tout se déroule au naturel.* »

Damien s'est plongé dans la tradition assez tard, après le départ de son frère, coqueleux, pour Paris. Il a repris les volières et s'est lancé dans l'aventure. Aujourd'hui, il élève près d'une centaine de coqs. « *J'ai toujours eu beaucoup de bêtes* », explique le jeune homme. « *Quatre chiens, trois furets, des moutons et des chèvres avant... Je me suis dit, pourquoi pas des coqs ? Il faut s'en occuper autant que d'un autre animal.* » Pour lui, élever des coqs pour le combat, « *ce n'est pas cruel, pas plus que d'élever 4 000 poulets dans un élevage industriel* ». Ses coqs, « *ils ont vécu, et ils étaient en bonne santé* », affirme-t-il. « *Regardez leur plumage !* »

« *On a toujours un préféré* », remarque Chantal Dufour. « *Sa beauté, son plumage, sa docilité...* » « *Comme un animal domestique ?* », lui demande-t-on. « *Non, quand même pas !* », lance-t-elle. « *Ce ne sont pas des chats.* » Elle les associe plutôt à « *des sportifs de haut niveau* ». Des sportifs sans nom qu'elle sélectionne selon « *leur énergie* » avant chaque combat.

Pas un jour ne passe sans que les coqueleux ne s'occupent de leurs champions. « *Au "parc", c'est les nerfs. On en tremble* », confie Damien. « *On passe tellement de temps à s'en occuper...* » Deux-trois heures par jour,

dans son cas. « *Certains vont même jusqu'à les entraîner avant le combat. Mais je ne préfère pas, ça peut les fatiguer...* » Alors quand dans le gallo-drome l'un des spectateurs hurle « *Mort !* » au moment où son coq est touché, Damien s'énervé. « *Quand ce sont les nôtres qui jouent, ce n'est pas pareil. L'un de mes amis pleure presque quand il perd un coq. Quand on en perd un, on est forcément déçu.* » Une déception qui ne vient pas seulement de la perte du coq, mais aussi de la perte d'un pari. « *Même si les sommes ne sont jamais élevées* », confie Damien.

LA MORT TABOU

Ces paris, Chantal Dufour refuse d'en parler. Elle refuse aussi de s'attarder sur la mort de l'animal. « *Ce n'est pas que ça, les combats* », estime-t-elle. Pourtant, impossible de ne pas voir les billets circuler à la fin de chaque rencontre ni d'entendre les parieurs hurler leur mise à chaque rencontre. Et sur les 19 combats organisés dans la soirée, rares sont les coqs à en sortir indemnes. Le tapis du gallo-drome est couvert de tâches de sang. Plusieurs volatiles sont en « *gavure* », un terme qui signifie que leur cavité buccale est remplie de sang. Ils meurent rarement sur le coup, et la plupart agonisent. Certains mettent fin dès la fin du combat aux souffrances de l'animal, d'autres non

« *Il n'y a même pas de vétérinaires pour vérifier les volatiles avant et après le combat* », dénonce le président de Cause animale Nord Anthony Blanchard. En général, les coqs de combat ont une durée de vie inférieure à la normale. « *Normalement, un coq vit dix ans* », explique Chantal Dufour. « *Nous les mettons au combat au bout d'un an. Si un coq parvient à en faire trois, c'est un bon coq.* » Quand ils rentrent blessés, son ami, Dominique, leur donne parfois de l'aspirine, pour calmer la douleur. « *S'ils sont trop blessés, on les tue pour les manger.* » Un moyen de « *ne pas les faire souffrir* », assure Damien, qui mettra fin aux souffrances de son coq quelques heures après le combat.

Aude Deraedt

1. Article 521-1 du Code pénal

2. Il y en aurait une vingtaine encore dans le Nord et le Pas-de-Calais.



Photo : François Darlot

LA CHASSE, ENTRE RÉGULATION ET DÉSÉQUILIBRES

La chasse est souvent l'objet d'un débat passionné entre ses opposants et ses partisans. Les premiers dénoncent sa responsabilité dans l'augmentation du nombre de gibiers, des méthodes cruelles et un impact négatif sur la biodiversité. Les chasseurs réfutent ces accusations et soulignent leur rôle de régulation et de contrôle des populations pour permettre aux activités humaines d'exister aux côtés de la faune sauvage.

La chasse revendique fièrement sa place de troisième « loisir » préféré des Français. Si c'est vrai en terme de « licenciés », avec 1.200.000 de chasseurs, bien plus de personnes préfèrent pratiquer la marche, la natation ou le vélo. Là n'est pas vraiment le débat, mais ce qualificatif peut interroger sur le statut de la chasse, qui n'est clairement pas un loisir comme un autre. Cette activité nous renvoie tout droit à l'idée ancestrale de l'Homme qui tient sa place dans la nature et dans la chaîne alimentaire en attaquant des bêtes sauvages pour survivre. Ses opposants soulignent qu'elle n'est plus une nécessité vitale, et sont choqués par le droit de pouvoir sortir armé pour chasser et tuer par plaisir. Pourtant, malgré certaines dérives, la chasse est devenue l'instru-

ment principal de régulation pour contrôler des espèces trop invasives, ou qui n'ont plus d'autres prédateurs que les chasseurs humains.

« Certaines espèces commettent des dégâts sur l'agriculture ou d'autres activités humaines, comme la sylviculture. La chasse permet de réduire leur population sous un seuil acceptable. Le maintien de l'équilibre agrosylvo-cynégétique est d'ailleurs imposé dans la loi pour le grand gibier : cerfs, chevreuils, sangliers », explique Jean-Pierre Arnauduc, directeur du service technique de la Fédération nationale des chasseurs. Ce rôle de régulation est remis en cause par François Darlot, du RAC, le Rassemblement pour une France sans chasse. Il accuse les chasseurs d'avoir, au contraire, créé des déséquilibres. « Le prétexte

de la régulation pour justifier leurs interventions repose sur une imposture intellectuelle. On ne peut pas dire que l'on régule des animaux que l'on lâche sortis des élevages ou que l'on entretient en les nourrissant. Les chasseurs affirment régler le problème alors qu'ils le provoquent et l'entretiennent ».

LÂCHERS D'ANIMAUX

Il fait notamment référence aux agrainages, très prisés des chasseurs, et qui consistent à déposer de la nourriture dans la nature pour le gibier, surtout le sanglier. Ils sont mis en place tout aussi bien pour maintenir une population sur un secteur que pour tenter de les détourner des parcelles agricoles. Les chasseurs ont aussi lâ-



ché dans la nature un croisement entre la laie et le porc domestique, les cochongliers, qui se reproduisent plus vite et perturbent la génétique des sangliers. « C'est de l'histoire ancienne, c'est maintenant interdit, sauf autorisation expresse, contrôlé autant par l'administration que par les Fédérations de chasseurs depuis 20 ans », assure Jean-Pierre Arnauduc à propos des lâchers d'ongulés. Quant à l'agraillage, il existe encore, mais il est devenu très réglementé.

Ces mauvaises pratiques ont eu un impact certain sur la population de sangliers. Entre les années 90 et 2010, leur nombre a été multiplié par quatre ou cinq partout en Europe. L'agraillage semble toutefois ne pas être la raison principale de cet accroissement¹. « Certains déséquilibres sont dus à la culture de maïs qui s'est beaucoup développée depuis les années 60 et qui a boosté ces populations. Il est très appétissant pour le sanglier et augmente le taux de fertilité des laies, qui est lié à la quantité d'énergie absorbée. Il y a aussi la déprise agricole, la forêt a gagné, et plus il y en a, mieux c'est pour eux ». Si les chasseurs avaient tout intérêt à entretenir d'importantes populations, ils doivent, depuis les années 60, payer eux-mêmes les dégâts que le gibier occasionne aux parcelles agricoles, ce qui représente 50 millions d'euros par an. Les sangliers sont responsables de 85 % du montant indemnisé aux agriculteurs. « On a un suivi très strict pour faire baisser la population, une demande qui provient plus des administrations que des chasseurs, ou des forestiers s'agissant du cerf et du chevreuil. On fait maintenant une cotisation indexée sur le niveau de dégât, payée par unité de gestion de chasse, ce qui responsabilise davantage le chasseur au niveau de son territoire. »

LA QUESTION DES "NUISIBLES"

D'après les chiffres de l'ONCFS, plus de 720.000 sangliers ont été tués lors de la saison 2013-2014. Avec près de 600.000 chevreuils et moins de 100.000 cerfs abattus par an, les grands gibiers sont pourtant loin d'être les principales victimes de la chasse, qui tue au total plusieurs dizaines de millions d'animaux chaque année².

« Dans le monde de la chasse, il y a deux catégories : les espèces agréables à chasser, celles que les chasseurs vont essayer de développer, et les nuisibles, celles qu'ils considèrent comme des concurrents », assène François Darlot. Le renard a toujours tué des poules, mais il a aussi un rôle essentiel en se nourrissant de petits rongeurs qui occasionnent des dégâts aux cultures. S'il est classé comme nuisible dans un département, il peut être tué toute l'année. La plupart du temps au fusil, mais aussi avec des méthodes plus cruelles, comme les pièges ou le déterrage, qui consiste à utiliser un chien pour acculer un animal au fond de son terrier puis creuser depuis la surface pour le sortir violemment. Pour les opposants à la chasse, son statut de nuisible est en partie lié à ses capacités d'attraper avant les chasseurs des proies qu'ils s'étaient réservées, comme les faisans. Plus de trois millions d'entre eux sont tués tous les ans par les chasseurs. Dans ce cas, il ne s'agit clairement pas de régulation, mais bien de plaisir, puisque presque tous sont issus des élevages, comme ceux que l'on peut observer l'air un peu perdu au bord des routes. C'est la même chose pour plus d'un million de perdrix rouges et de canards colvert.

Ce sont les oiseaux qui comptent le plus d'individus tués, avec par exemple près de 5 millions rien que pour le pigeon ramier, dont les effectifs sont très nombreux et en augmentation. Les oiseaux migrateurs en général subissent de lourdes pertes lors de leur passage en France. Le Rac évoque un massacre et estime que la moitié des oiseaux chassables devrait être protégée. « Un discours caricatural » pour Jean-Pierre Arnauduc, qui affirme que la majorité se porterait bien. « Parmi ces espèces migratrices, seules trois sont sur la liste rouge mondiale. C'est cette liste qui nous sert de référence, c'est là où se situent les vrais dangers ». Il trouve normal que la France soit le pays en Europe qui dispose du plus grand nombre d'espèces d'oiseaux chassables parce qu'elle est située à un carrefour biogéographique et migratoire. On y retrouve donc logiquement la plus grande variété d'espèces et de modes de chasse. « On bénéficie d'une situation privilégiée aussi parce qu'il y a une histoire culturelle, des traditions

« DANS LE MONDE DE LA CHASSE, IL Y A DEUX CATÉGORIES : LES ESPÈCES AGRÉABLES À CHASSER, CELLES QUE LES CHASSEURS VONT ESSAYER DE DÉVELOPPER, ET LES NUISIBLES, CELLES QU'ILS CONSIDÈRENT COMME DES CONCURRENTS. »

1. L'explosion démographique du sanglier en Europe. Enjeux et Défis. European Landowners'Organization. Juin 2012

2. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 2013-2014

de chasse », ajoute-t-il.

Selon lui, la chasse peut aussi contribuer à sauvegarder des espèces ou leurs habitats. « *Il y a un intérêt à maintenir la chasse si ce n'est pas un facteur impactant pour le maintien de l'espèce. Le principal intéressé pour avoir du gibier sur le territoire, c'est le chasseur. Il est motivé pour le préserver ainsi que ses habitats, comme les zones humides. Une étude économique récente a montré qu'un équivalent de 460 millions d'euros a été investi par les chasseurs français dans des actions en faveur de la nature en 2015. Il n'y a pas que les chasseurs qui ont ce rôle, mais même avec les protecteurs de la nature, nous ne sommes pas assez nombreux, la biodiversité baisse. Ce n'est pas si simple que ça, c'est ce qu'on essaie de faire valoir, mais c'est tellement plus facile de dire qu'il faut interdire la chasse.* »

GENÈVE, ZONE SANS CHASSE...

« *On ne se contente pas de vouloir abolir la chasse, on veut aussi trouver les moyens de vivre ensemble, en permettant aux animaux de satisfaire leurs besoins vitaux* », résume François Darlot. Mais en l'absence de grands prédateurs, comme les loups, les lynx ou les ours, il estime cependant que des interventions sont nécessaires à la régulation. Si les méthodes préventives ne se sont pas montrées efficaces, cela peut aller jusqu'à la mise à mort. « *Nous ne sommes pas opposés au tir sélectif, en substitution du prédateur. Les loups ne s'attaquent pas au plus gros cerf, au plus vigoureux, qui pourrait facilement les tuer. Leur instinct les amène à identifier l'animal le plus faible. Ils l'isolent et font ce qu'ils ont à faire. En quelque sorte, ils protègent l'espèce qu'ils attaquent, ils ont un rôle sanitaire en empêchant la propagation de maladies.* » Cette fonction n'est selon lui pas assurée par la chasse, qui se contente de réguler le nombre. « *Seuls les plus craintifs résistent, les plus curieux, ceux qui s'approchent se font tirer dessus.* » Il dénonce aussi des pratiques qu'il juge encore plus barbares, comme la chasse à courre ou à l'arc, qui ne tue pas toujours les gibiers ou les laisse agoniser longtemps.

Interdire la chasse est une réalité dans le canton de Genève depuis 1974. « *Très peu de temps après la suppression de la chasse, les premiers impacts ont été visibles sur la colonisation d'oiseaux en hiver. On a aussi observé peu à peu une augmentation de certaines espèces, comme le sanglier. Mais comme partout, ce n'est pas forcément lié à l'interdiction de la chasse sur le canton* », remarque Alain Rauss, chef des gardes de l'environnement à Genève. La chasse est interdite, mais des fonctionnaires conservent un rôle de régulateur en abattant des animaux. « *Il y a eu des années avec beaucoup de tirs, jusqu'à 500 sangliers, mais on est maintenant autour de 150-180 depuis trois ans. Ce qu'on cherche c'est que leur population n'excède pas ce que peut leur offrir la forêt, on ne veut pas que ce soit l'agriculture qui les nourrisse.* » Ils utilisent aussi l'agrainage, linéaire, sur de longues distances pour les éloigner de certains endroits. Pour la « *gestion active* », de la nourriture est disposée dans certaines places où sont tués un nombre défini de gibiers. « *Le but est de passer le moins de temps possible pour la régulation, on a des méthodes rapides et professionnelles. Chez le sanglier, les laies allaitantes sont protégées, sinon nous intervenons de manière égale sur les classes d'âge. Si un animal boite ou est malade, c'est le premier qui est visé. Nous opérons ainsi de manière naturelle, comme le ferait un grand prédateur, mais sans avoir son instinct.* »

... MAIS AVEC DES TIRS

Quelques tirs ponctuels de chevreuils ont également été nécessaires à Genève lorsque les techniques de prévention ne se sont pas montrées satisfaisantes (clôtures électriques, effaroucheurs qui diffusent des sons de chevreuils en détresse, crottes de lynx et de loups disposées dans des zones à risques pour éloigner le gibier). Les Suisses ne tirent pas sur les renards ni sur les lièvres, dont les populations sont variables d'une année à l'autre et ne sont à l'origine que de faibles dégâts pour les agriculteurs. Il y a plus de difficultés avec les pigeons ramiers, qui peuvent dévaster les champs au moment des semis. Plusieurs techniques sont testées, avec ou sans tirs, mais sans résultats probants. « *Dans les grands espaces, avec les loups, la nature peut se gérer elle-même. Mais dans les régions anthropisées, elle n'a pas toute la place pour s'exprimer. On a fait le choix ici de trouver un équilibre entre développement économique, nature et qualité de vie. À Genève, la faune est riche et variée, les gens aiment se promener et apprécient sa proximité* », résume le garde de l'environnement.

Guillaume



Photo : Donarreisoffier

QUAND ILS ARRIVENT EN VILLE

Pigeons, rats, abeilles, cigognes, mais aussi renards, sangliers, chevreuils, chamois... L'espace urbain est de plus en plus occupé par les animaux sauvages. Cette cohabitation avec les humains demande une adaptation de la part des villes pour gérer les intrusions de mammifères et éviter la prolifération de certaines espèces invasives.

Des sangliers apeurés qui déboulent en centre-ville, des renards qui cherchent de la nourriture près des habitations, entre quatre et six millions de rats qui seraient présents à Paris... Les animaux sauvages prennent possession des centres urbains. Comme d'autres villes, Besançon, située à proximité d'un milieu naturel dense avec des forêts et des collines, voit arriver en ses murs différents animaux vivant habituellement dans les bois comme les chamois, les chevreuils ou les sangliers. « L'entrée des chamois en ville est un fait récent, ils s'installent depuis quelques années seulement. On en a compté jusqu'à 18 dans certains endroits, alors que c'est un animal plutôt de montagne. Il a trouvé des niches dans la ville, dans lesquelles il s'est installé », note Anne Vignot, adjointe au maire de Besançon en charge de l'environnement. Se posent alors des problèmes d'intrusions dans les jardins, mais aussi de circulation. « Ils peuvent fuir lorsqu'ils voient un chien par exemple, se retrouver sur une avenue et provoquer des accidents... »

Les raisons qui poussent les animaux sauvages à s'introduire en ville sont multiples. Selon Anne Vignot, « les hausses de températures qui bénéficient aux reproductions, des pressions diverses exercées sur le milieu par des prédateurs, mais aussi les chasseurs par exemple, font que les animaux se retrouvent plutôt à l'abri en ville. » Ces animaux sauvages subissent également de plein fouet l'urbanisation galopante, qui empiète sur leur territoire. « On est en train de détruire dans une large mesure de nombreux habitats d'animaux à la surface de la Terre. La déforestation, l'industrialisation, l'urbanisation favorisent ce phénomène », confirme Nathalie Blanc, directrice de recherche au CNRS et spécialiste de géographie urbaine. Ces animaux peuvent alors s'in-

roduire dans les agglomérations à la recherche de nourriture ou de points d'eau.

Pour mieux appréhender le problème, le service des espaces verts planche sur la création d'un groupe de travail sur la place des animaux sauvages, en lien avec la gestion du massif forestier et des milieux naturels. « Je souhaite qu'on ait un suivi plus précis des dynamiques de populations en milieu forestier, mieux comprendre pourquoi ces espèces se rapprochent de Besançon, connaître les effectifs... », détaille Anne Vignot. La ville va travailler en lien avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la fédération de chasse pour faire une analyse précise des nouveaux comportements des animaux sauvages. Des laboratoires scientifiques seront aussi associés pour mettre en place des programmes de recherche sur les populations dans les massifs forestiers.

DES VILLES PLUS ACCUEILLANTES

L'augmentation récente du nombre d'espèces dans les villes va aussi de pair avec une évolution de l'espace urbain, plus propice à la vie animale et à la nature en général. « À partir des années 1990-2000, on observe une plus grande reconnaissance de la biodiversité et du sauvage en ville », précise Nathalie Blanc. Selon elle, la ville est devenue un milieu de vie comme un autre pour les animaux. « De plus en plus d'espèces animales fuient la campagne et arrivent en ville, notamment en raison de la plus faible quantité de produits phytosanitaires. Avec ses espaces végétalisés, la ville devient un espace moins nocif, moins dangereux. Un certain nombre d'espèces y trouvent leur place, comme l'abeille. Le miel de ville, très répandu, contient ainsi moins de pesticides ou de résidus

que le miel de la campagne ». La Ville de Strasbourg par exemple, s'est lancée il y a quelques années dans cette expérience, avec plus ou moins de succès. « On a beaucoup de plantes propices à la pollinisation. On a essayé de favoriser l'installation de ruchers dans la ville, en mettant des espaces à disposition des apiculteurs. Mais on s'est rendu compte que l'abeille d'élevage rentre en compétition avec d'autres abeilles sauvages, il n'y a pas assez d'alimentation dans la ville. Cela contribue à une perte de biodiversité, il vaut donc mieux favoriser les espèces sauvages, plutôt que de mettre en place des ruchers », affirme Christel Kohler, adjointe au maire en charge de la nature en ville.

En 2015, la municipalité a lancé le dispositif Animal en ville avec l'objectif d'élaborer une charte du « territoire du bien-être animal ». « J'ai constaté que cette thématique de la relation homme-animal en milieu urbain n'était pas prise en charge globalement. Le groupe de travail Animal en ville réunit des associations, d'autres élus, et des habitants dans plusieurs commissions thématiques qui correspondent à des cas concrets », explique Christel Kohler.

RÉGULER LES POPULATIONS

Parmi les situations à gérer : la régulation de certaines espèces présentes en nombre important. C'est le cas des pigeons qui envahissent les centres-villes. La solution adoptée par plusieurs villes est de mettre en place des pigeonniers contraceptifs. La régulation de la population se fait en stérilisant les œufs dans le pigeonnier en les secouant manuellement. « On va en installer, mais c'est un investissement important puisque chaque pigeonnier coûte 12.000 euros », précise Christel Kohler. La ville se penche sur une so-

lution alternative pour gérer la population de pigeons : le faucon pèlerin qui niche très haut et se nourrit de plusieurs espèces qu'il attaque en plein vol, dont les pigeons. « On a déjà trois couples de faucons pèlerins qui sont venus naturellement à Strasbourg. L'idée est, à terme, de favoriser l'implantation d'autres individus, avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pour qu'ils contribuent à la régulation naturelle des pigeons ». Dans la liste des espèces nuisibles, le renard pose également certains problèmes à la ville. « Certains sont venus nicher dans une école, d'autres déterraient des tombes dans un cimetière... », raconte l'adjointe. Pour chasser les renards de l'agglomération, la collectivité a également travaillé avec la LPO sur un dispositif dit « blaireau ». « Il dégage des odeurs désagréables qui font partir les renards de leurs terriers », précise-t-elle.

Une autre des missions délicates à gérer pour les villes est la régulation des ragondins. Cette espèce invasive pose à la fois des problèmes environnementaux et de santé publique. Le ragondin est en effet porteur de la leptospirose, une maladie mortelle transmissible à l'homme.

DOMESTICATION DES ANIMAUX SAUVAGES

« Ils s'installent dans les petits cours d'eau de Strasbourg et grignotent les berges. Notre souci, c'est qu'ils prolifèrent et que certains les nourrissent... », s'inquiète Christel Kohler. La ville tente donc de faire de la pédagogie auprès des habitants pour mettre fin à cette « domestication » des animaux sauvages. En revanche, il n'y a pas de prélèvements prévus, contrairement à Besançon, où la ville a déjà fait tuer un animal en février dernier, ce qui a soulevé une vague d'émotion. « On ne peut pas transformer les ragondins en petits chats... En cas de récurrence, les personnes reçoivent une amende. Si la population de ragondins se développe, on sera alors obligés d'en abattre. Mais on n'a pas de quotas fixés, on ne sait pas combien il faudrait en tuer, donc on n'a aucune certitude pour l'instant », indique Anne Vignot.

À l'inverse, d'autres espèces sont protégées. À Strasbourg, les nombreux cygnes qui traversent la ville sont confrontés à des obstacles mortels, comme le tramway. « En volant, ils se

prennent les ailes dans les rames ou les câbles », explique Christel Kohler. Un dispositif expérimental a donc été mis en place en 2016 par la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) à un endroit critique, le pont Winston-Churchill, où sept à huit cygnes meurent tous les ans. Des serpentins rouges sont fixés sur les lignes aériennes du tramway et émettent des ultrasons pour que les câbles soient repérables en cas d'intempéries.

La place accordée aux animaux et à la nature en ville est récente. Cela peut parfois relever d'une « artificialisation du vivant » comme le souligne la chercheuse Nathalie Blanc. Si cela participe au confort des citoyens, cet effort bénéficie aussi aux animaux sauvages qui se réapproprient cet espace. « La ville, en tant que milieu naturel, a des qualités qui font qu'un certain nombre d'êtres vivants y trouvent un habitat, mais la présence animale n'est pas forcément désirée. Nous essayons alors d'organiser notre milieu de vie, mais nous ne sommes pas les maîtres absolus de la gestion urbaine... »

Clément Barraud



COMPAGNONS DE VIE

Il y a presque autant d'animaux domestiques que d'habitants en France, près d'un foyer sur deux accueille au moins un chat, un chien ou un NAC, les nouveaux animaux de compagnie (furets, rongeurs, insectes, reptiles, etc). Mais ceux qui sont, de loin, les plus nombreux sont les poissons, avec près de 35 millions d'individus.

La compagnie d'un animal est souvent agréable pour ceux qui les possèdent, mais elle peut aussi grandement améliorer le quotidien des personnes âgées, ou en souffrance. S'occuper d'un être vivant, en être responsable, peut constituer un remède contre les états dépressifs. C'est aussi un antidote à la soli-

tude, comme c'est souvent le cas dans la population des sans-abris. Pour l'ONG Ifaw, « le chien représente une bouée de sauvetage pour le maître en rupture avec la société et favorise une estime de soi fragilisée par la situation d'exclusion que rencontrent ces publics ».

Guillaume

Danielle, 73 ans, ne pourrait pas se passer de ses deux chiens. Elle les considère presque comme ses bébés et c'est grâce à eux qu'elle a retrouvé goût à la vie.

« Pour moi, mes chiens c'est des bébés. Ils ont été élevés au biberon et dorment avec moi. Ils m'apportent de l'amour et beaucoup de choses. Je suis veuve depuis 2004, j'étais renfermée sur moi-même, et sur les conseils d'un docteur, c'est grâce à mes chiens que je m'en suis sortie. Je ne suis plus du tout la même, j'ai retrouvé la joie de vivre. Je leur parle énormément, ils comprennent tout ce que je leur dis et ils savent ce que j'ai enduré. Ils m'ont aussi défendue quand un escroc est venu à la maison. Mon petit mâle s'en est aperçu et lui a arraché le pantalon. J'ai beaucoup d'affection, et je leur suis très reconnaissante. On doit les traiter comme des êtres humains.

Ils sont en poussette parce qu'ils ont des problèmes de pattes et de conjonctivites. Je leur fais les oreilles, les dents et les coussinets à la tondeuse. Je ne vais pas au toiletteur, je préfère mettre 80 € pour le vétérinaire. Ils ont des médicaments pour le cœur, se sont fait opérer pour les dents, la femelle a des tumeurs aux tétons, mais ce n'était pas cancéreux, je l'ai fait à temps. Je ne regarde pas le prix pour eux. Pour moi oui, mais ils passent avant.

Ils écoutent de la musique assis avec leurs deux petites pattes croisées. Ils s'intéressent à tout, ils adorent regarder la TV, ils ne bougent plus. Quand il y a des animaux, on dirait qu'ils cherchent à leur parler, c'est magnifique à voir. Ils sont sages, ils comprennent quand je pars faire mes courses et je les retrouve sur le canapé. Je les ai partout en photo. Je ne fais pas Noël pour moi, mais pour mes chiens. Je les habille même en père Noël et ils ont leur sapin. C'est le Noël de mes enfants, je n'en ai pas eu.

Il leur manque la parole, ils pourraient en dire des choses. Beaucoup ont des bêtes, mais ne les respectent pas, un chien est plus reconnaissant que les humains. Les miens sont très affectueux et je ne pourrais pas avoir cette reconnaissance avec les humains. Tant que je peux les garder en vie, je le fais. Mais quand je verrai qu'ils font leurs besoins sur eux,

qu'ils ne peuvent plus marcher, je les ferai piquer. Pourquoi les faire souffrir ? »



LA ZOOTHÉRAPIE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

Malgré des résultats indéniables sur le bien-être de personnes en souffrance, la zoothérapie, ou médiation animale, est une discipline qui manque de reconnaissance et peine à s'imposer dans le milieu médical français.



Dans sa ferme, Christiane Brocard, qui est aussi éducatrice spécialisée, accueille des patients pour des séances de zoothérapie avec ses chevaux, ses chiens, ses lamas et ses ânes.

Rebaptisée avec plus d'humilité « médiation animale », la zoothérapie, née dans les années 50 dans le cabinet du psychiatre américain Boris Levinson, a aujourd'hui le vent en poupe. De nombreuses personnes se forment à cette discipline, qui se donne l'objectif d'améliorer le bien-être de celles et ceux en souffrance sociale, psychologique ou comportementale, en s'appuyant sur les bienfaits apportés par l'animal : réduction du stress, incitation à la socialisation, effet miroir (l'absence de langage par exemple). En France, la médiation animale est vraiment arrivée en 2003 avec François Beiger, ancien musher* au Canada et fondateur de l'Institut français de zoothérapie, basé en Isère. « *La zoothérapie ne guérit pas, ce n'est pas une médecine* », met-il en garde. « *Mais elle peut être très utile dans les domaines de la psychiatrie, du pénitentiaire, du handicap mental, de l'inadaptation sociale ou de la gériatrie* ».

Que ce soit pour améliorer la communication chez les autistes, travailler la mémoire des personnes âgées, apaiser des détenus ou des enfants hyperactifs (caresser un animal, surtout à poils longs, ralentit le rythme cardiaque), la médiation animale repose toujours sur la triangulation patient, thérapeute, animal. L'animal est adapté au patient, il joue le rôle d'un médiateur dénué de jugement. Les activités proposées, individuelles ou en petit groupe, doivent faire émerger une émotion, une parole ou répondre à une problématique donnée. Il peut s'agir d'observer les réactions du patient face à un être communiquant différemment, de faire réaliser au binôme animal-patient un parcours afin d'évaluer les capacités du patient, etc. La médiation animale doit répondre à des objectifs

précis. « *Les chiens visiteurs en maison de retraite ou l'équitation ne sont pas de la médiation animale, c'est de l'animation* », insiste François Beiger.

CHIENNE EN PRISON

La zoothérapie ne s'improvise donc pas. Les médiateurs animaux doivent se former pour acquérir la double connaissance de l'animal et des pathologies des patients. Les animaux, que ce soient des chevaux, des ânes, des chiens, des cochons d'Inde ou encore des oiseaux, doivent eux aussi avoir été éduqués pour se laisser manipuler en toute sécurité. Christiane Brocard est intervenue durant trois ans en tant que médiatrice animale à la maison d'arrêt de Besançon auprès de détenus pris en charge par le dispositif de soins psychiatriques, en partenariat avec le CHU. « *J'allais là-bas avec Dune, un bouvier des Flandres autonome, au caractère affirmé. Cette chienne était idéale, car capable d'encaisser des maladresses tout en se préservant et en cherchant la relation* ». Perçue plutôt comme « *la dame du chien* », et non comme une thérapeute, Christiane Brocard a permis de faire prendre conscience à l'équipe psychiatrique, à qui elle faisait des comptes-rendus de son travail, des difficultés rencontrées par certains détenus, telles que des pensées suicidaires. « *En observant le comportement de ma chienne lors de ses interactions avec un patient, je peux déceler si la personne est triste, ressent ou non de l'empathie, etc.* », explique-t-elle.

Désormais, ces séances n'ont plus lieu, le CHU de Besançon ayant décidé d'y mettre un terme pour des raisons budgétaires. À 53 ans, Christiane Brocard, qui est aussi éducatrice spécialisée et directrice de la ferme du lama bleu, un lieu de vie et d'accueil pour adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du comportement, dresse un constat amer. « *Pour la médiation animale, il n'y a jamais de budget et aucune reconnaissance* », déplore-t-elle. « *On nous dit qu'on fait du bon boulot, mais on ne nous donne pas les moyens d'en faire profiter ceux à qui ça pourrait être utile, comme les gamins qui sont internés depuis des années dans des structures psychiatriques. La sécu paye rubis sur l'ongle des séjours coûteux en hôpital de jour, mais refuse de nous financer* ». Pour-

tant les demandes ne manquent pas. Toutes les semaines, elle reçoit des appels de parents d'enfants autistes ou en difficultés, parfois sur les conseils de psychologues, qui aimeraient une prise en charge de leur enfant à la ferme, mais ne peuvent pas payer les 60 € pour 45 minutes de médiation animale.

BEAUCOUP DE FORMÉS, PEU DE DÉBOUCHÉS

Car si Christiane Brocard intervient parfois à l'extérieur, elle privilégie l'accueil à la ferme. « *Dans la médiation animale, l'environnement est un outil aussi important que l'animal. Il faut du végétal, du minéral, de l'eau, que le paysage soit reposant, le cadre équilibré* ». Pour aménager les 7 ha de la ferme située à Boissia, un village du Haut-Jura, en un lieu accueillant et sécurisant, elle a fait appel à un paysagiste. Tout cela, ainsi que les soins que nécessitent quotidiennement les 15 lamas, les 17 chevaux, les 2 ânes, 2 chats et 3 chiens, ont un coût important. « *Vivre de l'animal est compliqué, car tout le monde ou presque en a un. Et comme la médiation animale n'est pas spectaculaire, les gens s'imaginent que tout le monde peut le faire, et ne sont pas prêts à y mettre les moyens* ».

Pourtant, quelques centaines de personnes sont formées chaque année et la demande est énorme. « *On reçoit une cinquantaine de dossiers par jour* », indique François Beiger, dont l'Institut français de zoothérapie est l'un des premiers centres de formation, avec environ 300 personnes qui participent chaque année à l'une des 11 formations proposées. « *Beaucoup de professionnels de la santé viennent ici, mais on reçoit aussi de nombreuses demandes de gens qui aiment les animaux, mais n'imaginent pas le contact avec les patients* », indique-t-il. Cet engouement pour la zoothérapie a favorisé la création de nombreux centres de formation plus ou moins sérieux, rendant encore plus compliquée la reconnaissance de cette discipline par les agences de santé, pourtant essentielle pour son avenir.

Sonia

* Un musher est celui qui mène les chiens de traîneau.

« **VIVRE DE L'ANIMAL EST COMPLIQUÉ, CAR TOUT LE MONDE OU PRESQUE EN A UN. ET COMME LA MÉDIATION ANIMALE N'EST PAS SPECTACULAIRE, LES GENS S'IMAGINENT QUE TOUT LE MONDE PEUT LE FAIRE, ET NE SONT PAS PRÊTS À Y METTRE LES MOYENS.** »

VIÑALES, VALLÉE SANS CHIMIE

Cuba, mai 2017
Par Aude Deraedt

C'est un écrin naturel, une région à peine modifiée par l'homme. Viñales, province de Pinar del Rio située à l'ouest de l'île de Cuba, est une vallée presque vierge, où la nature a pu conserver ses droits. Dans les champs, sur les chemins et même dans les fermes, aucune trace de tracteur. A la place, des hommes, chapeau de paille enfoncé sur la tête, sèment et récoltent à la main le tabac et le maïs. Une charrue tirée par deux bœufs surgit dans le paysage, comme si le temps s'était arrêté. « Por favor ! », s'écrie le guajiro qui la suit, pour encourager les bêtes qui labourent la terre ocre de ces champs sous un soleil de plomb. Inutile de s'interroger sur la présence de pesticides. La province de Viñales en est dépourvu. L'embargo imposé en 1962 par les États-Unis n'y est pas étranger. Face à la difficulté de se procurer des produits chimiques et du matériel agricole, Cuba a opté pour une autre solution : développer l'agriculture traditionnelle et biologique. Viñales est le meilleur exemple de cette conversion. Aujourd'hui, malgré la fin de l'embargo américain, il est interdit d'y faire entrer des produits chimiques.



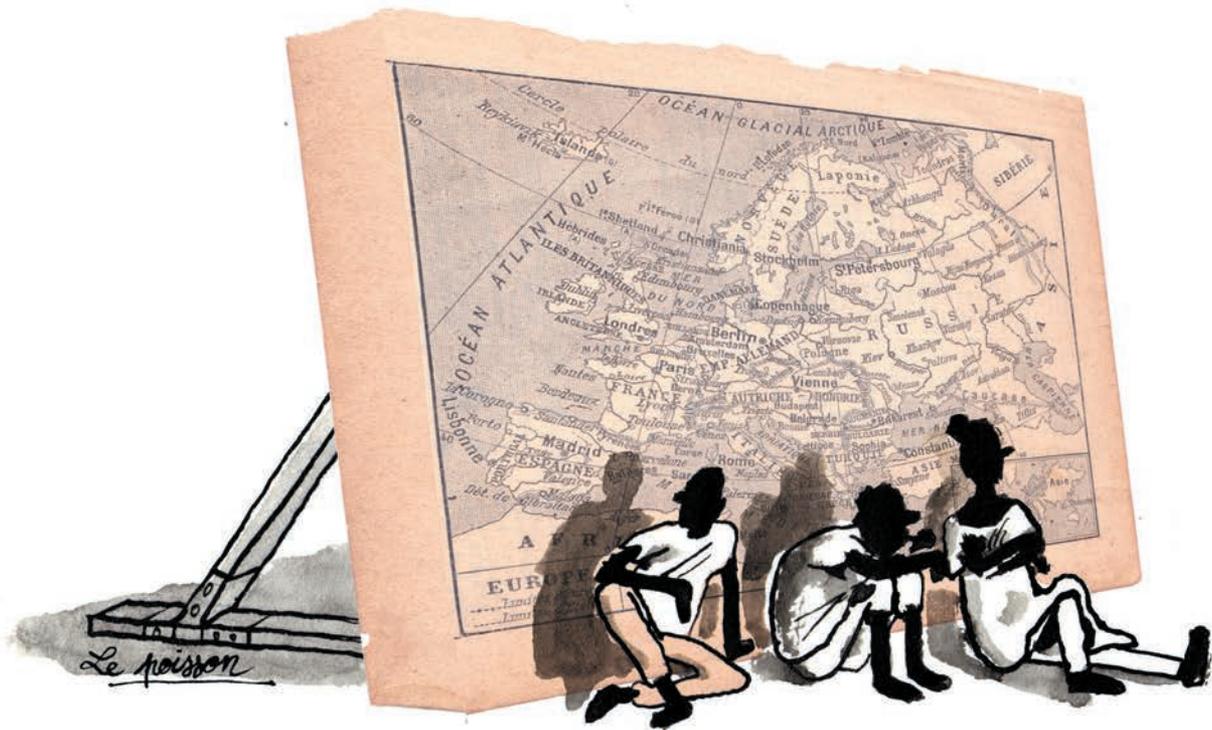




Au pied des mogotes, roches calcaires sculptées par l'érosion pouvant atteindre 300 mètres de hauteur, s'étalent les cultures de canne à sucre, de fruits et de maïs. Mais l'activité dominante de cette contrée classée depuis 1999 au patrimoine mondial de l'Unesco demeure la culture du tabac. C'est ici que poussent les meilleurs plants de l'île, vous diront les habitants de Viñales. Ceux utilisés pour les puros. Dans une fabrique de cigares située à quelques pas du village, l'odeur des havanes attire les touristes. D'un côté de la route, sous un bâtiment recouvert de feuilles de palmier royal, le tabac sèche lentement. Plusieurs mois après son arrivée ici, il traversera le chemin pour être roulé à la main et finir en cigares cubains biologiques. Les employés de la fabrique, fiers de leur savoir-faire, n'hésitent pas à rouler devant les touristes les trois types de feuilles utilisées (seco, ligero et volado), avant de faire tester ces puros. Mais ici, on fume le cigare à la manière du Che, en trempant d'abord l'extrémité dans le miel local, biologique lui aussi, avant de tirer une bouffée.



MINEURS ÉTRANGERS : DANS L'ATTENTE D'UNE VIE NOUVELLE



Dans la Vienne, comme ailleurs en France, l'afflux continu de mineurs isolés étrangers, de plus en plus nombreux chaque année, a dépassé les services de l'État. À Poitiers, l'association Min'de Rien leur vient en aide et les soutient dans leurs démarches.

En ce vendredi après-midi, la Maison de la solidarité de Poitiers est bien animée. Une vingtaine de jeunes hommes occupent le rez-de-chaussée et les deux étages du bâtiment. Dans la salle principale, plusieurs activités sont en cours. Certains jouent à des jeux de société, d'autres sont en pleine écriture de CV et de lettres de motivation. Laure Decelle les aide dans cet exercice. Elle fait partie des bénévoles actifs de l'association Min'de Rien. « *On prépare avec eux les documents nécessaires à leurs démarches ultérieures* », explique-t-elle.

À l'étage, Marine Bertrand, l'une des fondatrices de l'association, fait le point avec d'autres bénévoles sur les situations de certains jeunes. Pendant ce temps-là, des petits groupes se sont lancés dans un jeu de piste à la découverte de la ville. À l'extérieur, un bénévole discute avec un jeune qu'il s'apprête à héberger chez lui. Deux

après-midis par semaine, l'association Min'de Rien tient une permanence comme celle-ci. La structure a été créée en octobre 2016, mais des actions étaient déjà menées depuis plusieurs mois par un petit groupe. « *Au début, on était deux pour accompagner les jeunes, puis d'autres nous ont rejoints petit à petit* », expliquent Marine Bertrand et Martine Brouillette, deux doctorantes spécialisées sur la question des migrations internationales, et à l'origine du projet. Aujourd'hui, l'association compte une centaine d'adhérents et une quinzaine de bénévoles actifs. Elle fonctionne de manière horizontale : elle est dirigée par quatre présidents et composée d'un cercle d'orientation (qui prend les décisions importantes) et de plusieurs commissions thématiques (logement, juridique, soutien scolaire et cours de français, recherche de formations, activités ludiques, santé...).

PARCOURS DU COMBATTANT

Les pouvoirs publics sont obligés d'assurer la protection des mineurs étrangers non accompagnés^[1] via le Département et une prise en charge de l'ASE, l'Aide sociale à l'enfance (voir encadré). Comme d'autres départements, la Vienne a dû faire face à une augmentation importante des arrivées de mineurs non accompagnés : d'une dizaine recensée en 2010, ils sont passés à 258 en 2016. Au 25 avril 2017, environ 90 arrivées avaient été comptabilisées depuis le début de l'année. Le budget qui leur est consacré par le Département suit cette évolution : il était de 6 millions d'euros en 2016, contre 2 millions d'euros en 2014. Ces jeunes ont choisi la France comme destination, mais beaucoup se sont retrouvés à Poitiers par hasard après une première étape à Paris où d'autres réfugiés leur ont conseillé de quitter la capitale. « *Le plus souvent, ils se font contrôler dans le train et sont obligés de descendre ici* », résume Laure Decelle. Venus principalement de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Cameroun ou du Mali, il s'agit quasi exclusivement de garçons. Si des filles peuvent effectuer le parcours migratoire, très peu sont recensées par le Département (seulement 12 en 2016). Outre la difficulté du trajet depuis leur pays d'origine, celles qui parviennent jusqu'en France sont souvent confrontées aux réseaux de prostitution.

La question de l'âge de ces nouveaux arrivants est centrale, c'est la confirmation de leur minorité qui va déterminer leur avenir proche sur le territoire. L'ASE est régulièrement critiquée pour ses « *suspensions* » quant à l'âge des jeunes. Mais pour Frédéric Pierre, directeur de l'ASE de la Vienne, « *le doute bénéficie toujours à la personne* »^[2]. Il estime toutefois que les fraudes à la minorité sont nombreuses, notamment de la part de personnes manifestement bien plus âgées. « *Sur les 258 personnes arrivées en 2016, entre 70 % et 80 % sont des majeurs, âgés de 25 à 40 ans, qui veulent se faire passer pour mineurs avec des faux papiers...* ». Pour Martine Brouillette de Min'de Rien, cette proportion de majeurs est exagérée. « *Les personnes que l'on côtoie n'ont pas réussi à prouver leur minorité, ce n'est pas pareil. Pour notre part, on ne remet jamais en doute la minorité, c'est inscrit dans la charte de l'association* ».

AIDES MULTIPLES

Les démarches pour une reconnaissance de la minorité peuvent être longues. « *Si les dossiers sont clairs cela prend quelques jours* », précise Frédéric Pierre. Mais le plus souvent, la décision n'intervient pas avant plusieurs semaines, voire quelques mois. La plupart des jeunes reçus par Min'de Rien sont dans l'attente. « *C'est difficile pour eux de ne pas savoir ce qui se passe. Il y a beaucoup d'ennui, surtout pour ceux qui ne voient pas leur situation évoluer* », explique Laure Decelle. « *On les accueille pendant nos permanences pour du soutien scolaire et d'autres activités d'occupation* ». Actuellement, entre 50 et 80 jeunes fréquentent l'association, toutes situations confondues. Certains ont eu leur minorité reconnue, ils sont suivis par l'ASE jusqu'à leur majorité, ont un éducateur, sont parfois

1. Les mineurs isolés étrangers (MIE) sont devenus les mineurs non accompagnés (MNA) depuis une loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

2. La circulaire interministérielle du 25 janvier 2016 énonce, par exemple, que « la minorité est une condition d'accès au dispositif de protection de l'enfance. En cas de doute à l'issue de l'évaluation, ce dernier profite à la personne ». Toutefois, aucune loi française ne reconnaît actuellement le principe de présomption de la minorité.

LES MINEURS ÉTRANGERS EN FRANCE

La question des mineurs non accompagnés (MNA), est particulièrement complexe, empruntant à la fois à la protection de l'enfance et aux politiques migratoires. Il s'agit d'un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé d'une personne exerçant l'autorité parentale, sur le sol français. En tant que mineur, il est donc considéré comme incapable juridiquement, et l'absence de représentant légal entraîne une situation d'isolement et un besoin de protection. S'il est difficile d'obtenir des données fiables et précises, 8.000 MNA seraient présents en France métropolitaine (10.000 selon l'association France Terre d'Asile). Cette estimation ne tient pas compte des chiffres de l'Outre-mer, où le seul département de Mayotte accueillerait déjà plus de 3.000 mineurs non accompagnés.

Quand l'un d'eux sollicite une aide ou est repéré, le Département doit mettre en place un accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours. Durant cette courte période, l'ASE procède à l'évaluation de la situation de la personne, en particulier son âge et son isolement. Si un doute persiste sur sa minorité, une vérification des papiers est faite par le bureau des fraudes documentaires, un service de police ; en dernier ressort, des examens médicaux peuvent être ordonnés sous l'autorité d'un magistrat si les entretiens et la vérification des documents d'état civil n'ont pas permis d'établir la minorité.

En pratique, des tests osseux (radiographie de la main) seraient encore pratiqués malgré les critiques émises (notamment par le Comité consultatif national d'éthique, dès 2005) contre le manque de fiabilité de cette technique, sa marge d'erreur étant de deux ans environ. L'ASE doit signaler la situation du jeune au parquet, qui peut classer sans suite pour des situations flagrantes de majorité, ou au contraire délivrer une ordonnance de placement provisoire (OPP). Si la minorité est reconnue lors de l'évaluation, le jeune passe devant le juge des enfants (saisi par le parquet) qui confirmera cette décision en décidant de la durée de placement, ou la rejettera. S'il est reconnu mineur, le jeune sera confié au Département, via les services de l'ASE, composés d'éducateurs et d'assistants familiaux.

scolarisés au collège, au lycée ou au CFA, et sont hébergés. Dans la Vienne, contrairement à d'autres départements (comme à Paris), tous les mineurs pris en charge par l'ASE ont un toit. Faute de logements libres dans les structures habituelles, le Département s'est reporté sur des hôtels pour loger les jeunes en attente d'une évaluation.

L'association se concentre sur ceux qui ne bénéficient pas d'une prise en charge du Département, parce que leur minorité n'a pas été reconnue. « *Ce sont ceux qui ont le plus besoin de nous. Il y a encore quelques mois, beaucoup quittaient la ville pour aller dans d'autres régions. Aujourd'hui, on les repêche pour faire une nouvelle demande. Dès qu'une décision défavorable est donnée, on aide le jeune à fournir les documents nécessaires, on le met en contact avec un avocat... Sur une dizaine de jeunes que l'on a accompagnés pour faire appel, tous l'ont gagné, sauf deux. On les aide à retrouver les documents manquants qui sont restés au pays, à en faire tamponner certains, à ajouter une photo...* », précise Martine Brouillette.

Lorsque la minorité d'un jeune n'est définitivement pas reconnue, celui-ci sort du périmètre d'action de l'ASE. C'est le cas de François*, originaire de Guinée. Il est arrivé en janvier 2017 à Poitiers, il vient ici depuis quelques semaines et profite des activités organisées par Min'de Rien. « *Je ne connaissais personne au début, c'était difficile mais un autre jeune m'a parlé de l'association. Ça fait du bien et ça rassure de voir du monde !* ». Actuellement à la recherche d'un patron pour pouvoir démarrer un apprentissage d'électricité au Centre de Formation des Apprentis (CFA), il a attendu plusieurs semaines que la justice confirme sa minorité. Mais aujourd'hui majeur, donc exclu du champ d'action de l'ASE, il peut désormais faire une demande de titre de séjour.

Quand la prise en charge par l'ASE prend fin, le jeune n'est plus hébergé par le Département. « *Il peut alors se retrouver à la rue, tout simplement...* », affirme Martine Brouillette. C'est ce qui s'est passé en mars 2016 pour trois jeunes guinéens. « *Ils n'avaient plus de logement le vendredi soir, les autres associations ne pouvaient pas les héberger, donc on les a accueillis chez nous* », précisent Martine et Marine.

Depuis, plusieurs situations similaires se sont produites « *Les jeunes sont accueillis dans des familles avec ou sans enfant, des collocations, par des retraités... Il y a un vrai élan de solidarité* », souligne Martine. Actuellement, une trentaine de jeunes sont hébergés dans une quarantaine de familles d'accueil. « *Certains ont fait appel d'un jugement, ce qui prend trois ou quatre mois, ils sont donc hors de tout dispositif de protection de l'enfance* ». L'association accompagne aussi les jeunes majeurs qui se retrouvent exclus du dispositif de l'ASE dans leur demande de titre de séjour. « *En passant du temps avec eux, on les incite à faire des activités, à créer des relations, pour qu'ils puissent s'insérer* ».

Fonctionnant sans subventions, l'association souhaite garder son indépendance vis-à-vis de l'administration. « *On marche sur un fil, on veut pouvoir dénoncer des dysfonctionnements même si on communique aussi avec l'ASE* », explique Martine. La cotisation coûte 5 € par an. L'association a récemment lancé un appel aux dons qui a permis de récolter 700 €. « *On a environ 1.000 € de budget, seulement* », note-t-elle. Il faut pourtant compter environ 38 € pour obtenir une carte consulaire et 140 € pour un passeport, sans compter les frais de route et d'essence pour se rendre aux ambassades et consulats, à Paris. « *C'est l'association qui finance tout, l'argent que l'on a actuellement ne nous sert qu'à ça* ».

Clément Barraud

(*) Le prénom a été modifié.

« CERTAINS ONT FAIT APPEL D'UN JUGEMENT, CE QUI PREND TROIS OU QUATRE MOIS, ILS SONT DONC HORS DE TOUT DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE. »

PRATIQUES DOUTEUSES CHEZ KOKOPELLI

Paru en mars, le livre « *Nous n'irons plus pointer chez Gaïa* » révèle les pratiques de Kokopelli, spécialisée depuis 1999 dans la diffusion de semences potagères et aromatiques bios, libres de droit et reproductibles. Les auteurs de l'ouvrage, d'anciens salariés, relatent les conditions de travail et certaines méthodes ayant cours au sein de cette association qui se veut être un réseau de petits producteurs paysans. Recours à des grossistes produisant leurs semences à bas coût, déménagement brutal des locaux accompagné du licenciement d'une partie de l'équipe, programme humanitaire servant à envoyer vers d'autres continents des semences périmées, discours « *complotistes et mystiques* » tenus par certains dirigeants... L'ouvrage est accablant pour une structure pourtant reconnue dans la défense de la diversité des semences contre l'agro-industrie.

Source : CQFD

L'ALGÉRIE SE RÉTRACTE SUR LES GAZ DE SCHISTE

« *L'Algérie n'a pas besoin du gaz de schiste* ». Cette phrase, prononcée mi-avril par le ministre de l'Énergie et des mines, Noureddine Boutarfa, laisse présager un revirement inattendu de la part du gouvernement algérien qui abandonne son ambition d'exploiter le gaz de schiste. Cette annonce intervient alors que l'état réel des réserves est inconnu et que la population s'oppose aux extractions. En 2015, une forte mobilisation avait embrasé la région d'In Salah, dans le Sahara, où le gouvernement avait lancé un premier forage d'exploration espérant trouver l'un des plus importants gisements de gaz de schiste dans le monde. Même si l'Algérie reste un des principaux producteurs mondiaux de pétrole et de gaz (ces hydrocarbures représentent 30 % de son PIB et 95 % des recettes d'exportation, selon des chiffres de 2015), en mettant de côté les ressources de gaz de schiste, le pays se tourne désormais vers les énergies renouvelables, en particulier grâce au développement de ses centrales solaires photovoltaïques. D'ici 2030, le gouvernement espère ainsi atteindre une production électrique de 12.000 mégawatts d'origine renouvelable contre 500 actuellement.

Source : Reporterre.net

LE DÉTOURNEMENT DU FICHAGE ADN

Le fichage ADN, créé en 1998, est destiné à l'origine à répertorier les auteurs de crimes et délits sexuels sur des mineurs de moins de 15 ans, dans le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). En 2002, le FNAEG recensait 4.369 profils. Mais depuis quinze ans, plusieurs lois ont assoupli les critères de fichage. Aujourd'hui, plus de 130 infractions pénales sont concernées, du meurtre au simple vol d'un jouet... Résultat : 3,5 millions de personnes sont répertoriées dans le FNAEG.

Source : L'Âge de Faire

EN BREF



• Basée sur le travail de terrain d'une sociologue et d'une dessinatrice, la bande dessinée **Les nouvelles de la jungle** (de Calais), aux Editions Casterman, retrace l'histoire de ce camp de réfugiés devenu un vaste bidonville. Les deux auteures sont allées pendant un an sur place, à la rencontre de ces milliers de personnes qui attendent de rejoindre l'Angleterre, et des associations qui tentent de les aider. Avec pédagogie, une bonne dose d'humour, mais sans s'apitoyer, elles témoignent de cette immersion pour mieux comprendre la situation à Calais et la gestion de l'accueil des réfugiés par l'État.

• Le mensuel satirique de la région Paca, **Le Ravi**, est assigné devant la justice pour diffamation par deux élus **Les Républicains du Var**, Marc Lauriol et Josette Pons ainsi que par l'office départemental d'éducation et de loisirs (Odel). En cause : un article paru dans le numéro de mai sur la gestion de cet organisme, respectivement dirigé par Marc Lauriol et présidé par Josette Pons. Suite à la publication de cet article, le mensuel est devenu introuvable chez de nombreux marchands de journaux du département, en particulier à Brignolles, ville dont Josette Pons est la maire..

• Florent Compain, président des Amis de la terre, a été condamné à 500 euros d'amende pour avoir fauché une chaise. Le tribunal de Bar-le-Duc (Meuse) l'a estimé coupable de « vol en réunion » pour avoir participé à une action de **fauchage de chaises** dans une agence de la banque BNP Paribas en 2015. Par ces actions, les militants souhaitent dénoncer les banques participant à l'évasion fiscale ou finançant des projets considérés comme climaticides.



LE COIN DES COPAINS

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DES DROGUES

La politique internationale en matière de drogues se donne l'objectif ambitieux d'un monde sans drogue. Mais ni l'interdit, ni les discours moralisateurs, ne sont parvenus à empêcher, ou même à freiner, la consommation de substances illicites. La guerre à la drogue est inefficace et la prohibition engendre de nombreux problèmes. Les partisans d'une autre approche dénoncent la criminalisation des usagers et prônent une réglementation pour limiter le trafic et les risques pour les usagers.

« La prohibition n'a pas fonctionné, elle a des conséquences dramatiques, et le marché est toujours énorme ». Marie Nougier, membre de l'Idpc (Consortium international sur les politiques des drogues) fait le même constat que tous ceux qui s'intéressent à la question. La « guerre à la drogue »^[1] n'a pas atteint ses objectifs. Son bilan est désastreux sur le plan sanitaire, la drogue est encore plus disponible et la consommation n'a pas baissé. La prohibition augmente les risques pour les usagers et coûte très cher, en argent public comme en vies humaines. Elle ne parvient pas à freiner un trafic extrêmement rentable, qui assure la fortune de quelques groupes criminels et apporte une pseudo paix sociale là où il peut assurer un peu de revenus à ceux qui n'ont guère d'autres choix.

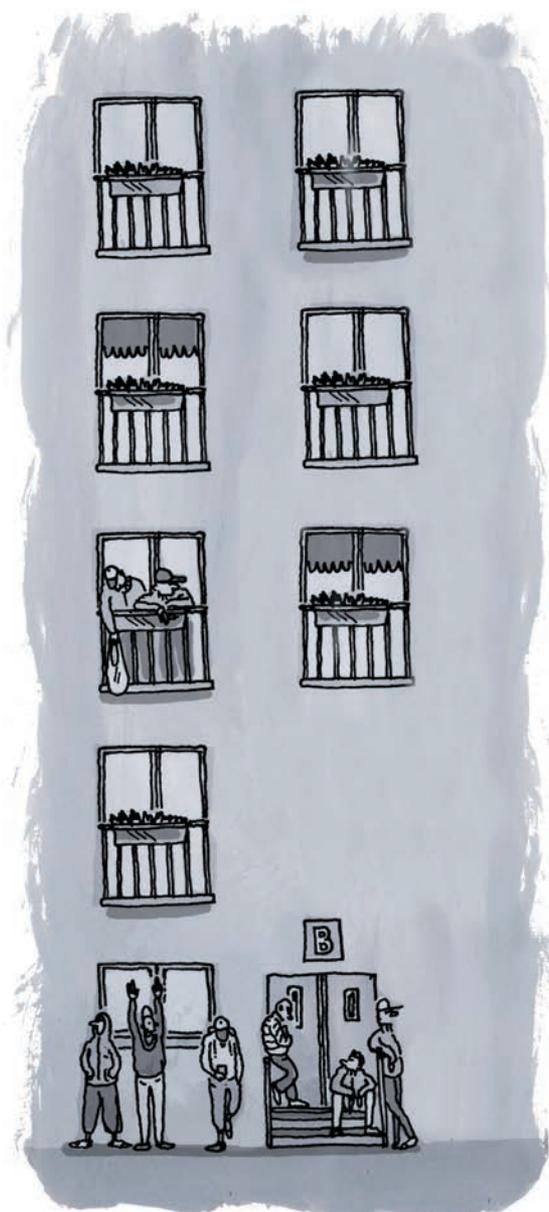
Partout dans le monde, des millions de personnes sont envoyées en prison au nom de la lutte contre la drogue, dont beaucoup de consommateurs, de petits producteurs ou de revendeurs. « C'est plus facile d'arrêter les mules qui passent les frontières avec de la drogue que des hauts trafiquants. Au Costa-Rica, en Argentine, au Brésil, au Mexique, entre 70 et 80 % des femmes en prison le sont pour trafic de drogue. Elles s'y sont engagées parce qu'elles n'avaient pas d'autres options. Elles sont souvent seules, avec plusieurs enfants à charge et sans diplôme. Et ce n'est même pas efficace puisque quand elles sont incarcérées, elles sont immédiatement remplacées par d'autres. D'une manière générale, les politiques des drogues se concentrent sur les personnes les plus vulnérables », indique la représentante de l'Idpc, qui fédère

des ONG pour peser auprès des plus hautes instances avec un message : « favoriser un débat ouvert sur les questions de politique des drogues et promouvoir une approche nationale et internationale plus humaine et efficace. »

LE MYTHE D'UN MONDE SANS DROGUES

Les faits ayant tendance à prouver que la répression cause davantage d'effets négatifs que positifs, celle-ci commence à être remise en cause. Le débat revient régulièrement en France autour de la question du cannabis par exemple (voir article), mais les effets désastreux de la prohibition se ressentent de manière encore plus flagrantes dans certaines zones d'Amérique latine. Les cartels, les opérations policières ou militaires y instaurent un climat de peur et de très grande violence pour le contrôle du trafic. La corruption est généralisée et la production de drogue est loin d'avoir été éradiquée, mais si certaines cultures traditionnelles de coca sont détruites sans que les paysans ne puissent trouver d'alternatives.

Pour faire face à ces problèmes, le Guatemala, le Mexique et la Colombie ont demandé en 2012 la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Ungass) consacrée à la drogue. L'initiative a été soutenue par 95 États et a débouché sur l'Ungass d'avril 2016. Plusieurs présidents ont pu porter leurs revendications devant l'Assemblée de l'ONU à New-York, dénoncer le mythe d'un monde sans drogue et appeler les pays les plus consommateurs à faire des efforts pour réduire chez eux la forte demande de



1. Le concept de « guerre à la drogue » a été énoncé par le président Richard Nixon en 1971, qui considérait la drogue comme « l'ennemi public numéro un ».

stupéfiants plutôt que de porter une guerre inutile et dévastatrice sur les zones de production. Ils ont également rappelé l'importance d'un pan négligé de la politique internationale en matière de drogues : permettre une utilisation des substances classées illicites pour la médecine et la recherche. Le développement de la filière médicale profiterait à la fois aux producteurs d'opium, de coca et de cannabis, et aux malades, en facilitant l'accès aux antidouleurs, loin d'être disponibles partout^[2].

Les acteurs d'un changement de politique des drogues plaçaient beaucoup d'espoir sur l'Ungass, mais la déclaration finale, négociée en amont et ratifiée avant l'ouverture des débats, en a

déçu beaucoup. La logique répressive n'est pas encore remise en cause dans le texte, même si elle est de plus en plus abandonnée sur le terrain. Le Canada a ainsi fait preuve d'audace en annonçant à l'Ungass qu'il s'appropriait à légaliser le cannabis, une décision contraire aux conventions internationales. Cette réunion a sans doute posé les bases de l'avenir des politiques des drogues, avec un prochain rendez-vous fixé pour un prochain Ungass en 2019, qui s'annonce décisif. « *L'Ungass de 2016 a été un tournant majeur, cela a abouti à la rupture du consensus de la guerre à la drogue* », estime Anne Coppel, sociologue et militante de longue date de la réduction des risques, en opposition à la doctrine de la guerre à la drogue et aux toxicomanes.

RÉDUIRE LES RISQUES

« *La réduction des risques, c'est l'idée que l'on était bien obligé de co-exister avec les drogues, et qu'il fallait le faire avec le moins de risques et de dommages possibles. Ça ne veut pas forcément dire que l'on va mettre toutes les drogues en vente libre, mais qu'il faut rechercher des réponses pragmatiques, avec le moins de conséquences nuisibles possibles* », explique Anne Coppel. En France, elle a été acceptée dans la douleur pour faire face à l'épidémie de Sida. Dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990, il était presque impossible pour les usagers de drogues in-

jectables de se procurer des seringues. Certains craignaient un encouragement de la consommation, jugeaient que les toxicomanes ne seraient pas réceptifs aux messages de prévention, ce qui s'est révélé faux. Mais pendant ce temps, des gens mouraient de se partager les aiguilles. Le sida et les overdoses étaient les premières causes de mortalité des jeunes de 18 à 33 ans en Île-de-France en 1994. Des programmes d'échanges de seringues ont été mis en place cette même année, et les traitements de substitution sont

disponibles depuis 1996. Il y a encore des réticences, mais l'idée que les usagers de drogues ont aussi le droit de protéger leur santé est acceptée. La réduction des risques a considérablement ralenti le nombre de contaminations et permis de sauver de nombreuses vies.

SORTIR DU DISCOURS MORALISATEUR

« *Le problème que l'on a, c'est que la prise de conscience se situe uniquement autour de la santé publique. On a médicalisé une partie du système, parfois au détriment d'un discours éclairé sur les drogues* », observe Fabrice Olivet d'Asud, une association qui a porté la réduction des risques et qui édite depuis 1992 un magazine à destination des usagers de drogue. « *Les addictologues gardent un discours moralisant et stigmatisant. Quand ils voient un jeune qui consomme des opiacés, quelquefois de manière assez récente, ils ont tendance à lui prescrire des traitements de substitution extrêmement addictifs. Certains restent avec la méthadone ou le subutex pendant 10-20 ans, voire toute leur vie, parce qu'ils ont été mal diagnostiqués. On a milité pour la substitution, mais maintenant qu'elle existe, nous sommes arc-boutés pour lutter contre le tout substitution.* »

Il estime que la dépendance aux opiacés doit être traitée médicalement, mais fait une distinction entre différents types de consommations de drogues. « *Il y a une majorité d'usagers, une petite minorité d'abuseurs et une toute petite minorité de dépendants. Ce triptyque est validé scientifiquement et c'est valable pour tous les produits. L'alcool est une drogue dure*



sur le plan pharmacologique et elle ne génère qu'une petite minorité de dépendants. Dès que l'on parle de drogue illicite, l'usage simple n'est jamais évoqué ». Il souligne également que lorsque les consommateurs de drogues ont des problèmes avec les institutions publiques, c'est plus souvent avec la police et la justice qu'avec l'hôpital.

UN ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LES PRODUITS

Si la consommation de drogue accompagne l'humanité depuis ses origines (voir interview pages suivantes) et que son éradication paraît impossible, il est assurément plus pertinent de consacrer son énergie à la prévention plutôt qu'à la répression. C'est ce message que veulent faire passer Asud, l'Idpc et un grand nombre d'autres organisations qui s'élèvent pour demander la décriminalisation de l'usage de drogues et une réglementation des ventes. « Pour nous, l'idéal est un usage récréatif, une consommation contrôlée en opposition à la notion de dépendance. En fonction de cet idéal, on doit organiser une politique de drogue, comme avec l'alcool », défend Fabrice Olivet. « Nous sommes pour un accès différencié selon les produits, en fonction des risques pour la santé, de la demande telle qu'elle existe et de la facilité avec laquelle on maîtrise les usages », ajoute-t-il.

C'est aussi l'avis de la Commission globale en matière de drogues, composée d'anciens chefs d'État et de Kofi

Annan, l'ancien secrétaire général des Nations Unies. Dans un rapport³, elle affirme qu'à « long terme, les marchés des drogues devraient être régulés par des autorités gouvernementales responsables. (...) Ultimement, il s'agit du choix de confier le contrôle aux gouvernements ou aux bandits ; il n'existe pas de troisième option, dans laquelle les marchés des drogues disparaîtraient ». Pour la Commission, une telle mesure ne serait pas si difficile à mettre en œuvre par des gouvernements habitués à tout réglementer. Le cadre légal devra judicieusement « encadrer la consommation dans la diversité des drogues, des populations et des environnements. Comme en matière d'alcool – les spiritueux ne sont pas réglementés comme la bière –, il est à prévoir que plus une drogue est dangereuse, plus son contrôle sera strict ». Il n'est pas question de faire l'apologie de ces substances, mais de prendre conscience que leur réglementation réduirait de fait les trafics et limiterait la dangerosité supplémentaire liée aux produits de mauvaise qualité, d'une puissance inconnue ou tout simplement à un manque d'information.

CONTRÔLE SOCIAL

Pour les partisans de la décriminalisation et d'un processus de légalisation, la consommation de drogue est une affaire personnelle autant qu'un enjeu de société et de santé publique. Son usage ne devrait pas être puni par les pouvoirs publics tant qu'il ne cause pas de dommages à autrui, mais plutôt

accompagné, pour que les choses se passent le mieux possible. De plus, nombreux sont ceux qui dénoncent l'autre facette de la répression anti-drogue : le contrôle social. « Il a été démontré que la politique anti-drogue aux États-Unis a été initiée dans une volonté de contrôler les populations noires et les opposants à la guerre du Vietnam dans les années 70. Si on était honnêtes, et que l'on remplace noirs par noirs et arabes en France, on se rendrait compte que l'on aurait sans doute des résultats qui seraient voisins, si ce n'est similaire », dénonce Fabrice Olivet. « Avec les politiques de guerre à la drogue, il y a des violations permanentes des droits humains. C'est un peu tabou, les militants qui dénoncent ça n'osent pas parler de drogues, alors qu'elles sont au cœur des abus policiers, des fouilles, des harcèlements », renchérit Anne Coppel.

Guillaume

3. Reprendre le contrôle, sur la voie de politiques efficaces en matière de drogue. 2014, Global Commission on drug policy.

BOSTON ET LIVERPOOL, DEUX EXEMPLES À CONTRE-COURANT

À Boston, le taux d'homicide était très important dans les années 80-90, en grande partie dû à une guerre pour le contrôle du trafic de drogue, et de crack en particulier. En 1996, l'opération « Ceasefire » a proposé aux membres d'un gang une alternative aux peines de prison et des programmes de réinsertion et d'éducation pour les délits liés à la drogue. La police a donc pu se consacrer à la lutte contre la violence et l'utilisation d'armes à feu. Les résultats sont impressionnants et bien meilleurs qu'une politique de tolérance zéro, puisque les homicides de jeunes ont baissé très vite de plus de 60 %.

Liverpool, en Angleterre, est un autre exemple de l'efficacité d'une politique non répressive pour les consommateurs. Dans sa clinique, le docteur Marks prescrivait

gratuitement de l'héroïne et de la cocaïne aux toxicomanes, qui pouvaient donc faire autre chose que de rechercher sans cesse de la drogue ou de l'argent pour se la procurer. Deux ans après, la criminalité avait baissé de 93 % dans le groupe étudié, les vols avaient considérablement baissé dans la ville, le taux de contamination par le Sida pour les usagers de drogues injectables était redescendu à zéro, tout comme la mortalité des toxicomanes, qui est de 15 % par an en général. Le nombre de nouveaux toxicomanes avait lui aussi baissé, ce qui s'explique par le fait que les dealers avaient déserté les lieux et qu'il n'y avait plus besoin de faire de la revente pour s'acheter sa dose. Après des pressions venues des États-Unis, l'expérience a cessé en 1990.

DROGUES : USAGES ET MÉFAITS



HÉROÏNE

L'héroïne, qui provient des bulbes du pavot, peut être injectée, sniffée ou fumée. Elle provoque une sensation de bien-être immédiat, de tranquillité, de déconnexion avec la réalité et un état de somnolence. Le flash, un sentiment d'euphorie intense, n'intervient qu'avec une prise intraveineuse et est suivi par un état de léthargie.

Les consommateurs d'héroïne font face à des risques importants d'overdose, qui provoquent une dépression respiratoire et éventuellement un coma et la mort. La dépendance physique est rapide et très forte, elle se manifeste par des nausées, des vomissements, des sueurs, des tremblements ou des douleurs dans le cas d'un état de manque plus sévère. Il existe aussi des risques d'attraper le Sida ou des hépatites, surtout pour les usagers injecteurs.



ECSTASY ET MDMA

Drogue de synthèse de la famille des amphétamines, la MDMA, contenue dans les comprimés d'ecstasy, a des effets euphorisants. Elle provoque une sensation de bien-être, désinhibe, déclenche une grande empathie envers les autres, fait oublier la faim et la fatigue.

Mauvaise pour le foie, elle peut entraîner des palpitations cardiaques, et augmente la température corporelle, pouvant conduire à une déshydratation. En cas de prise répétée, il existe un risque neurotoxique, avec des troubles du sommeil, une démotivation ou une fatigue chronique. Certains sont restés « bloqués » suite à un bad trip et d'autres ont eu une période de dépression sévère.



CANNABIS

Drogue illégale la plus consommée, le cannabis entraîne une euphorie, une relaxation et une intensification

des perceptions.

Plus cancérigène que le tabac, il facilite aussi la démotivation, peut fatiguer et occasionner des pertes de mémoire ou un état dépressif. Il n'y a pas de dépendance physique, mais la dépendance psychologique et sociale est forte. Sa banalisation conduit beaucoup de fumeurs à consommer régulièrement, et même les habitués peuvent faire une crise de parano, d'angoisse ou de la tachycardie.



COCAÏNE

Issue des feuilles du cocaïer, on la trouve sous forme de poudre blanche à snifer. Elle augmente la quantité de dopamine dans le cerveau et installe presque instantanément une stimulation physique, intellectuelle et sensitive, une grande assurance et une insensibilité à la fatigue, à la douleur et la faim.

La descente peut entraîner des crampes, une fatigue, un sentiment dépressif. On peut vite devenir accro. Associée à l'alcool, une nouvelle molécule se crée, la coca-éthylène, qui renforce les effets de la cocaïne, mais augmente les risques d'overdose, et est plus dangereuse pour le foie, le système cardiovasculaire et le système nerveux.



LSD ET CHAMPIGNONS

Molécule obtenue à partir de l'ergot de seigle, ou synthétisée, le LSD est un hallucinogène qui entraîne des modifications sensorielles importantes. Il peut permettre un sentiment d'harmonie avec la nature, une lucidité supérieure, mais les bad trips peuvent être très violents et déclencher des traumatismes durables.

Les champignons hallucinogènes, également interdits, ont des effets relativement similaires. La concentration en principes actifs, psilocine et psilocybine, varie d'une variété à une autre et il faut bien les connaître pour éviter une toxicité mortelle.



TABAC

Le tabac détend, provoque une stimulation physique et intellectuelle passagère.

Il entraîne une dépendance psychique très forte et physique chez les consommateurs réguliers. Fumer une cigarette équivaut à inhaler un cocktail de produits toxiques. Il diminue aussi les capacités sexuelles, la fertilité, altère la peau, joue sur la coloration des dents, sur l'haleine, etc.

Le tabagisme est la première cause de mortalité évitable. Il est à l'origine d'un cancer sur trois, et un fumeur sur deux meurt des conséquences de son addiction. En plus du cancer du poumon, les cigarettes sont à l'origine d'autres cancers, gorge, bouche, lèvres, reins, utérus, œsophage, etc. ainsi que de maladies cardio-vasculaires (infarctus, AVC, hypertension).



ALCOOL

L'alcool entraîne une désinhibition du comportement, facilite la parole, la communication. L'ivresse provoque un sentiment d'euphorie, d'excitation, et à plus forte dose, une perte de la mémoire, de la somnolence, des troubles de l'équilibre, de la parole et du comportement (incohérences, agressivité, etc.), des vomissements ou des diarrhées. En cas d'overdose, c'est le coma éthylique : perte de connaissance suivie d'une hypothermie et d'une dépression respiratoire pouvant aller jusqu'à la mort.

Le risque de dépendance psychique et physique à l'alcool est très élevé et progressif. Ne pas pouvoir faire la fête sans boire, être souvent bourré, boire tous les jours peuvent être des signaux d'alerte. À long terme, une trop forte consommation d'alcool entraîne des complications hématiques, psychiatriques et neurologiques.

Dessins : Marie Minary
Source : Techno+ et Fil santé jeune

LE CANNABIS

UNE RÉPRESSION FACILE ET DOGMATIQUE

Ceux qui subissent le plus la prohibition des drogues en France sont les millions de fumeurs de cannabis. Alors que de nombreux pays ont autorisé son usage thérapeutique, et que d'autres le légalisent ou le dépénalisent, la France s'apprête elle aussi à changer sa politique. Mais pour donner des contraventions aux consommateurs...

Consommer du cannabis comporte des risques, et tout particulièrement en France. Fumer un joint est, encore, un délit passible d'un an de prison et de 3.750 € d'amende, tout comme l'usage ou la détention de n'importe quelle autre substance classée illicite. Les peines prononcées ne sont presque jamais aussi lourdes, mais l'interdit qui pèse sur la substance constitue l'un des motifs principaux des fouilles et des intimidations policières.

Les simples consommateurs sont loin d'être à l'abri, puisque plus de 80 % des personnes interpellées dans le cadre de la législation sur les stupéfiants ne sont que des usagers. Environ 180.000 personnes étaient concernées en 2016 (contre 14.500 en 1990), neuf fois sur dix pour une histoire de cannabis... En 2014, plus de 58.000 condamnations ont été prononcées pour une infraction à la législation sur les stupéfiants, et là encore, plus de 80 % concernaient l'usage ou la détention^[1]. Bien plus que les dealers, les simples fumeurs sont donc les principales victimes de la répression. Cela peut entraîner des ennuis judiciaires en cascade, surtout pour les populations les plus ciblées par la police, jeunes, habitants des banlieues et/ou issus de l'immigration.

Trouver un peu d'herbe ou un bout de shit est presque à la portée de chacun, certains lieux de vente ressemblent même à des supermarchés très bien organisés et ouverts à la vue de tous. La prohibition ne parvient pas à freiner les consommations. Malgré l'une des politiques les plus sévères d'Europe, la France est l'un des pays

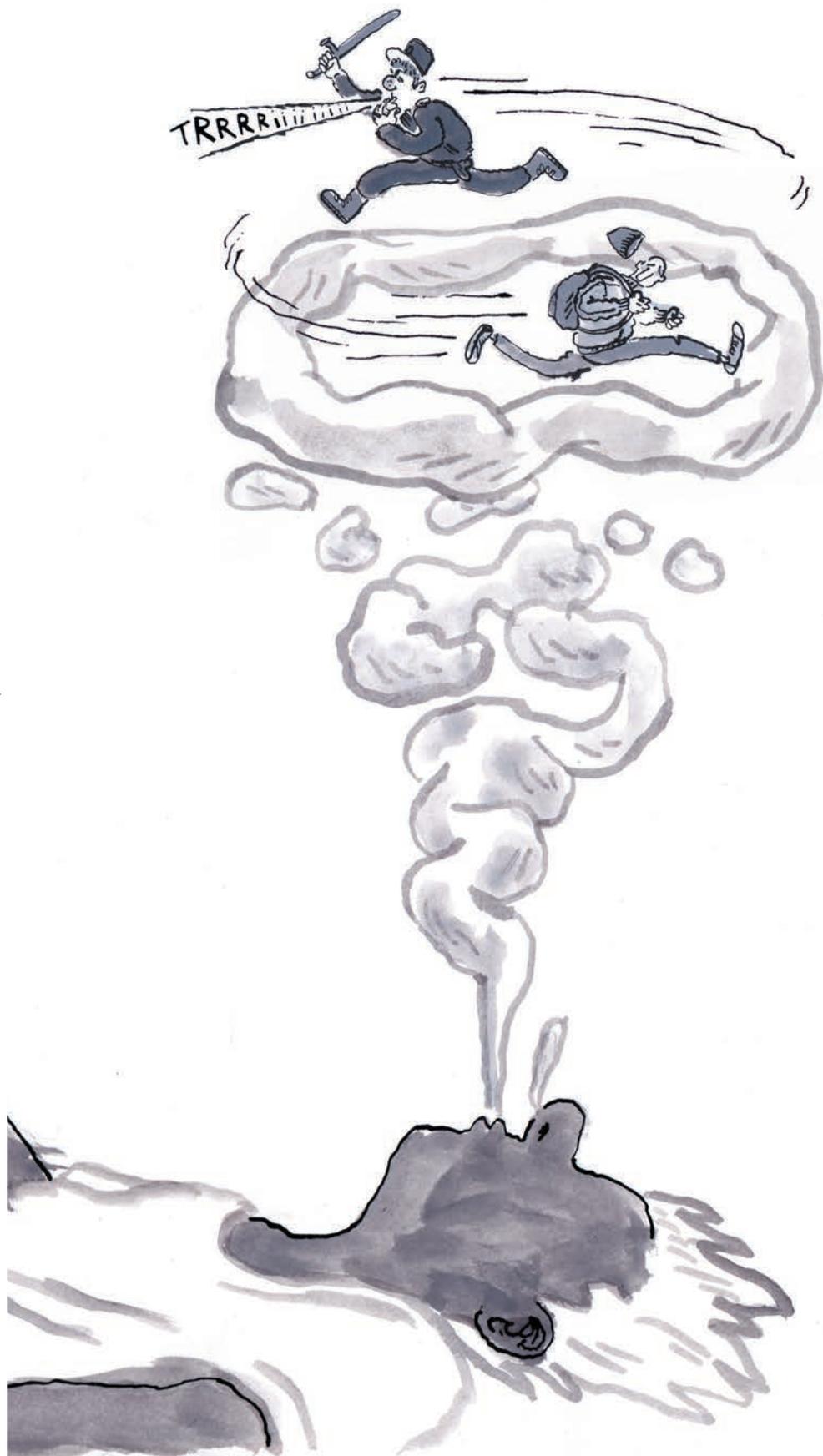
où l'on fume le plus de cannabis. On estime à environ 5 millions le nombre de personnes qui l'ont expérimenté dans l'année, près de la moitié des jeunes de 17 ans ont déjà fumé un joint, 9 % d'entre eux seraient des fumeurs réguliers. Cette proportion baisse avec l'âge, 5 % des hommes âgés de 18 à 64 ans ont au moins dix consommations de cannabis dans le mois. La consommation est banalisée, les études concluent que le cannabis est l'une des substances psychoactives les moins nocives, beaucoup moins que l'alcool (voir p.55).

« ON ÉTAIT PERSUADÉS QUE CE SERAIT RÉGLÉ EN L'AN 2000 »

Dans un tel contexte, la question de la légalisation ou de la dépénalisation du cannabis commence à être récurrente. Elle semble aujourd'hui avancer avec une solution en demi-teinte : ne plus punir les usagers d'une hypothétique peine de prison, mais leur adresser une contravention d'une

1. Données issues du rapport de l'OFDT : drogues, chiffres clés.





centaine d'euros. Cela allègera sans doute la machine judiciaire, mais ne réglera pas les problèmes de fond. Tant que le cannabis sera interdit, il y aura des réseaux criminels pour contrôler le trafic et les messages de prévention seront brouillés.

Quand il adhère en 1993 au Circ (Collectif d'information et de recherche cannabique), « *l'asso qui avait envoyé des pétards en 1998 à l'Assemblée nationale* », François-Georges Lavacquerie, son ancien président, est confiant. « *On était persuadés que ce serait réglé en l'an 2000, car suffisamment naïfs pour penser que l'État s'empresserait de légaliser une fois qu'il aurait été démontré que ce serait plus rationnel et moins coûteux, mais non. Par la suite, la situation s'est continuellement aggravée.* » En plus des joints, le colis adressé aux députés comportait un livre qui faisait le bilan de l'échec de la prohibition et recommandait aux législateurs de « *décriminaliser l'usage de toutes les drogues* » et de légaliser le cannabis. Le Circ prône une législation inspirée de celle du tabac et de l'alcool, sans pub, sans droit de marque, une vente en vrac (pas de pétards déjà roulés) avec pour seule indication le nom de la variété. « *Le cannabis, herbe ou haschisch, serait vendu, et éventuellement consommé, dans des endroits conviviaux, des canabistrots, afin de rendre la consommation visible et de permettre une éducation par les pairs.* »

TOLÉRER OU LÉGALISER

L'autoproduction serait aussi autorisée, pour des quantités destinées à l'usage personnel. « *S'il y a un marché légal bien organisé, il n'y a plus de place pour un marché noir. L'autoproduction permettra aux cannabiculteurs de fumer gratuitement, d'en donner aux copains, tout en s'assurant d'une production de qualité* », estime-t-il. « *Enfin, pour ceux qui ne peuvent produire pour eux-mêmes, mais veulent rester dans un système non marchand, il existe une autre solution : les Cannabis social club, un système de type AMAP, où l'on confie la production à un cannabiculteur expérimenté. Mais je suis quasiment certain, hélas ! que le modèle qui s'imposera sera un mode de commerce capitaliste des plus classiques. La légalisation profitera avant*

tout aux petits malins qui seront les premiers à y investir des capitaux importants, comme on peut le voir en Californie. »

POUR UN USAGE THÉRAPEUTIQUE

Les exemples commencent en effet à se multiplier. Celui qui nous est le plus familier est sans doute celui des Pays-Bas, qui tolèrent le cannabis et les coffee-shops depuis les années 70. Mais la situation est paradoxale puisque s'il est possible d'acheter 5 grammes d'herbe dans un magasin, les coffee-shops sont obligés de s'approvisionner sur le marché noir, parce qu'ils n'ont pas la possibilité de le faire dans un cadre légal. La situation devrait peut-être se clarifier prochainement avec l'autorisation de la production. Au Portugal, détenir une petite dose de n'importe quelle drogue est décriminalisée depuis 2001.

Si beaucoup de pays ont dépénalisé la détention de cannabis, l'Uruguay est le premier pays à avoir légalisé la détention et la production de quantités destinées à un usage personnel. Depuis 2013, toute la chaîne du cannabis est contrôlée, avec un permis accordé aux producteurs et une vente autorisée dans certaines pharmacies aux résidents majeurs qui doivent s'inscrire sur un registre. La légalisation sera effective au Canada au printemps 2018, et bien d'autres y songent selon des modalités différentes. Aux États-Unis, on peut fumer librement dans la capitale, tout comme dans 8 des 50 États. Et plus de la moitié d'entre eux autorisent un usage thérapeutique du cannabis^[2].

Fabienne Lopez veut « faire comprendre aux gens qu'il faut dédiaboliser ». C'est la présidente de Principes Actifs, une association d'information et de prévention sur l'usage du cannabis thérapeutique. Elle est en rémission d'un cancer et l'utilise pour se soulager. « J'ai été sous chimio dite "légère", mais sur plusieurs années, et je peux témoigner que le cannabis est efficace. Mais comme c'est interdit en France, rien ne le prouve à part le témoignage des gens. » Son utilité médicale n'est pourtant plus à démontrer, il est utilisé depuis très longtemps par de nombreux peuples et le cannabis faisait partie de la pharmacopée française jusqu'en 1954. Il est reconnu pour ses

vertus relaxantes et anti-douleurs, des études ont prouvé son efficacité pour favoriser l'appétit des personnes atteintes de sida ou de cancers, il apaise les effets secondaires de la chimiothérapie, c'est un anti-spasmodique utile pour traiter les scléroses en plaques ou l'épilepsie, etc. Des études sont en cours pour déceler d'éventuels effets positifs dans la lutte contre certains cancers, sans que cela ne soit encore prouvé. « En France il est impossible d'avoir des informations sur ces études alors qu'à l'étranger, les chercheurs communiquent sur les résultats », pointe Fabienne Lopez. Si le cannabis peut être utile pour limiter le nombre de médicaments annexes dans le cas d'un traitement principal contre le cancer, ce dernier reste bien sûr encore indispensable aujourd'hui.

BÂTIR UNE NOUVELLE LÉGISLATION

Un seul médicament à base de cannabis a obtenu une autorisation de mise sur le marché en France en 2014, le Sativex, un spray buccal délivré aux personnes souffrant de sclérose en plaques. Mais il n'est pas encore disponible à ce jour, officiellement pour des raisons de prix. Certains malades n'attendent pas une modification de la loi et utilisent directement du cannabis pour se soulager. S'il peut être fumé, les méfaits de la combustion peuvent être évités avec des méthodes comme l'ingestion (teinture, huile, gélule...) ou l'inhalation sous forme de vaporisation. Autoriser l'usage d'une substance efficace pour apaiser des patients dans un cadre médical semble le minimum. Mais il semble dommage de ne pas saisir l'opportunité d'une inflexion de la politique internationale en matière de drogues pour ne pas s'engager dans un processus de réglementation complète de la production et de la distribution du cannabis. « Comme il n'y a pas de positions acquises, le législateur a l'opportunité de bâtir à partir de zéro une législation rationnelle et efficace. Pourquoi ne pas exiger que la filière soit bio et réserver la production aux petits producteurs ? », propose François-Georges Lavacquerie, qui, malgré son optimisme, conserve encore quelques craintes : « Si le nouveau gouvernement se contente de contraventionnaliser les délits, ça ne changera pas

grand-chose, alors que la légalisation permettrait de créer des emplois légaux pour la production et la vente, rapporterait des taxes, sans compter les économies réalisées sur le budget de la répression ». Les bénéfices d'une légalisation pourraient être en partie consacrés à la prévention et à l'accompagnement des consommateurs en difficultés. Car il ne s'agit pas non plus de prendre le cannabis à la légère, l'OFDT estime que 21 % des usagers actuels présentent un risque élevé d'usage problématique ou de dépendance, soit 2 % des adultes.

2. Actualité de la régulation du cannabis aux États-Unis, OFDT

Guillaume

« SI LE NOUVEAU GOUVERNEMENT SE CONTENTE DE CONTRAVENTIONNALISER LES DÉLITS, ÇA NE CHANGERA PAS GRAND-CHOSE, ALORS QUE LA LÉGALISATION PERMETTRAIT DE CRÉER DES EMPLOIS LÉGAUX POUR LA PRODUCTION ET LA VENTE, RAPPORTERAIT DES TAXES, SANS COMPTER LES ÉCONOMIES RÉALISÉES SUR LE BUDGET DE LA RÉPRESSION. »

« ON PEUT AVOIR ENVIE DE DROGUE SANS FORCÉMENT EN AVOIR BESOIN »



VINCENT BENSO

Vincent Benso est sociologue et membre de l'association Techno+, qui mène depuis 1995 des actions de réduction des risques et d'information sur les substances psychoactives dans les milieux festifs. Il nous livre ici une petite histoire des drogues et nous explique qu'elles ont accompagné l'humanité depuis ses origines.

À quand remonte l'usage des drogues ?

Il est très difficile de le savoir. Ce que l'on peut dire, c'est que ce n'est pas un comportement propre à l'espèce humaine. Il y a plein d'exemples de consommation chez les animaux. Des ruminants peuvent manger des pommes fermentées et alcoolisées, l'herbe à chat est psychoactive pour eux, etc. On peut donc imaginer que ces comportements existaient avant même que l'Homme ne soit vraiment Homme. Les premières preuves sont à ma connaissance des représentations de -3.000 av. J.-C. en Mésopotamie de fleurs de pavot, la plante à partir de laquelle on retire l'opium, qui calme la douleur, constipe, et peut donc faire du bien. On utilisait des teintures d'opium à l'époque antique, par exemple pour les amputations. Les trois principaux stimulants naturels : la coca, le tabac et la caféine sont aussi connus depuis très longtemps. On a retrouvé des sculptures de dieux incas avec des feuilles de coca, certains ont la forme de champignons hallucinogènes. Il y a un tas de plantes aux effets hallucinogènes : des cactus, des lianes, des racines, comme la mandragore en Europe que l'on disait utilisée par les sorcières. De nombreux cultes sont voués à ces substances, créant les légendes autour d'un arbre de vie et d'un fruit de la connaissance. La consommation de drogues a accompagné l'humanité depuis très longtemps, et cela a permis de développer tout un tas de choses, dont le sacré.

Comment des substances comme la coca ou l'opium sont-elles revenues au XIX^e siècle en Occident ?

L'Europe redécouvre ces produits à la fin du Moyen-Âge. Paracelse, un médecin suisse, invente au XVI^e siècle un remède un peu magique, le laudanum, à base de teinture d'opium. Il deviendra une boisson à succès au XIX^e siècle. Puis les laboratoires pharmaceutiques parviennent à extraire les principes actifs de la coca et isoler la morphine dans l'opium pour en faire des médicaments. Ils étaient en vente libre en Angleterre et en principe délivrés sur prescription médicale en France. Le laudanum, surnommé le dormant, était utilisé pour calmer les enfants, mais quelques consommations se développent parmi les ouvriers ou les écrivains... Les opiacés guérissent un peu tout, ce sont des analgésiques qui calment la douleur et sont toujours prescrits pour des problèmes de toux. La cocaïne est très utilisée en médecine, c'est un anesthésique local puissant. On en met aussi dans les boissons, le vin Mariani était très connu et bien vu. Il y avait même des pubs avec le pape de l'époque qui disait que c'était le meilleur fortifiant. Pour le marché américain, il y avait le Coca-Cola.

La science avance et on se met à synthétiser des molécules, comme l'héroïne à la fin du XIX^e siècle à partir de la morphine. Elle était vendue par Bayer pour soigner divers problèmes respiratoires, dont la tuberculose. Son nom vient du fait qu'elle donnait un comportement héroïque aux gens, et parce qu'on pensait avoir trouvé la solution pour combattre l'addiction à la morphine. Évidemment, si on donne de l'héroïne à un morphinomane, il va arrêter, mais le problème c'est qu'il devient héroïnomane. Malgré la prise de conscience des problèmes de dépendance, l'héroïne reste légale jusque dans les années 1930 en Europe, et sa consommation est importante.

Peu de temps après, on découvre l'amphétamine, un stimulant et un coupe-faim très puissant. Son utilisation est très rapidement reprise dans le cadre militaire. Les laboratoires allemands synthétisent une molécule encore plus puissante, la pervitin, de la méthamphétamine. Le succès de la stratégie de la Blitzkrieg, la guerre éclair de Hitler lui permettant de contourner la ligne Maginot, serait en partie dû à l'utilisation de méthamphétamine. Le produit était tellement puissant que les soldats pouvaient marcher pendant trois jours d'affilée sans manger ni dormir. Des effets secondaires un peu marqués sont



DOSSIER DROGUES

constatés : les soldats, qui ne dorment pas, ont des troubles psychologiques, des dépendances, du mal à fonctionner. Mais le produit n'est pas interdit tout de suite.

Pourtant, face au développement des consommations, les pouvoirs publics tentent d'encadrer la vente de certaines drogues.

Dès 1916, les premières lois sur les stupéfiants sont adoptées, pour contrôler les trafics. L'usage n'est pas encore interdit, mais on crée des monopoles des laboratoires qui contrôlent la production et la vente. L'objectif est de mettre en place un cadre, les pays peuvent acheter une quantité maximale de morphine. Ce n'est pas la même politique partout, mais après la Seconde Guerre mondiale, il n'y a plus tellement de drogues en France. Si l'opium est toujours consommé, c'est surtout le fait d'anciens coloniaux qui continuent après leur retour d'Indochine. Il y a aussi quelques consommations de cannabis chez les intellectuels, d'hallucinogènes, de cocaïne, mais c'est à peu près tout. L'amphétamine est aussi utilisée, mais sur prescription médicale comme coupe-faim. Quant à l'alcool, il n'est pas question de l'interdire, que ce soit pour des raisons culturelles ou économiques. Aux États-Unis, la prohibition a créé plus de problèmes qu'elle n'en a résolu et a vite été abandonnée.

C'est aussi l'époque de la French Connection, un réseau franco-italo-corse, qui importe de la morphine depuis la Turquie, fabrique de l'héroïne et l'envoie aux États-Unis. En France, le tournant s'opère à la fin des années 60 avec l'arrivée de la culture psychédélique. Des chansons et des artistes évoquent le LSD, le cannabis, et cela démocratise les consommations. La presse s'en fait l'écho avec une certaine fascination.

Dans quel contexte la loi sur les stupéfiants de 1970 est-elle née ?

En 1969, il se passe un événement très important, une jeune fille décède d'une overdose d'héroïne dans les toilettes d'un casino à Bandol. Ce n'est



pas la première en France, mais elle est très médiatisée. Depuis un certain temps, les journaux commencent à évoquer le danger des drogues et trois semaines après cette overdose, il y en a eu une autre. Peu de chiffres sont donnés, mais il ne semble pas y avoir une grosse consommation à cette époque. Mais le tapage médiatique autour des overdoses crée une panique sociale. La société se crispe, les politiques s'en emparent, on en parle au bistrot et certains cas d'overdose sont inventés. On diabolise les dealers et les drogues elles-mêmes. La situation devient irrationnelle, jusqu'au passage de la loi de 1970 qui augmente les peines pour trafic de drogue et introduit la notion de délit d'usage privé. Avant, l'usage était interdit seulement en société, notamment pour lutter contre les fumeries d'opium. Malgré le passage de la loi, le nombre de consommateurs augmente fortement jusqu'à aujourd'hui : ils sont des millions, voire des dizaines de millions pour le cannabis.

Dans la logique de la guerre à la drogue, il devient quasiment impossible de se procurer des seringues, ce qui aura des conséquences dramatiques sur l'épidémie de sida...

En 1972, le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas interdit la vente libre de seringues. Lors de l'apparition du sida, dans les années 80, beaucoup se partageaient les seringues et se contaminaient en s'injectant. Dans la population qui se

« DIFFÉRENTES DÉMARCHES VONT SE RETROUVER DANS UN MÊME PRODUIT, CERTAINS VONT PRENDRE DU CANNABIS, CLASSÉ DANS LES HALLUCINOGENES, POUR FAIRE LA FÊTE, D'AUTRE POUR S'ENDORMIR, POUR TENIR LE COUP QUAND ILS ONT UNE GROSSE SESSION DE BOULOT PAR EXEMPLE. »

shoote, c'est une hécatombe, ceux qui restent se considèrent comme des rescapés. Si les décès de toxicomanes ne suffisent pas à faire réagir les pouvoirs publics, le fait qu'ils pourraient contaminer sexuellement le reste de la population inquiète. Pour lutter contre l'épidémie, les pouvoirs publics sont alors bien obligés de se préoccuper des usagers de drogues injectables.

En 1987, les seringues sont de nouveau en vente libre et en 1993 on autorise les traitements de substitution à l'héroïne pour éviter les injections. Entre temps, en 1989, l'État donne son accord pour la mise en place d'un programme d'échange de seringues, les usagers échangent des seringues usagées contre des neuves. C'est le début de ce qu'on appelle la politique de réduction des risques. Beaucoup disaient que ça ne servirait à rien, que les toxicomanes sont autodestructeurs, qu'ils se foutaient des messages de prévention ou qu'ils continueraient à se partager les seringues. Mais les chiffres sont là, il y a une diminution énorme du nombre de contaminations au VIH, et la consommation a baissé. Ces résultats sont liés à plusieurs facteurs, notamment au stéréotype du junky des années 80, contaminé, séropositif, complètement dans la déchéance. La génération née dans les années 80 consomme beaucoup moins que ses grands frères.

D'autres drogues ont-elles pris le relais ?

Dans les années 80, une nouvelle drogue apparaît, c'est l'ecstasy, la MDMA. Son histoire est liée au milieu techno, comme le LSD avec le rock psychédélique, ou le cannabis avec le

reggae. Dans les années 90, il y a aussi beaucoup de crack, ce n'est pas un nouveau produit, mais une forme différente de la cocaïne. Il faut lui faire subir une petite opération très simple pour transformer la poudre en quelque chose de fumable. Le crack fait des ravages aux États-Unis dans les ghet-

tos noirs, dans certaines villes en France, avec des consommateurs très précaires. Ses effets sont plus criminogènes que ceux de l'héroïne, c'est plus stimulant, ce qui peut entraîner des bagarres.

Quel rôle joue maintenant Internet dans la distribution de drogues ?

La nouveauté, depuis 2005-2010, c'est l'apparition des nouvelles drogues de synthèse. Ce sont des drogues classiques dont on a juste changé un peu la formule pour qu'elle ne corresponde pas à un produit inscrit sur la liste des produits stupéfiants. On peut les acheter facilement sur Internet avec une carte bleue. Elles ont pris leur essor en 2009, quand il y a eu une pénurie de MDMA suite à d'importantes saisies au Cambodge du précurseur indispensable à sa fabrication : l'huile de sassafras. La demande étant toujours forte, d'autres produits sont apparus, comme la méphédronne qui remplace la MDMA. Le phénomène est souterrain, ce sont souvent des petits groupes de jeunes qui essaient des produits comme ça sur le net. On n'a aucune donnée là-dessus, à part quand il leur arrive des emmerdes et qu'ils se retrouvent aux urgences. Les consommateurs utilisent aussi le darknet, mais c'est beaucoup plus compliqué d'y accéder. Il faut payer en bitcoin [une monnaie virtuelle électronique] pour se faire livrer toute sorte de produits, y compris de la cocaïne, de l'héroïne, des ecstasys, etc. Pour l'instant, ça reste très minoritaire, en tout cas en France, mais ça pourrait se développer dans dix ou vingt ans.

Pourquoi de nombreuses personnes consomment-elles des drogues ?

Il y a trois grandes familles d'effets dans les drogues : les stimulants, les hallucinogènes et les dépresseurs, qui relaxent. Les démarches ou les raisons pour prendre de la drogue sont différentes, certaines sont purement récréatives, pour faire la fête, d'autres liées au dopage, notamment dans le monde du travail pour tenir le coup. Certains peuvent en prendre pour s'apaiser, s'endormir, se couper du monde. Certains aussi veulent aller à la recherche d'eux-mêmes, essayer de se



comprendre, surtout avec des hallucinogènes. Mais c'est un peu simpliste, des gens consomment du LSD ou des champignons hallucinogènes juste pour avoir des fous rires et ne sont pas dans une démarche d'introspection. D'autres consomment aussi des stimulants comme la cocaïne de manière purement récréative, même s'il peut y avoir une dimension de dopage pour faire la fête pendant tout un week-end. Pour ceux qui consomment des déprimeurs, comme des opiacés ou de l'alcool, il s'agit plutôt d'oublier leurs soucis. Mais là aussi c'est un peu simpliste, on peut consommer de l'héroïne de manière récréative. D'autre part, un produit comme l'alcool, un déprimeur, a des effets paradoxaux. Il peut avoir un effet stimulant et désinhibant, voire hallucinogène avec un changement des perceptions. C'est donc compliqué de les classer. Différentes démarches vont se retrouver dans un même produit, certains vont prendre du cannabis, classé dans les hallucinogènes, pour faire la fête, d'autre pour s'endormir, pour tenir le coup quand ils ont une grosse session de boulot par exemple. Le problème avec les drogues, c'est que souvent quand on en parle ça complexifie, c'est difficile d'être synthétique sans faire de généralités.

A-t-on complètement perdu l'usage rituel des drogues ?

La plupart des consommations sont récréatives, mais il y a des liens avec un usage rituel. Le premier, c'est la molécule. Même si le cannabis était consommé auparavant dans un environnement ritualisé, comme en Inde, et que ce n'est plus le cas, c'est toujours le même produit. Les effets du LSD sont assez spéciaux, ce n'est pas un hasard si les hallucinogènes sont reliés au sacré, ça t'ouvre des choses. Je ne pense pas que ça donne accès à un monde caché ou à une autre dimension, mais plutôt à des parties de son cerveau inaccessibles, à son inconscient. Même si le consommateur n'est pas dans une démarche sacrée, un respect de la molécule se met en place. C'est vrai que maintenant, le côté très léger, où on prend du LSD tous les week-ends, c'est un peu dommage. Mais il y a un moment où les effets du produit cassent cette banalisation. La personne va faire un gros *bad trip* et va comprendre que le LSD n'est pas un

produit anodin, que l'on prend comme une bière.

Il y a toujours des gens dans une démarche introspective, qui essaient de replacer la consommation de drogue comme quelque chose de sacré. Ça prend plusieurs formes, et un business se met en place autour de ça. Plusieurs sociétés de chamanes ou de pseudo chamanes font payer parfois très cher des stages d'initiation. C'est le cas au Pérou, où un centre important est tenu par un Français, ça dure trois semaines, avec des périodes de jeûne, des chansons. La consommation d'ayahuasca est censée se faire selon exactement les mêmes rituels traditionnels. Prendre de la drogue dans un cadre rituel, dans une démarche médicale, parce que les chamanes sont vus comme des guérisseurs, revient à la mode en Europe.

Pensez-vous que l'homme a besoin des drogues ?

On voit que c'est une constante dans les sociétés humaines. Est-ce qu'on en a besoin ? C'est difficile à dire, on parle beaucoup de besoin dans les drogues, la toxicomanie c'est le besoin de drogue par exemple. On peut avoir envie de drogue sans forcément en avoir besoin. L'envie de modifier son état de conscience peut être rapprochée de l'envie d'exploration. Est-ce que c'est une envie ou un besoin... C'est un peu instinctif d'explorer autour de sa caverne ou de son terrier, comme les animaux, sauf que là c'est plus intérieur. On explique souvent les premières consommations par des raisons d'ordre pathologiques, les gens ont des problèmes et une consommation autothérapeutique. Ou par des questions sociales d'imitation. Dans un groupe où les gens consomment, toi, comme un débile, tu vas faire pareil. C'est pas très sympa pour les consommateurs de drogues, parce qu'en clair, ce serait soit des gens qui vont mal soit des gros neuneus. On passe alors à côté du fait



que les gens ont envie de connaître des choses nouvelles, de sortir du train-train, de voir ce que ça pourrait être dans d'autres circonstances.

Le fait de rester dans une consommation de drogue, de continuer, c'est différent. Un même produit peut être agréable pour quelqu'un et pas du tout pour un autre. Une personne très anxieuse qui consomme des opiacés la première fois pour expérimenter risque de recommencer pour d'autres raisons, pour se sentir mieux. Le plaisir est soit lié à la diminution d'un mal-être, dans ce cas on est plutôt dans le besoin, ou alors juste à un mieux-être par rapport à une situation déjà heureuse. Là, on est plutôt dans le cadre d'une envie, d'une consommation récréative. Dans les deux cas, il y a une notion de plaisir, et c'est là qu'est le risque : consommer de nouveau.

La notion du plaisir dans la consommation de drogue est un peu évacuée. Avec Asud, on a fait un cycle de conférence avec l'EHESS, l'une d'elles s'intitulait drogue et plaisir. Il y avait énormément de monde intéressé, beaucoup plus qu'avec les autres. Mais la page de promotion de cet événement a été supprimée par Facebook, comme quoi il y a encore un tabou à associer drogue et plaisir. Il y a d'ailleurs une loi qui interdit la présentation des drogues sous un jour favorable.

Propos recueillis par Guillaume Dessins : Le Poisson

Aidez-nous
à diffuser
LUTOPIK



ACHETER PLUSIEURS NUMEROS
à un tarif préférentiel pour les distri-
buer autour de vous.



NOUS PROPOSER DE NOUVEAUX
POINTS DE VENTE, vous habitez une
région où Lutopik n'est pas encore
disponible, vous connaissez une lib-
rairie, une épicerie, un petit café, etc.
où nos revues seraient les bienvenues,
dites-le nous et on les contactera.

ANCIENS NUMEROS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE : LUTOPIK.COM



Pour tout renseignement : contact@lutopik.com

LUTOPIK EST UN MAGAZINE INDÉPENDANT,
garanti sans publicité, qui n'appartient à aucune
entreprise, parti politique ou fonds de pension. Ce
sont les lecteurs qui nous font vivre, et nous avons
besoin de vous pour que l'aventure continue. Si vous
appréciez Lutopik et que vous souhaitez contribuer à
le diffuser plus largement, voici quelques pistes :



EN PARLER AUTOUR DE VOUS,
faire tourner vos exemplaires, par-
tager nos articles sur Internet, nous
suivre sur les réseaux sociaux, etc.



TENIR UN STAND LUTOPIK
lors d'une manifestation près de
chez vous (salon, foire, marché,
festival...) : on vous enverra alors un
paquet de magazines, quelques bul-
letins d'abonnement et des pla-
quettes du journal.

NOS POINTS DE VENTE

Voici la liste par département de
nos points de vente (MP=Maison
de la presse).

01- Bourg-en-Bresse: MP **02- Laon :**
MP **03- Moulins:** MP **04-Forcalquier:**
Jojoba **09- Foix:** Majuscule, **Saint-**
Girons : A la Lettre, La Mousson **13-**
Marseille: Transit **15- Aurillac:** Point
Virgule **17-La Rochelle:** MP, **Saintes:**
Peiro-Caillaud **20- Ajaccio:** La Marge
21- Dijon: Grangier, Black Market **22-**
Trégastel: MP **23- Gentioux:** La
Loutre par les cornes **25- Audincourt:**
Les papiers bavards **Besançon:** MP,
Les Sandales d'Empédocle, l'Autodi-
dacte **Clerval :** Tabac **Pontarlier:** Lib-
rairie Rousseau, **Serre-les-Sapins:**
Croc'Nature, **Miserey-Salines:** Bio-
coop **Valdahon:** Super U **26-Die:** Mo-
saique, **Hauterives:** Baz'Art des mots
Valence: Notre temps **29- Château-**
lin: MP, **Le Guilvinec:** MP **31- Tou-**
louse: TerraNova **33- Bordeaux :** La
machine à lire **35- Rennes:** MP Le Co-
lombier, Forum du Livre **36: Châ-**
teauroux: Arcanes **37- Tours:** La
boîte à Livres **38- Grenoble:** Antigo-
ne, La Dérive, **Vienne:** Lucioles **39-**
Champagnole: MP, **Dole:** La Civette,
Mouchard: MP, **Lons-Le-Saunier:**
Guivelle, **Poligny:** Librairie Polinoise
41- Blois: Labbé **42- Montbrison:**
Plein Ciel **44- Nantes:** Vent d'Ouest
Clisson: Le Vers libre **Saint-Nazaire:**
L'Embarcadère **45 - Gien:** Au fil des
Mots **49- Angers:** La Marge **52- Lan-**
gres: MP **54- Nancy:** L'autre rive **56-**
Augan: Le Champ Commun **58- Ne-**
vers : MP **59- Lille:** Le Bateau livre
62- Bapaume: MP **63- Clermont-**
Ferrand: Scop Les Volcans **Cunhat:**
MP **Billom:** Il était une fois **64- Hen-**
daye Plage: MP **67- Strasbourg:** Quai
des Brumes **69- Lyon:** Le Bal des Ar-
dents, Passages, La Gryffe, **Ville-**
franche-sur-Saône: Librairie des
Marais, **Le Bois d'Oingt:** Cassiopée
72- Le Mans: Doucet **73- Chambéry:**
JJ. Rousseau, Garin **75- Paris:** Publico,
Les Guetteurs de Vent, Quilombo,
Libralire, L'Humeur vagabonde, l'At-
elier, Le Monte en l'air **78- Montigny-**
le-Bretonneux: Le Pavé du canal **La**
Verrière: Maison de l'autre économie
79- Niort: Librairie des Halles **80-**
Amiens: MP **84- Avignon:** La Manu-
tention **86: Poitiers:** La Belle
aventure **87- Limoges:** Page et
Plume **90- Belfort :** Biocoop
93- Montreuil: Michèle Firk



